



Assemblée générale

Distr. générale
17 juin 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 58 b) de la liste préliminaire*

Élimination de la pauvreté et autres questions de développement : participation des femmes au développement

Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement

Rapport du Secrétaire général

Maîtrise sur les ressources économiques et accès des femmes aux ressources financières, y compris le microfinancement

Résumé

L'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement traite essentiellement des récentes questions de développement qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans l'économie, et est présentée à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale tous les cinq ans. Le présent rapport est la sixième *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*. Par sa résolution 59/248, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'actualiser l'Étude mondiale en 2009. Par sa résolution 60/210, l'Assemblée générale a décidé que l'étude de 2009 porterait sur le thème: « Maîtrise sur les ressources économiques et accès des femmes aux ressources financières, y compris au microfinancement ».

* A/64/50.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
A. Politiques mondiales et cadres juridiques	6
B. Égalité des sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources et la possibilité d'en disposer	9
1. Restrictions à caractère sexospécifique	9
2. Capacités et moyens d'action sexospécifiques	10
3. Effets multiplicateurs de l'autonomisation économique des femmes	11
4. Travail non rémunéré et macroéconomie	13
C. Plan de l' <i>Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement</i>	14
II. Macroéconomie et émancipation économique des femmes	15
A. Environnement macroéconomique	15
B. Politiques macroéconomiques et commerciales	18
1. Croissance économique	18
2. Politiques monétaires	20
3. Politiques budgétaires et réforme du secteur public	21
4. Politiques commerciales	23
5. Flux de capitaux	26
C. La voix des femmes dans les prises de décisions en matière économique	29
D. Création d'un climat favorable à l'autonomisation économique des femmes	31
III. Accès au plein emploi et à un travail décent	32
A. Problèmes liés au marché du travail	33
1. Prédominance de formes de travail non conventionnelles	33
2. Ségrégation dans l'emploi et écarts entre les salaires	34
3. La répartition par sexe du travail rémunéré et non rémunéré	36
B. Accessibilité accrue aux débouchés économiques sur le marché du travail	38
1. Éducation et formation professionnelle	39
2. Redistribution du travail non rémunéré	40
3. Cadres réglementaires	42
4. Voix au chapitre et pouvoir de négociation	44
IV. Accès à la propriété foncière et immobilière, et à d'autres moyens de production	45
A. Biens fonciers et immobiliers	46
Redistribution de la propriété foncière et immobilière tenant compte des sexospécificités	49

B.	Mise en commun des ressources : eaux et forêts	52
C.	Infrastructure, services et technologies modernisées	54
D.	Logement et services, y compris services publics	57
V.	Accès aux services financiers	61
A.	Accès des femmes aux services financiers officiels	61
B.	Microfinancement et égalité des sexes	63
1.	Un secteur hétérogène	63
2.	Les effets du microfinancement : consensus et contestation	66
3.	Commercialisation des services financiers	69
C.	Accès des femmes chefs d'entreprises aux services financiers	71
D.	Participation des femmes aux prises de décisions dans le secteur financier	75
E.	Normalisation de l'accès des femmes aux services financier	75
VI.	Accès à la protection sociale	76
A.	Mise en place d'une sécurité sociale universelle minimale	77
B.	Sécurité des revenus pour les enfants	80
C.	Assistance sociale pour les pauvres et les sans emploi en âge de travailler	82
D.	Garantie des revenus pour les personnes âgées et handicapées	84
E.	Accès aux prestations de santé de base	88
VII.	Conclusions et recommandations	91
A.	Éliminer les contraintes sexospécifiques : une tentative manquée	92
B.	Effets multiplicateurs de l'émancipation économique des femmes	93
C.	Stratégies sexospécifiques de croissance centrées sur l'emploi, associant le développement économique et social	95
D.	Une approche coordonnée	96
E.	Recommandations	99
	Références	107

I. Introduction

1. La maîtrise des ressources économiques et l'accès des femmes au financement est un aspect critique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes de même que de la croissance et du développement durables. Par ressources économiques il faut entendre les moyens de production directs tels que les biens immobiliers, notamment terrains, habitations, ressources communes et infrastructures, et aussi les biens mobiliers comme le matériel de production, la technologie et le bétail. Par ressources financières il faut entendre les ressources à base monétaire, notamment les dépenses publiques, les flux financiers privés et l'aide publique au développement, plus les recettes, le crédit, l'épargne et les transferts. Les ressources économiques aussi bien que les ressources financières ont d'importantes conséquences sur le rôle économique des femmes qui assurent les moyens de subsistance du ménage, qui sont présentes sur les marchés de l'emploi et dans l'économie en général.

2. Le travail est la principale source de revenu à la portée de la plupart des gens, notamment les membres de ménages modestes, et les marchés du travail sont les moyens par lesquels de nombreux hommes et femmes peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes qu'ils ont à charge, et investir pour l'avenir. Bien que la grande majorité des actifs des pays à économie développée ou en transition occupent des emplois salariés, la population active des pays en développement se répartit entre les personnes salariées et rémunérées et celles qui travaillent à leur compte.

3. Les stratégies de subsistance des ménages à faible revenu ne se concentrent généralement pas dans une seule forme d'activité économique car aucune activité n'est en mesure d'assurer à elle seule un revenu régulier et suffisant pour couvrir tous les besoins. Les hommes et les femmes appartenant à ces ménages exercent des emplois variés, et émigrent parfois à la recherche de meilleures chances. Alors que ces activités sont généralement à forte intensité de main d'œuvre elles ne correspondent pas exactement aux modèles économiques classiques du marché de l'emploi, tourné surtout vers la main d'œuvre salariée. Les diverses formes d'activités à forte intensité de main d'œuvre que l'on rencontre chez les pauvres comprennent le travail familial non rémunéré, le travail à la pièce et pour compte propre dans une quantité de petits métiers informels à petite échelle, les entreprises manufacturières et les services (Whitehead, 2005; Chen et al., 2005). Bien que ces activités permettent à une grande majorité des travailleurs pauvres de gagner leur vie, elles n'apparaissent que rarement dans les statistiques officielles.

4. Les revenus de ces activités de subsistance des femmes et des hommes dépendent de la qualité du travail, de "leur capital humain" ainsi que des ressources économiques et financières mobilisables. Les inégalités pérennes qui caractérisent la répartition des ressources entre hommes et femmes ont désavantagé celles-ci, réduisant leur capacité à participer à une plus vaste échelle au processus de développement et d'en bénéficier. De ce fait, les femmes se sont souvent trouvées sous la dépendance des hommes qui pourvoient aux besoins de la famille.

5. Les politiques visant à donner aux femmes la possibilité d'accéder aux ressources économiques et financières et d'en avoir la maîtrise auront des incidences directes sur l'autonomisation économique des femmes et sur le développement. L'intégration de ces politiques dans un cadre juridique assurant aux

femmes le droit d'accéder aux ressources et d'en conserver la maîtrise, contribue à les confirmer dans leurs statut de citoyennes plutôt que de les maintenir sous la dépendance de l'homme, soutien de famille, de l'État providence ou à la merci d'un marché instable.

6. Malgré les considérables progrès réalisés sur de nombreux aspects de l'émancipation économique des femmes – notamment par l'éducation et la participation au travail rémunéré – la discrimination et l'inégalité profondément enracinées persistent. Le rythme du changement a été lent et inégal. Les niveaux d'instruction plus élevés n'ont pas engendré une plus grande égalité des sexes, en matière de rémunération du travail. L'accroissement du nombre des travailleurs dans les emplois salariés n'a pas contribué à alléger le fardeau du travail non rétribué au foyer. La violence que les femmes continuent de subir porte également atteinte, dans toutes les régions, à leurs possibilités d'accéder effectivement aux ressources économiques et financières et de les utiliser. L'impossibilité d'accéder aux ressources économiques comme la terre, la propriété privée, le salaire et le crédit, et d'en avoir la maîtrise, peut davantage exposer les femmes à la violence (Nations Unies, 2006a).

7. On dispose d'une foule d'exemples montrant que l'égalité des sexes dans la répartition des ressources économiques et financières non seulement contribue au bien-être des femmes, à leur autonomisation, mais a également des effets multiplicateurs sur une série d'objectifs de développement clés, y compris la réduction de la pauvreté et la croissance économique. On a amplement démontré l'importance critique du travail des femmes, rémunéré ou non, ainsi que de leur faculté d'accéder aux ressources et d'en disposer, pour aider les familles à surmonter les crises économiques qui ont sévi au cours des dernières décennies.

8. De plus en plus d'États, d'organisations internationales, de sociétés, d'organisations féminines, de mouvements du travail et autres sections de la société civile prennent des dispositions pour confronter les inégalités. On voit se dessiner des changements ce qui montre que l'inégalité entre les sexes n'est pas immuable, et que l'on peut tirer beaucoup d'enseignements de ce qui s'est avéré positif. *L'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* sera une occasion d'examiner les progrès réalisés ainsi que les obstacles qui continuent de bloquer ou de freiner les progrès.

9. La sixième *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* a été élaborée à un moment où l'on s'interroge sur les faiblesses systémiques de l'économie mondiale. Les crises alimentaires et des carburants qui ont sévi en 2007 ont été surpassées par une crise financière mondiale d'une ampleur telle que l'on s'attend à une longue récession dans le monde entier. Les conséquences de la crise sont éminemment évidentes dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) où l'on a assisté à la faillite de grandes banques, au renflouement d'autres grâce à des injections d'énormes sommes prélevées sur l'argent des contribuables; l'effondrement du marché de l'immobilier et la montée progressive du chômage dans de nombreux secteurs de l'économie.

10. Les répercussions de la présente crise sur les pays en développement se manifestent lentement à travers les divers circuits de l'économie mondiale: commerce, migration, flux de capitaux, investissements directs et aide publique. On commence à constater une baisse des commandes à l'exportation et des transferts de fonds ainsi que l'encouragement au protectionnisme. Les pronostics annoncent des

pertes d'emplois en grand nombre, la baisse de l'investissement étranger direct et le tarissement des flux d'aide du fait que les économies des pays donateurs connaissent une décélération et que les recettes publiques sont affectées à des questions internes. Il conviendra d'examiner les effets de ces crises sur l'égalité des sexes.

A. Politiques mondiales et cadres juridiques

11. La communauté internationale s'est engagée fermement et pleinement à faire respecter l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes, de manière à ce qu'elles puissent accéder aux ressources économiques et en disposera. Cet engagement a été énoncé lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes en 1995, de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2000, et à l'occasion d'autres manifestations intergouvernementales, notamment le Sommet du Millénaire tenu en 2002, le Sommet mondial de 2005 et la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en 2002, ainsi que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue en 2008.

12. Le Programme d'action de la quatrième conférence mondiale sur les femmes a fait valoir que l'autonomie économique des femmes était une condition essentielle à l'élimination de la pauvreté¹. Ce Programme d'action a souligné que les femmes étaient loin d'avoir les mêmes chances que les hommes d'accéder au pouvoir et d'agir sur les structures économiques de leur société². Le Programme d'action a recommandé que les gouvernements et la communauté internationale analysent dans une perspective égalitaire, les politiques et les programmes pour parvenir à une répartition plus équitable des moyens de production, des richesses, des chances, des revenus et des services³.

13. À sa vingt-troisième session extraordinaire, l'Assemblée générale a déclaré qu'il conviendrait de formuler des politiques et des programmes de développement humain qui permettraient d'assurer aux femmes des moyens de subsistance durables, une protection sociale adaptée, y compris des filets de sécurité, et un même accès aux ressources économiques et financières y compris leur contrôle, de renforcer les systèmes d'aide aux familles, et d'éliminer la pauvreté qui de plus en plus pèse de façon disproportionnée sur les femmes⁴.

14. Dans les conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, adoptées en 2008, la Commission de la condition de la femme a exhorté les Gouvernements à entreprendre des réformes législatives et administratives en vue d'assurer pleinement aux femmes l'égalité d'accès aux ressources économiques, notamment en ce qui concerne le droit à la succession et à la propriété foncière ou autre, au crédit, aux ressources naturelles et aux techniques adaptées⁵. Dans les conclusions

¹ *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.IV.13), chap. I; résolution I, annexe II, par. 49.

² Ibid. par. 150.

³ Ibid. par. 58b).

⁴ Résolution S-23/3, annexe, par. 53.

⁵ Voir *Documents officiels de Conseil économique et social, 2008, Supplément n°7 (E/2008/27)*, chap.1, sec. A.

concertées sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida, adoptées en 2009, la Commission a exhorté les gouvernements à prévoir et améliorer une protection sociale adaptée et durable, ainsi que des régimes d'assurance, notamment des régimes de retraite et des plans d'épargne, qui répondent aux besoins essentiels, et l'aménagement de périodes de congés pour la prestation de soins, dans le calcul des avantages respectifs⁶.

15. Dans sa résolution sur la promotion économique de la femme, adoptée en 2005, la Commission de la condition de la femme a demandé aux États membres de favoriser un développement plus poussé du secteur financier de manière à ouvrir plus largement aux femmes l'accès à l'épargne, au crédit et à d'autres services et à leur permettre d'en disposer pleinement, au moyen d'encouragements et d'intermédiaires répondant aux besoins des femmes chefs d'entreprises avec d'égales possibilités en zones rurales ou urbaines et à faire participer les femmes pleinement à la conduite des affaires, à la planification et à la prise de décisions⁷.

16. Lors du Sommet du Millénaire, en 2000, les gouvernements ont décidé de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable⁸. Les objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés par la suite, comportaient un objectif consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme, assorti de cibles axées sur l'emploi, l'éducation et la participation. Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés résolus à promouvoir l'égalité entre les sexes et à éliminer le sexisme qui est omniprésent, notamment en garantissant aux femmes, à égalité avec les hommes, le droit de posséder des biens ou d'en hériter, et en leur assurant la sécurité d'occupation des terres et du logement; l'égalité d'accès aux marchés du travail, et un emploi stable ainsi que la protection des travailleurs; l'égalité d'accès aux moyens de production et aux ressources, y compris la terre, le crédit et la technologie⁹.

17. Dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, adoptée en 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, y compris sur les marchés de l'emploi et les services financiers, et en ce qui concerne notamment la propriété des biens et le droit de propriété. Ils ont décidé de promouvoir les droits des femmes, y compris en termes d'émancipation économique et de les inscrire concrètement dans la réforme des lois, les services d'aide à l'entreprise et les programmes économiques, et de donner aux femmes un accès plein et égal aux ressources économiques. Ils sont convenus de promouvoir et de renforcer les capacités des acteurs étatiques et des autres parties prenantes en matière d'administration publique non sexiste, y compris, mais pas uniquement, la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes¹⁰.

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social*, 2008, *Supplément n°7* (E/2009/27), chap.1, sec. A.

⁷ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social*, 2008, *Supplément n°7* (E/2009/27), chap.1, sec. A., et corr.1).

⁸ Résolution 55/2, par. 20.

⁹ Résolution 60/1, par. 58.

¹⁰ Résolution 63/239, annexe

18. Au paragraphe 19 de sa résolution 62/206 relative à la participation des femmes au développement, l'Assemblée générale a engagé les gouvernements à investir dans les infrastructures et autres projets appropriés, et à créer des possibilités d'émancipation économique, afin de contribuer à libérer les femmes et les filles des tâches quotidiennes qui leur prennent beaucoup de temps. Au paragraphe 2 de la résolution 62/136 relative à l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural, l'Assemblée générale a invité instamment les États Membres à élaborer des lois et réviser celles qui sont en vigueur pour faire en sorte, lorsqu'il existe un régime de propriété privée, foncière ou autre, que les femmes rurales se voient reconnaître la plénitude et l'égalité des droits de propriété, y compris par voie de succession, et introduire les réformes administratives et autres mesures nécessaires pour accorder aux femmes les mêmes droits que ceux des hommes au crédit, au capital, aux technologies appropriées, à l'accès aux marchés et à l'information.

19. Les traités, mécanismes et instruments relatifs aux droits de l'homme se sont également préoccupés de la possibilité pour les femmes d'accéder aux ressources économiques et financières et d'en avoir la maîtrise. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes demande aux États parties de prendre toutes les mesures voulues pour éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et leur assurer l'application effective du principe d'égalité avec les hommes dans les domaines politique, économique, social, culturel et autres. Les États sont non seulement appelés à s'abstenir de tout acte de discrimination mais également à éliminer toute discrimination à l'égard des femmes, qui pourrait être pratiquée par toute personne, organisation ou entreprise. La Convention fait valoir le droit des femmes à l'égalité et à la non-discrimination dans les domaines de l'emploi et de la vie économique, ainsi que dans les affaires civiles, telles que la conclusion de contrats et l'administration de biens. Elle exige en outre que les États-parties garantissent les mêmes droits aux deux conjoints dans le respect du droit de propriété, d'acquisition, de gestion, d'administration, de jouissance et de disposition des biens.

20. Le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels demande aux États-parties de garantir les mêmes droits aux femmes et aux hommes en ce qui concerne l'exercice de tous les droits économiques énoncés dans le Pacte. Il comprend, entre autres, une disposition spéciale sur le salaire équitable et l'égalité de rémunération selon le principe de salaire égal pour travail de valeur égale.

21. La Convention n° 111 (1958) de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, demande aux États parties de déclarer et d'appliquer une politique nationale tendant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux conditions et pratiques nationales, l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi en vue d'éliminer toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'origine nationale ou sociale. La Convention n° 100 (1951) de l'OIT relative à l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, stipule que chaque État Membre doit, par des moyens compatibles avec les méthodes en vigueur pour la détermination des taux de rémunération, promouvoir et, en conformité avec lesdites méthodes, appliquer à tous les travailleurs le principe d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

22. La Convention n° 156 (1981) de l'OIT, relative aux travailleurs ayant des responsabilités familiales, stipule qu'en vue d'instaurer l'égalité effective des chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes, qui ont des responsabilités familiales, toutes les mesures compatibles avec les conditions et possibilités nationales soient prises pour permettre à ces travailleurs d'exercer leur droit au libre choix de leur emploi, et de tenir compte de leurs besoins en ce qui concerne les termes et conditions d'emploi et la sécurité sociale. La Convention n° 183 (2000) de l'OIT relative à la protection de la maternité, proclame l'égalité de toutes les femmes qui travaillent, ainsi que la protection de la santé et de la sécurité de la mère et de l'enfant.

23. Le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences a récemment examiné les recoupements entre l'actuel ordre économique mondial et la mesure dans laquelle les femmes peuvent jouir de leurs droits humains, compte tenu notamment des implications de la violence contre les femmes (A/HCR/11/6).

24. À sa quatre-vingt dix-huitième session, en juin 2009, l'OIT a abordé la question de l'égalité des sexes dans le monde du travail comme l'un de ses thèmes, et adopté des recommandations détaillées sur l'emploi, la protection sociale, les principes et les droits à respecter sur le lieu de travail, le dialogue social et le tripartisme pour les gouvernements, les organisations patronales, les syndicats et l'OIT¹¹.

B. Égalité des sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources et la possibilité d'en disposer

1. Restrictions à caractère sexospécifique

25. Les conventions et les règles qui définissent les relations entre les différents groupes de la société, et placent certains dans des positions de domination par rapport à d'autres, et différencient les choix qui sont à leur portée – y compris en ce qui concerne l'accès aux ressources et la maîtrise de ces ressources – ont été appelées « normes restrictives » (Folbre, 1994). Ces normes à caractère sexospécifique se rapportent aux conventions sociales, principes et pratiques qui fondent les disparités entre hommes et femmes dans les sociétés, conférant généralement des rôles et responsabilités différents selon les sexes et dévalorisant ces rôles, aptitudes, qualifications et activités lorsqu'ils sont associés à des femmes. Selon les conventions sexospécifiques les responsabilités familiales liées à la procréation sont inévitablement dévolues aux femmes tandis que le principal rôle dévolu à l'homme est d'exercer un emploi salarié pour subvenir aux besoins de la famille.

26. Certaines des normes restrictives se rapportent aussi à la manière dont les femmes évoluent en public, notion qui prévaut dans certaines parties du monde, et sur les stéréotypes liés aux professions que peuvent exercer les hommes et les femmes ainsi qu'aux technologies qu'ils peuvent utiliser. Les hommes se heurtent à des barrières culturelles s'ils exercent une profession considérée comme « féminine » et les femmes se trouvent dans la même situation si elles se lancent

¹¹ Voir ILO-98-PR 13-2009-06-0323-1-En. Doc.

dans des activités « masculines ». Ces limitations peuvent varier au cours d'une vie, elles peuvent différer selon l'âge, la situation matrimoniale et la place tenue dans la famille, et selon d'autres facteurs.

27. Les normes restrictives liées au sexe créent des inégalités dans la répartition des ressources et des moyens entre hommes et femmes sur la base de distinctions préconçues. Il existe des formes plus pernicieuses d'inégalité, celles qui se rapportent aux droits de propriété et d'héritage, à la propriété de moyens de production, à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi salarié. Ce sont généralement les hommes qui sont favorisés car ils sont considérés comme les principaux producteurs et travailleurs salariés, par contraste avec les femmes qui sont regardées comme des salariées secondaires. (Banque mondiale, 2001 ; Grown et al, 2005).

28. Alors que les femmes et les hommes économiquement faibles peuvent être désavantagés dans leur recherche de moyens de subsistance, à cause de leur manque d'éducation, de compétences, de capitaux et de relations, l'appartenance à un sexe intensifie les effets d'autres inégalités sociales dans l'accès aux ressources et aux possibilités.

29. Il importe de souligner les aspects institutionnels aussi bien qu'individuels de ces limitations (Kabeer, 2008a). Des restrictions sont parfois imposées par certaines institutions publiques en raison d'active discrimination, de préjugés inconscients ou d'ignorance. Les institutions véhiculent les restrictions à caractère sexospécifique lorsque leurs principaux acteurs reproduisent et renforcent consciemment ou inconsciemment des habitudes et des valeurs discriminatoires limitant les choix offerts aux femmes. On peut citer de nombreux cas où les institutions imposent des restrictions à caractère sexospécifique. Il arrive que des employeurs, hommes ou femmes, exercent une discrimination envers des hommes n'ayant pas charge de famille, ou envers des femmes qui sont supposées n'apporter qu'un salaire d'appoint, prétextes utilisés pour justifier un salaire inférieur. Les lois, politiques et programmes discriminatoires peuvent perpétuer les inégalités entre homme et femmes en partant du principe que l'homme rapporte le salaire principal tandis que la femme est cantonnée dans son rôle de ménagère, ce qui ne correspond nullement à la réalité.

2. Capacités et moyens d'action sexospécifiques

30. Le concept de « capacités » se rapporte aux possibilités et moyens nécessaires qu'ont les individus pour choisir et réaliser des objectifs, compte tenu des ressources et des appuis dont ils peuvent disposer (Sen, 1999). Les « moyens d'action » se rapportent aux possibilités offertes aux hommes et aux femmes pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie. Tous les protagonistes ont la faculté de faire des choix ou de trouver les moyens requis, mais dans une certaine limite. Le pouvoir des hommes, dans le contexte des relations sexospécifiques se concrétise par leur accès privilégié aux ressources matérielles et par l'autorité qu'ils peuvent exercer sur les femmes dans la famille et au dehors (Kabeer, 2001). Les femmes se trouvent désavantagées comme il ressort des enquêtes sur les ménages qui montrent que dans de nombreuses régions les femmes n'ont guère voix au chapitre lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes pour la famille, même celles qui concernent leur propre santé et leur propre bien-être, et elles sont souvent privées de mobilité ce qui limite leurs moyens d'action (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM, 2008).

31. « Voix au chapitre » et « pouvoir de négociation » sont des attributs que revendiquent les groupes sans pouvoir pour exercer une influence et obtenir un changement (Sen, 1990 ; Agarwal, 1997). Leurs chances en ce domaine dépendent de divers facteurs, en particulier des ressources à leur portée et dont elles peuvent disposer. La faculté qu'ont les femmes, par exemple de partir ou du moins menacer de partir pour échapper à des situations ou des relations pénibles, plutôt que de rester et tout supporter parce qu'elles n'ont pas d'autre choix, dépend des ressources dont elles disposent. Les femmes qui travaillent ont plus de chances de pouvoir protester contre les injustices d'ordre sexiste sur leur lieu de travail, surtout si elles peuvent compter sur l'appui de la sécurité sociale, d'une organisation qui prend leur défense, ou sur des lois qui pénalisent la discrimination à l'égard des femmes.

32. Il existe un corpus de recherche de plus en plus riche qui montre que les femmes exercent un plus grand pouvoir décisionnel dans leur milieu familial lorsqu'elles ont un certain niveau d'éducation, un emploi raisonnablement stable et bien payé, et accès aux ressources telles que la propriété foncière, le crédit ou une protection sociale de l'État (Kabeer, 2008b ; Jejeebhoy, 1995). L'accès des femmes à un emploi salarié, à un logement et à la propriété foncière peut servir à atténuer la violence dans la famille dans des contextes aussi différents que l'Inde, le Bangladesh et les États-Unis d'Amérique (Agarwal et Panda, 2005 ; Salway et al, 2005 ; Basu et Famoye, 2004). L'accès aux ressources peut accroître le respect de la part des familles et des communautés et apporter une plus grande sécurité financière aux femmes âgées. Les transferts effectués par les femmes migrantes contribuent aussi à accroître la sécurité des familles. La possession de biens met les femmes à l'abri de la pauvreté dans des cas de divorce, de séparation, de décès de leur mari. Dans le contexte du VIH/sida, l'accès aux ressources est critique pour la survie des veuves et des enfants (Strickland, 2004).

33. Le présent rapport montre que les inégalités entre les sexes sont communes à toutes les classes sociales, castes, groupes ethniques et autres plans d'inégalité dans la société. Ni les hommes ni les femmes ne constituent des groupes homogènes avec des identités et des intérêts uniformes. Les stratégies concernant l'émancipation économique des femmes doivent tenir compte de ces différences qui marquent l'expérience, les besoins et les priorités des femmes.

3. Effets multiplicateurs de l'autonomisation économique des femmes

34. L'égalité des sexes est en soi un but louable de même qu'une condition nécessaire à la réalisation d'autres objectifs de développement communs à de nombreux groupes. Les objectifs de développement justifient amplement les efforts visant à ouvrir aux femmes l'accès à une gamme de ressources économiques et financières. Une partie de ces raisons se rapporte aux conséquences de l'accès des femmes aux ressources pour le bien de leurs enfants. Certaines études menées au cours d'une période assez longue ont permis d'accumuler des preuves solides pour montrer que l'accès des femmes aux ressources, y compris l'éducation, l'emploi salarié, le crédit, la propriété foncière, la technologie et d'autres facteurs de production, avait un impact beaucoup plus décisif sur la survie, la protection, et l'éducation des enfants, que des ressources analogues entre les mains des hommes (Smith et al, 2003 ; Quisumbing, 2003). Les travaux de recherche montrent aussi que les femmes migrantes qui envoient de l'argent dans leur pays, donnent priorité aux besoins de leurs familles, en particulier à la santé et à l'éducation de leurs enfants (Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la

femme (INSTRAW, 2007). Ces constatations ont servi de base à des plans d'action en faveur des enfants, y compris les transferts monétaires à des conditions spéciales (voir chapitre VI).

35. Un deuxième ensemble de raisons se rapporte à la réduction de la pauvreté. Chaque recherche a montré l'importante contribution des femmes aux moyens de subsistance de la famille dans les économies rurales pauvres¹². Des études récentes prouvent que ce sont fréquemment les gains des femmes qui permettent aux familles à faible revenu d'échapper à la pauvreté. (Chen et al, 2005). Alors que l'on se concentre régulièrement pour déterminer si les ménages dirigés par une femme sont sur représentés parmi les pauvres (Chant, 2003), on constate une forte corrélation entre ménages pauvres et les cas où la femme est le seul ou le principal soutien de famille (Kabeer, 2008a ; Chen et al, 2005 ; Sender, 2003).

36. Le rôle des femmes comme « filet de sécurité de dernier recours » dans la situation de décélération économique a été souligné. Dès les années 1980, l'analyse des programmes d'ajustement structurel mettait déjà en évidence la mesure dans laquelle les femmes portaient un double fardeau au foyer : l'alourdissement des tâches non rémunérées qui leur sont imposées en raison de réductions des dépenses sociales, et l'obligation dans laquelle elles se trouvent de redoubler d'efforts pour subvenir aux besoins du ménage en compensation des pertes causées par le chômage des hommes et de l'augmentation du coût de la vie (Secrétariat du Commonwealth, 1989 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 1989, Elson, 1991). Les travaux de recherche menés à la suite des crises financières qui ont touché l'Asie et d'autres parties du monde confirment le fait qu'en l'absence de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur informel, le travail rémunéré et non rémunéré des femmes aidait à soutenir le ménage (Commission économique et sociale pour l'Asie et la Pacifique, ONU (CESAP, 2003).

37. Selon d'autres positions la parité des sexes est une condition de l'efficacité microéconomique. Il a été démontré que l'accès des femmes à la propriété foncière et immobilière avait d'importantes incidences sur la productivité du ménage (Deere et al, 2004 ; Katz et Chamorro, 2003). Réciproquement, les inégalités entre hommes et femmes dans la répartition des ressources productives à l'intérieur du ménage entrave la capacité des femmes agricultrices de répondre aux encouragements du marché (Banque mondiale, 2001). Leur capacité de répondre est également limitée par la pénurie d'infrastructures à la fois physiques et sociales, notamment en matière de transports et de marchés, ainsi que par l'impossibilité dans laquelle elles se trouvent d'acheter de la technologie ou d'employer du personnel afin d'économiser leur temps (Evers et Walters, 2000 ; Whitehead et Kabeer, 2001).

38. D'autres chercheurs se sont intéressés particulièrement à la parité hommes-femmes dans le cadre de l'efficacité macroéconomique. Des études s'appuyant sur des données nationales, infranationales et des séries chronologiques ont mis en évidence des synergies positives entre les indicateurs d'égalité des sexes et les taux de croissance économique¹³. En se fondant sur des théories de croissance endogène

¹² Dès 1970, Boserup a soulevé la question du rôle des femmes dans le développement économique et montré l'accroissement du déficit de productivité tenant à ce les politiques négligent de se pencher sur le rôle des femmes dans la production agricole, en particulier dans l'Afrique subsaharienne.

¹³ Outre la critique plus générale des analyses de régression qui confondent corrélations et causalité, on signale d'autres critiques d'analyses de régression intranationales englobant des

soulignant l'importance de l'éducation dans les taux de croissance, de nombreuses études se sont concentrées sur les niveaux scolaires des individus en faisant valoir l'écart entre garçons et filles, enregistré dans l'enseignement secondaire. Dans leur majorité les chercheurs notent une relation positive entre l'égalité des sexes dans l'enseignement et la croissance économique, l'éducation des femmes montrant souvent une plus forte corrélation que chez les hommes (Ranis et al, 2000 ; Klasen, 1999 ; Knowles et al, 2002 ; Seguino, 2000)¹⁴. Plusieurs études ont également confirmé qu'il importait pour la croissance économique, de généraliser l'égalité des sexes dans l'emploi et dans l'enseignement (Klasen, 1999 ; Klasen et Lamanna, 2009).

39. Les coûts de l'inégalité des sexes dans les économies nationales ne sont pas négligeables. Selon une simulation portant sur un certain nombre de pays d'Asie, l'écart entre hommes et femmes parmi les travailleurs coûte à ces pays entre 42 et 47 milliards de dollars par an. L'écart entre hommes et femmes dans l'éducation coûte de 16 à 30 milliards de dollars par an. Les gains devraient être plus élevés dans les pays ayant les écarts les plus grands.

4. Travail non rémunéré et macroéconomie

40. Les résultats combinés de micro-analyses, ainsi que des jeux de données nationales et transnationales ont permis de mettre en évidence un défaut capital des théories générales de la croissance économique et des politiques macro-économiques qui les sous-tendent, avec leurs implications sexospécifiques, lorsqu'elles traitent de la main d'œuvre (Elson, 1991 ; Walters, 1995). La main d'œuvre est généralement considérée comme un facteur de production allant de soi, tout comme la terre et d'autres ressources naturelles, plutôt que comme une ressource qui doit être produite au moyen d'efforts humains.

41. En réalité, la main d'œuvre et le capital humain sont incarnés dans des êtres humains dont le bien-être doit être assuré quotidiennement, en particulier dans les premières et les dernières étapes de la vie. La part la plus importante de cette prestation d'aide et de soins incombe aux femmes et souvent à titre gratuit. Dans les pays en développement, où la législation, les lois du marché, l'infrastructure et les technologies, autant de facteurs qui pourraient alléger la charge de travail, font généralement défaut, les femmes consacrent un temps considérable aux soins des enfants, à la préparation des repas, à la collecte du bois de feu et de l'eau, aux soins

contextes très variables inaptes à factoriser les variations institutionnelles sous-jacentes, susceptibles de modifier les résultats (Rodriguez et Rodrik, 2001). Les résultats examinés dans la présente étude devraient être retenus à titre d'indicateurs de régularités empiriques suggestives dans le rapport entre égalité et résultats macroéconomiques plutôt que comme certitude de causalité.

¹⁴ Bien que l'on ait trouvé que le rapport positif entre égalité des sexes dans l'enseignement et croissance était limité aux pays à revenu moyen et élevé (Dollar et Gatti, 1999), cela semble indiquer que l'on préfère évaluer séparément les résultats scolaires des hommes et des femmes plutôt que de considérer le rapport hommes/femmes scolarisés, ce qui empêche de contrôler le haut degré de corrélation intranationale entre les résultats scolaires des hommes et des femmes. Cela peut aussi résulter de la plus courte période couverte par la présente étude, vu le temps nécessaire avant que l'on puisse constater les effets éventuels de l'égalité des sexes dans l'enseignement, sur la croissance économique. Une nouvelle analyse des données, utilisant les ratios, a trouvé que l'égalité des sexes mieux établie dans l'enseignement était associée à des niveaux de croissance plus élevés pour les pays riches comme pour les pays pauvres (Klasen, 1999).

des personnes âgées et des malades, en plus des activités économiques qu'elles exercent, comme la production vivrière, les activités rémunératrices, l'agriculture, soigner le bétail, et s'occuper d'un jardin potager individuel.

42. Les réductions des dépenses publiques appliquées dans certains pays à la santé, à l'éducation, aux transports et aux services d'utilité publique ont accru la charge des travaux domestiques en augmentant le nombre d'heures que les femmes doivent passer à s'occuper de leurs familles. La prolifération du VIH/Sida a causé une recrudescence des prestations de soins, notamment en Afrique, a mis en évidence le coût social et individuel de ces prestations. Dans des conditions où les ressources consacrées à la santé et au bien-être se raréfient, les soins sont en majorité prodigués par les membres de la famille, notamment les femmes, souvent âgées (Addati et Cassirer, 2008). Dans de nombreux pays, les femmes sont de plus en plus sollicitées pour exercer ces activités non rémunérées en raison des changements survenus à une plus vaste échelle, comme le changement climatique et la dégradation de l'environnement.

43. Les soins gratuits prodigués à la maison sont « un bien public » car ils reproduisent la force active au quotidien, entretiennent les futures générations de travailleurs, parents et citoyens, et contribuent à la réalisation des objectifs de développement concertés. Néanmoins, ce travail reproductif est manifestement absent des théories et politiques macroéconomiques. Les activités de production qui entrent dans les échanges officiels et déterminent les prix du marché sont mesurées par les statistiques officielles dans les systèmes de comptabilité nationale et constituent le corps principal de ce qui est considéré comme « activité économique » et « participation de la force active » aux niveaux national et international. Les activités parallèles et de subsistance qui constituent le gagne-pain des pauvres des pays en développement ne sont pas prises en compte comme il se doit. Les soins donnés à domicile par certains membres de la famille et qui font partie de l'économie domestique sont complètement passés sous silence (Razavi et Staab, 2008).

44. On suppose implicitement qu'avec l'élargissement des possibilités offertes aux femmes, les ménages vont organiser équitablement la répartition entre hommes et femmes des tâches non rémunérées de manière à ce que les femmes puissent répondre aux encouragements du marché changeant, sur un pied d'égalité avec les hommes. L'expérience ne vérifie pas cette supposition. La participation accrue des femmes au travail salarié ne s'est pas accompagnée d'un accroissement proportionnel de la participation des hommes aux tâches non rémunérées à la maison. (voir Chapitre III). La répartition entre les sexes du travail domestique non rémunéré a manifestement persisté et continue de déterminer les conditions dans lesquelles les femmes peuvent prendre un travail lucratif. Elle limite le potentiel transformateur de l'emploi pour les femmes à la maison et en dehors.

C. *Plan de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*

45. Le chapitre II de l'Étude mondiale donne un aperçu général des effets de l'égalité des sexes sur la croissance économique, les politiques monétaires, financières et commerciales, et les flux de capitaux. Elle examine également la

mesure dans laquelle les femmes ont voix au chapitre dans les prises de décisions d'ordre économique.

46. Le chapitre III examine la position des femmes sur le marché du travail et les facteurs qui limitent leur capacité à répondre à de nouvelles possibilités économiques et à obtenir de meilleures rémunérations. Cette analyse porte également sur le partage inégal des tâches non rémunérées à la maison et sur les disparités entre les sexes s'agissant de l'accès des femmes au marché de l'emploi.

47. Le chapitre IV est consacré à la répartition sexospécifique d'autres ressources économiques comme la propriété foncière, le droit de propriété, le logement, les ressources mises en commun et l'infrastructure, et étudie leurs incidences sur les stratégies de subsistance des ménages à faible revenu tant dans les milieux ruraux qu'urbains.

48. Le chapitre V porte spécialement sur l'accès des femmes aux services financiers par les prêts et l'épargne tant dans le secteur structuré que non structuré. Il étudie l'évolution des organismes de microfinancement en ce qu'ils compensent l'exclusion des femmes du secteur structuré. Il analyse également l'action limitée de ces organismes et la tendance actuelle à des systèmes financiers ouverts à tous.

49. Le chapitre VI traite des ressources provenant de la protection sociale. Il utilise « la sécurité sociale minimale » de l'OIT comme cadre de référence pour examiner les diverses stratégies de protection sociale dans une perspective sexospécifique.

50. Le chapitre VII présente les principales conclusions et recommandations du rapport.

II. Macroéconomie et émancipation économique des femmes

51. Les cadres macroéconomiques influent sur les modalités et le rythme de la croissance économique d'un pays ainsi que sur la répartition des chances et des ressources entre les différentes couches de la population. Les politiques macroéconomiques ont une incidence sur la parité hommes-femmes par l'intermédiaire des marchés et l'intervention des pouvoirs publics, qui répartissent les principales ressources économiques et financières ainsi que les débouchés économiques. Les incidences sur l'égalité des sexes sont arbitrées par la volonté et la capacité de l'État d'intervenir en faveur des groupes moins puissants de la société et par la voix des femmes et leur influence dans les structures gouvernementales à différents niveaux de la société.

52. Le présent chapitre passe en revue les principaux éléments du cadre de politiques macroéconomiques en vigueur et analyse l'impact de l'accès des femmes aux ressources et de leur maîtrise sur ces ressources. Certes, les femmes ont pu accéder plus facilement à l'éducation et à l'emploi au cours des dernières décennies, mais le potentiel de transformation de ces changements a été tronqué par la nature précaire des emplois, généralement sous-payés, offerts aux femmes ainsi que par les inégalités persistantes dans la répartition des ressources entre hommes et femmes. Ce chapitre souligne également l'importance de la participation des femmes aux prises de décisions.

A. Environnement macroéconomique

53. Les dernières décennies ont vu s'enclencher un mouvement progressif et régulier vers une économie planétaire intégrée. De rapides changements dans les technologies de l'information, de la communication et des transports ont permis la circulation, à l'échelle internationale, des personnes, des capitaux, des biens et des services dans des délais et à des coûts bien inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 50 ans. Cela a provoqué une considérable expansion des échanges économiques dans le monde et la restructuration internationale des processus de production et de distribution, ouvrant ainsi les économies nationales à la concurrence mondiale.

54. Les politiques financières, monétaires et de taux de change ont été axées sur la maîtrise de l'inflation tandis que les politiques structurelles se sont appliquées à réduire le rôle de l'État, à promouvoir l'entreprise privée, à déréglementer les marchés intérieurs et à libéraliser le commerce ainsi que les flux de capitaux. Le degré d'intégration mondiale a, en revanche, déterminé « l'espace politique » à la disposition des gouvernements. La nécessité d'attirer et de retenir des capitaux internationaux mobiles a obligé les pays à maintenir des taux d'intérêt élevés, de faibles taux d'inflation, des marchés du travail flexibles, à consentir des avantages fiscaux et à encourager l'investissement étranger direct. Ces politiques sont de plus en plus critiquées à mesure que se rétrécit l'espace politique et que les réponses appropriées qui pourraient être apportées à la crise économique et financière au moyen de politiques anticycliques sont limitées.

55. L'actuelle crise financière est un produit de la dérèglementation du secteur financier. L'abolition des contrôles exercés sur les allocations de crédit dans le cadre des marchés internes et l'ouverture de comptes de capitaux a favorisé une mobilité accrue des capitaux et l'apparition de marchés financiers internationaux. L'actuelle crise financière et ses répercussions à l'échelle mondiale prennent leur source dans l'interaction entre des marchés mal réglementés et une confiance accrue en des produits financiers complexes fondés sur des marchés des capitaux étroitement intégrés.

56. Même avant cette crise financière et économique, on s'est demandé si, comme on le supposait, une discipline financière et une politique monétaire restrictive, combinées à la libéralisation des marchés, pouvaient produire une croissance économique et la réduction de la pauvreté. Cette supposition ne s'est pas vérifiée dans les faits. Dans les pays développés la croissance du PNB par habitant est en recul depuis les années 1970 (Heintz, 2006). Certains pays en développement ont par contre connu une croissance continue depuis les années 1990, mais il s'agit surtout des forts taux de croissance en Inde et en Chine. Si l'on exclut l'Inde et la Chine, la croissance du produit national par habitant dans les pays en développement au cours des 30 dernières années est bien en dessous des chiffres des années 1970. (Nations Unies, 2008a).

57. Les progrès ont affiché les mêmes inégalités en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Selon les estimations révisées de la Banque mondiale concernant la pauvreté, fondées sur une base journalière de 1,25 dollar, valeur 2005, 1,4 milliard de personnes des pays en développement vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté (Chen et Ravallion, 2008) – soit 400 millions de plus qu'indiqué dans de précédents calculs. Le taux de réduction de la pauvreté reste inchangé, avec une baisse de 1% l'an pour l'ensemble du monde en développement, entre 1981 et 2005.

58. Selon les prévisions, le produit mondial brut devrait baisser de 2,6% en 2009 après avoir enregistré une croissance positive de 2,1% en 2008 et une croissance annuelle moyenne de près de 4% l'an durant la période 2004-2007 (Nations Unies, 2009). Les pays en développement en particulier seront négativement affectés par l'effondrement des prix des produits de base, la baisse de la demande en matière d'exportations, une éventuelle diminution de l'aide publique au développement, ainsi qu'une réduction des flux de capitaux privés, en particulier des transferts.

59. La crise financière aura non seulement un impact sur les marchés financiers dans le monde entier, mais aussi de graves et colossales conséquences sur l'économie réelle et la vie des peuples, surtout dans les pays en développement, par une récession économique mondiale (Fukuda-Parr, 2008). Si la crise n'est pas endiguée, l'impact sur la pauvreté risque de devenir catastrophique. On s'attend à ce qu'en raison de la crise 73 à 103 millions de personnes restent dans la pauvreté où y tombent (Nations Unies, 2009). à quoi s'ajouteraient 200 000 à 400 000 décès supplémentaires de nourrissons durant la période 2009-2015 (Banque mondiale, 2009). Une étude portant sur 59 pays en développement laisse supposer que des baisses du PIB vont probablement provoquer des taux de mortalité infantile plus élevés parmi les filles que parmi les garçons (Baird et al., 2007). Les effets nocifs de la crise actuelle devraient toucher davantage les taux de chômage des femmes que ceux des hommes dans la plupart des régions du monde, notamment dans celle de l'Amérique latine et des Caraïbes.(OIT, 2009).

60. Les pays en développement disposent de moins de ressources pour appliquer des politiques anticycliques appropriées en vue de neutraliser l'impact de l'actuelle crise financière et économique. La crise va ruiner les progrès accomplis par les pays en développement dans la réalisation des objectifs de développement concertés, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Les ressources allouées sont insuffisantes pour tenir les engagements pris au sujet de l'égalité des sexes. Le déficit du financement prévu pour la réalisation du troisième objectif du Millénaire pour le développement dans les pays à faible revenu devrait, selon les estimations, s'établir entre 8,6 milliards de dollars en 2006 et 23,8 milliards en 2015 (Grown et al., 2006). Une étude portant sur six pays d'Amérique latine suggère que la récession prévue en 2009 et 2010, et le lent et progressif redressement entamé pour recouvrer, d'ici à 2015, les taux de croissance antérieurs à la crise, éloigneraient encore davantage certains pays à faible revenu comme l'État pluriculturel de Bolivie, le Honduras et le Nicaragua, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne l'accomplissement de la scolarité primaire, la santé maternelle et infantile et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (Sanchez et Vos, 2009).

61. La façon dont les pays réagissent à la récession peut avoir des conséquences désastreuses pour les femmes et les filles. Les coupes sombres effectuées dans les dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation par exemple, peuvent réduire la possibilité des femmes et des filles d'avoir accès aux services de base. Des filets de sécurité hâtivement mis en place pour palier les effets de la crise, et qui favorisent les hommes chefs de famille, peuvent obliger les femmes et les filles à se contenter d'emplois précaires dans le secteur non structuré de l'économie. C'est d'après la structure et la mise en application des mesures prises que l'on pourra déterminer si la crise va annuler les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment le troisième objectif concernant l'agilité des sexes, ou si ces mesures vont poser des fondations solides et

équitable en vue d'un redressement futur et de progrès en matière d'égalité des sexes.

B. Politiques macroéconomiques et commerciales

62. Les politiques macroéconomiques ont des impacts différenciés selon qu'il s'agit des femmes ou des hommes (Berik et al., 2009). L'élaboration de politiques soucieuses d'une approche sexospécifique exige une compréhension et une considération attentive des conséquences, sur le plan de la répartition équitable, des stratégies de croissance économique et des politiques monétaires, financières, commerciales et d'investissement, ainsi que des difficultés que présentent l'autonomisation économique des femmes. Nombre de politiques n'attachent cependant pas d'importance aux perspectives sexospécifiques, elles tendent par exemple à ne pas prendre en considération la répartition par sexe du travail salarié et non salarié et des implications connexes s'agissant de l'accès des femmes aux débouchés économiques.

1. Croissance économique

63. D'après certains travaux de recherche on constate que l'impact de la croissance économique sur l'égalité des sexes peut varier considérablement selon le type des politiques qui encouragent la croissance économique et la mesure de l'égalité des sexes utilisée dans l'analyse (Berik et Rodgers, 2008). Par exemple, la croissance économique résultant de la privatisation des services publics peut entraîner une hausse des prix ce qui limite l'accès des femmes et des filles à ces services. De même, la croissance économique résultant de la promotion des exportations peut accentuer les inégalités de salaires entre hommes et femmes si elle engendre une tendance à la baisse des salaires du secteur des exportations qui emploie une forte proportion de femmes.

64. La corrélation entre croissance économique et emploi des femmes a été examinée. Les données correspondant à la période 1991- 2003 suggèrent que l'élasticité de l'élément emploi dans la croissance économique – les variations dans l'emploi associées aux variations de la croissance – a été positive durant toute cette période et plus marquée pour les femmes que pour les hommes¹⁵. L'augmentation de la part des femmes en matière d'emploi, enregistrée depuis les années 1980 s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1990 (Standing, 1999 ; Kapsos, 2005). Toutefois, l'élasticité de l'élément emploi de la croissance, pour les hommes comme pour les femmes, a commencé à fléchir à la fin des années 1990 (Kapsos, 2005). La part des femmes dans l'emploi s'est maintenue aux alentours de 40% pour les dix dernières années (OIT, 2009b).

65. L'impact de la croissance sur le bien-être des femmes au cours des dernières décennies est moins évident. L'un des indicateurs les plus utilisés est celui de l'espérance de vie des femmes par rapport à celle des hommes, synthèse sommaire des différences dans l'état de santé général des hommes et des femmes. D'une manière générale, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, ce qui relève plus de dispositions génétiques que de conditions de vie malsaines et les femmes

¹⁵ Ces chiffres se réfèrent au travail formel dans les grandes entreprises enregistrées. Ils excluent une large part du travail informel pratiqué dans les pays plus pauvres, et doivent donc être considérés avec prudence.

sont plus nombreuses que les hommes dans la population en général. Nulle relation entre la croissance économique et les écarts entre l'espérance de vie des hommes et des femmes, n'a été établie dans huit études portant sur les pays d'Asie présentant d'importantes variations de taux de croissance. Les résultats suggèrent que l'espérance de vie des femmes par rapport à celle des hommes répondait très positivement à l'accroissement du taux de participation des femmes à la vie active et de leur taux d'alphabétisation, ce qui encourageait les femmes à faire entendre leur voix et à prendre part aux négociations dans le secteur économique (Seguino, 2002a).

66. La corrélation entre taux de croissance économique et progrès en matière d'égalité des sexes – indicateur normalisé d'égalité des sexes - a été examinée dans 95 pays entre 1980 et 1995 (Seguino, 2009). L'indicateur normalisé d'égalité des sexes est un index composite comprenant le niveau d'éducation des femmes par rapport aux hommes, l'espérance de vie des femmes par rapport aux hommes ; les taux relatifs de participation à la vie active ; la proportion de femmes occupant des postes techniques, professionnels, administratifs et de direction ; et la proportion de femmes occupant des sièges parlementaires. La croissance économique a été positivement corrélée avec les progrès en matière d'égalité des sexes mais négativement corrélée dans les deux quartiles ayant les plus faibles revenus. Des taux plus élevés de croissance économique dans les pays les plus pauvres ont été associés à une détérioration générale de la parité entre les sexes.

67. Certaines études ont également examiné l'importance des indicateurs établissant le rapport entre l'égalité des sexes et les taux de croissance économique. La relation entre l'amélioration continue de l'égalité des sexes dans l'emploi et les taux de croissance économique, compte tenu des variations de la participation des femmes en âge de travailler dans le secteur structuré, ainsi que des variations de la part des femmes dans la vie active a été examinée (Klasen, 1999). Alors que les deux mesures ont eu des incidences positives sur les taux de croissance, l'impact de la part des femmes dans l'emploi structuré a été plus important et statistiquement significatif¹⁶. Une étude menée ultérieurement avec une analyse similaire a inclus dans les séries de données de la période 1960-1990, des données de l'an 2000. Elle confirme qu'une égalité plus tangible entre les sexes dans la vie active et l'éducation est importante pour la croissance économique. Alors que les séries de données antérieures avaient révélé des pertes d'environ 0,9% par an dans les taux de croissance en Asie du sud et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en raison de l'inégalités des sexes, une expansion plus rapide de la scolarisation des femmes et la réduction de l'écart entre hommes et femmes dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, a résulté en une perte de croissance de 0,7% par an en comparaison de pertes de 1% en Asie du Sud (Klasen et Lamanna, 2009).

68. Les tentatives d'explication de la relation entre égalité des sexes et croissance économique indiquent plusieurs options possibles. L'une concerne les incidences positives, à des micro niveaux, de l'éducation des femmes et du travail rémunéré sur les taux de fécondité, la survie des enfants et l'investissement dans le capital humain des enfants. Une deuxième se rapporte à l'efficacité d'une utilisation plus rationnelle de la force active d'un pays et de l'investissement dans le capital

¹⁶ L'étude recommande la prudence à propos de ces résultats car il est très possible que la causalité aille en sens contraire.

humain. Cette proposition est corroborée à un micro niveau par le fait qu'une répartition plus équitable de la terre, des engrais et du crédit dans les systèmes agricoles africains aboutirait à des rendements non négligeables. Cette proposition est également appuyée par des travaux de recherche qui ont montré que l'égalité des sexes plus largement appliquée dans l'éducation était associée à une plus forte productivité de la main d'œuvre, mesurée d'après le revenu par habitant (Knowles et al, 2002), et que l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi et en matière de salaires aboutissait à une augmentation de la rémunération des femmes (Tzannatos, 1999). Dans les pays d'Amérique latine, l'élimination de la discrimination sexuelle et des écarts entre salaires entraînent une augmentation de 50% des salaires des femmes avec une incidence négligeable sur les salaires des hommes, et accroissent le rendement de 3 à 9%. Une étude plus récente portant sur huit pays d'Amérique latine suggère que l'élimination des obstacles qui freinent la participation des femmes à la vie active, et l'adoption de mesures leur permettant d'accéder à diverses professions, réduirait l'incidence de la pauvreté et augmenterait les revenus des huit pays (Costa et al., 2009).

69. Par contre, alors qu'une égalité accrue entre les sexes dans la participation à la vie active et dans l'éducation peut stimuler la croissance économique, cette égalité dans le domaine des salaires n'a pas nécessairement le même effet. L'analyse de données concernant des pays semi industrialisés à faibles ou moyens revenus a montré que des niveaux plus élevés d'inégalité entre hommes et femmes en matière de salaires était associée à des niveaux plus élevés d'investissement et de croissance (Seguino, 2000). Le fait que certaines entreprises paient aux femmes des salaires plus bas en fonction de leur productivité est profitable dans certains contextes où un grand nombre de femmes ayant un bon niveau d'éducation se partagent un nombre limité d'emplois dans le secteur manufacturier à forte intensité de main d'œuvre et axé sur l'exportation, et où les entreprises sont extrêmement mobiles, la concurrence des prix très serrée et où l'activité syndicale est absente ou minime (Seguino, 2009).

2. Politiques monétaires

70. La politique monétaire vise surtout à lutter contre l'inflation et les banques centrales nationales ont, à cet effet, pratiqué des ajustements des taux d'intérêt à court terme. Cette mesure s'est accompagnée d'une dérèglementation du secteur financier intérieur et d'un relâchement des contrôles sur les flux de capitaux entrant et sortant des pays. C'est par le marché du travail, entre autres, que les politiques monétaires peuvent avoir différentes incidences sexospécifiques. Les études disponibles semblent indiquer que les variations des taux d'intérêt ont de plus fortes incidences sexospécifiques sur l'emploi dans les pays en développement que dans les pays de l'OCDE. Dans neuf pays de l'OCDE, les données couvrant la période 1980-2004 ne montrent qu'une légère évidence de l'impact que peuvent avoir sur l'emploi les fluctuations des taux d'intérêt à court terme, et ne révèlent aucune incidence sur l'emploi en fonction du sexe (Takhtamanova et Sierminska, 2009).

71. Par contre, dans les pays en développement les politiques de taux d'intérêt anti inflationnistes ont eu de nettes incidences sur l'emploi en fonction du sexe (Braunstein et Heintz, 2006). Une étude consacrée à 51 cas de réduction de l'inflation entre 1970 et 2003, portant sur 17 pays à faibles et moyens revenus ont constaté une contraction des taux de croissance de l'emploi dans 71% des occurrences, et que l'emploi des femmes était négativement touché par rapport à celui des hommes dans la plupart de ces cas de contraction. Par ailleurs, lorsque les

occurrences de contraction se doublait d'une expansion de l'emploi on ne constatait aucun effet défavorable aux femmes. La réduction de l'inflation était plus susceptible d'entraîner une contraction dans l'emploi surtout au détriment des femmes lorsque les banques centrales répondaient aux pressions inflationnistes en augmentant les taux d'intérêt au dessus de leur tendance à long terme. Le maintien d'un taux de changes concurrentiel a aussi aidé à neutraliser l'impact négatif sur l'emploi des femmes durant la période de contraction (Ibid.).

72. Le resserrement monétaire, les taux d'intérêt élevés et des marchés déréglementés affectent l'octroi de crédit dans l'économie, notamment à des acteurs économiques moins privilégiés. En leur qualité de petits exploitants agricoles, et de chefs de petites et moyennes entreprises, les femmes se trouvent parmi les personnes privées de crédit. La privatisation des banques et les modifications apportées dans les modalités des prêts bancaires et de l'investissement font que ce sont les considérations commerciales plutôt que le développement qui décident de l'attribution du crédit. Les banques commerciales ont eu tendance à favoriser les emprunteurs ayant de solides antécédents en matière de crédit et pour lesquels les coûts de transaction sont faibles. Elles ont également concentré leurs activités sur les zones urbaines au détriment des zones rurales privées de services financiers. La considérable avancée du microfinancement, s'adressant en particulier aux femmes pauvres, n'a pas compensé l'insuffisance de l'accès à une large gamme d'institutions financières pour une majorité de petites et moyennes entreprises. (Chapitre V).

3. Politiques budgétaires et réforme du secteur public

73. La réforme de la politique budgétaire s'est fixée pour but de réduire le déficit du financement des dépenses publiques et d'alléger la charge fiscale de l'entreprise privée, partant du principe que les déficits budgétaires vont inhiber l'investissement privé, activer l'inflation et amener les investisseurs à perdre confiance, que la fiscalité va décourager l'entreprise privée. L'espace budgétaire a été réduit par la nécessité d'attirer et de retenir des capitaux mobiles nationaux et internationaux, ce qui a entraîné un déclin régulier de l'incidence de l'impôt sur le capital (OIT, 2008 a). Il ne reste de ce fait que peu de ressources nationales à investir dans des politiques structurelles qui encouragent les priorités de développement.

74. Il incombe en premier lieu aux gouvernements de respecter les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne la parité entre les sexes et l'émancipation des femmes. Les budgets à l'échelon national, local et provincial sont pour les gouvernements un mécanisme essentiel par lequel ils peuvent faciliter aux femmes l'accès et le bénéfice des dépenses du secteur public. La façon dont les gouvernements collectent les revenus et répartissent les ressources peut avoir des effets différents sur les hommes et les femmes.

75. Les systèmes fiscaux peuvent créer et perpétuer les disparités entre les sexes. Étant donné que les impôts touchent les salaires et le revenu disponible, ils peuvent avoir une influence sur la manière dont les femmes et les hommes répartissent leur temps entre travail dans le secteur structuré et non structuré et le travail non rémunéré (Barnett et Grown, 2004). Par exemple, le fait de remplir une déclaration d'impôts conjointe – le système appliquant des taux d'imposition plus élevés sur de plus hauts revenus – décourage les femmes d'exercer un emploi (Elson, 2006). Les impôts indirects comme la taxe sur la valeur ajoutée ou le droit d'excise risquent d'ajouter une charge supplémentaire au fardeau déjà lourd des femmes pauvres car

les femmes ont tendance à consommer des biens et des services qui profitent à la famille – santé, éducation et nourriture (Barnett et Grown, 2004).

76. Le financement non inflationniste des politiques de redistribution pour la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes demande un système d'imposition rationnel (Huber, 2006). De récentes analyses budgétaires montrent que la part de l'impôt dans les recettes totales de l'État est extrêmement faible dans de nombreux pays en développement par comparaison avec des pays développés. Selon des estimations du début des années 2000 la part de l'impôt dans les recettes de l'État irait d'environ 8% au Bangladesh et en Inde, à 10% au Nigeria à environ 32% à la Barbade et au Botswana. On peut comparer ces chiffres à ceux de l'Australie et des États-Unis: 29-30% et de la Suède : 51% (Barnett et Grown, 2004). De bas niveaux d'imposition portent préjudice aux pauvres, et aux femmes pauvres en particulier, car ils empêchent l'élaboration de programmes de développement qui pourraient neutraliser les inégalités engendrées par le marché.

77. Les réductions des dépenses publiques touchant l'*infrastructure et les services* ont également des effets différents selon les sexes. Partout où les réformes fiscales ont entraîné des réductions des dépenses sociales ou l'imposition des coûts d'usage des services publics et d'utilité publique, les femmes ont souvent été obligées de compenser en passant plus de temps à s'occuper des enfants, des malades et des personnes âgées à la maison afin d'économiser de l'argent, à parcourir de plus longues distances à pied à la recherche d'un centre de soins ou faire la queue plus longtemps pour la provision d'eau (Razavi, 2007).

78. De même, la restriction de l'accès aux services de promotion agricole et des subventions pour l'achat des engrais, des semences et d'autres facteurs de production a eu des effets négatifs sur les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes. En Zambie, par exemple, l'abolition des offices de commercialisation ainsi que la privatisation des services de promotion et de crédit ruraux par suite des ajustements structurels ont porté un plus grand préjudice aux agricultrices qu'aux agriculteurs. Les coopératives agricoles locales étaient l'une des rares sources de crédit et de services de promotion pour les femmes exploitants agricoles (Evers et Walter, 2000). En l'absence de ces services, les producteurs ont dû aller en dehors des villages pour trouver de meilleurs prix. Ce déplacement était plus difficile pour les femmes en raison de leurs tâches domestiques et du manque de transports, les obligeant éventuellement à vendre leurs récoltes à des intermédiaires itinérants qui paient à bas prix ou en nature (Whitehead, 2009).

79. Les inquiétudes suscitées par l'austérité budgétaire ont conduit à la privatisation de la protection sociale dans les États-providence et à la promotion de filets de sécurité exclusifs dans les pays en développement. À la suite de la crise asiatique, les coûts élevés imposés par la carence de la protection sociale se sont fait sentir. Les femmes ont été particulièrement affectées par le manque ou l'insuffisance de systèmes de protection sociale car elles exercent des emplois plus précaires, ne peuvent que difficilement épargner pour l'avenir ou payer des primes d'assurances privées, et ne possèdent en général pas suffisamment de biens qui pourraient les dépanner pendant la crise ou pour leurs vieux jours. (voir chapitre I).

80. Les réformes budgétaires ont aussi enclenché des compressions de personnel dans le secteur public, dues à des amputations budgétaires dans la fonction publique et la privatisation d'entreprises publiques. Ce sont les femmes qui ont le plus souffert des suppressions de postes car elles ont généralement moins d'ancienneté

dans l'emploi que les hommes, un niveau d'éducation moins élevé et sont éventuellement victimes de discrimination (Berik et Rodgers, 2008). En Ouganda et en Côte d'Ivoire (Appleton et al., 1999) et en Chine (Appleton et al., 2002), et au Viet Nam (Rama, 2002), lorsque les femmes fonctionnaires perdaient leur emploi elles avaient beaucoup plus de mal à retrouver un poste similaire dans le privé, ce qui les obligeait à accepter des emplois subalternes ou à travailler dans le secteur non structuré.

81. Les réformes des finances publiques appelant à plus d'efficacité, de transparence et de responsabilisation dans le processus budgétaire, et qui à cet effet préconisent des méthodes plus rationnelles de collecte des revenus, et ciblant les dépenses, ont amené un abandon de la budgétisation par poste budgétaire axé sur les entrées, au profit du budget fondé sur les résultats et axé sur la production et les chiffres effectifs (Sharp, 2003). Avec cette méthode on a de meilleures chances de rendre les processus budgétaires davantage attentifs aux sexospécificités par l'introduction d'indicateurs de production et de résultats liés à l'égalité des sexes. L'importance attachée au contrôle et à la responsabilisation créé des conditions favorables à l'accroissement des allocations de ressources pour l'égalité des sexes (E/CN.6/2008/2).

82. Afin d'évaluer la mesure dans laquelle la gestion des finances publiques se préoccupait de respecter les sexospécificités et les engagement pris en faveur de l'égalité des sexes était en rapport avec les ressources allouées, des initiatives visant à promouvoir des processus de budgétisation tenant compte des sexospécificités ont été prises dans plus de 60 pays. L'étude de la parité entre les sexes a également isolé les effets de divers aspects des réformes budgétaires sur les femmes et les hommes respectivement. La plupart du temps les initiatives ont comporté une analyse budgétaire mais on a moins insisté sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations de ces analyses. On a mis l'accent sur les dépenses plutôt que sur les recettes et sur les secteurs sociaux plutôt que sur les secteurs de production. Le succès de ces initiatives dépend de la collaboration entre un ensemble de parties prenantes, y compris les ministères des finances et du plan, des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme, des parlementaires, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des organismes de recherche et des organisations féminines. La rareté des données ventilées par sexe complique beaucoup l'exécution d'analyses de budgets tenant compte des sexospécificités.

4. Politiques commerciales

83. Les politiques commerciales ont des incidences sur l'égalité des sexes, en ce qu'elles touchent l'emploi, les prix et les revenus. Elles peuvent créer des ouvertures d'emploi pour les femmes dans des pays qui exportent des produits manufacturés à forte intensité de main d'œuvre, mais peuvent également provoquer du chômage parmi les femmes si la concurrence de produits importés à meilleur marché oblige les industries locale à fermer ou à licencier du personnel (Nations Unies, 1999). De même, la suppression des tarifs et d'autres barrières commerciales peut réduire les recettes de l'État, ce qui risque d'entraîner des réductions des dépenses ou une augmentation des droits d'excise avec des effets défavorables sur les budgets des ménages, et des conséquences aggravées pour les femmes (Williams, 2007).

84. L'impact de la croissance économique sur la répartition de l'emploi en fonction du sexe semble s'être en partie manifesté par une tendances à la

libéralisation du commerce. Une étude portant sur 16 pays à faible ou moyen revenu entre 1970 et 2003 a examiné les effets de la croissance économique, les tendances de la libéralisation du commerce, les taux d'intérêt et la part de l'État dans le PIB, sur l'ensemble des taux d'emploi et des emplois répartis en fonction du sexe (Heinz, 2006). L'accroissement des taux du PIB étaient liés à l'accroissement des taux d'emploi en général. Les effets de la libéralisation des échanges étaient mitigés : une forte activité d'exportation était liée à une augmentation des taux d'emploi tandis que la pénétration des importations était associée à une moindre croissance de l'emploi. La hausse de la part de l'État dans le PIB était associée à un taux particulier de croissance économique avec un effet positif sur l'emploi en général, tandis que des taux d'intérêt élevés ralentissaient la croissance de l'emploi, décourageant éventuellement l'investissement en capital fixe dans l'économie.

85. L'analyse a montré que l'emploi des femmes répondait positivement au niveau des exportations et négativement aux taux d'intérêt réels. En revanche, la pénétration des importations avait l'influence la plus importante sur l'emploi des hommes, amenant une baisse des niveaux d'emploi parmi les hommes. L'emploi des femmes avait tendance à augmenter proportionnellement à une augmentation exogène de l'emploi des hommes. L'emploi des hommes n'a cependant pas été aussi sensible à une augmentation exogène de l'emploi des femmes. Ceci indiquerait une complémentarité plutôt qu'une concurrence entre emplois masculins et féminins, ce qui montre qu'ils sont situés dans divers secteurs du marché du travail. Cela indique en outre que les hommes comme les femmes ont des chances de trouver du travail durant des période de croissance généralisée, alors que ce sont surtout les femmes qui ont bénéficié des conditions de croissance axée sur l'exportation.

86. Il y a cependant lieu de penser que les gains des femmes dans les emplois du secteur manufacturier orienté vers l'exportation ne sont peut-être pas stables. La part des femmes employées dans le secteur manufacturier en République de Corée, par exemple, a baissé, passant de 39 à 35% entre 1980 et 2004 (Berik, 2008). Des tendances analogues ont été observées au Mexique (Fussell, 2000). Néanmoins, ces baisses ne sont pas inévitables. La Thaïlande, par exemple, connaît une augmentation régulière de la part des femmes dans le secteur manufacturier depuis les années 1980 (Jomo, 2009).

87. La libéralisation des échanges a également été associée à une perte d'emplois de femmes dans le secteur manufacturier dans un certain nombre de contextes. Par exemple une étude portant sur 10 pays de l'OCDE a trouvé que l'accroissement des échanges Nord-Sud dans le secteur manufacturier réduisait l'emploi des femmes relativement plus que celui des hommes, les pertes les plus importantes enregistrées par ces pays touchaient les secteurs à forte intensité de main d'œuvre féminine, les moins aptes à soutenir la concurrence des importations (Kucera et Milberg, 2007). Les effets des déplacements dans le secteur non structuré de l'économie des pays en développement ne peuvent probablement pas apparaître dans les données officielles mais des études tendent à montrer qu'ils existent réellement (Williams, 2003 ; HomeNet/Institute of Social Studies Trust, 2006).

88. Divers motifs ont été évoqués pour expliquer l'amenuisement de la main d'œuvre féminine dans le secteur manufacturier (Braunstein, 2008 ; Ghosh, 2009). Dans certains cas, les femmes ont perdu leur emploi au profit des hommes, étant donné que la production manufacturière est devenue une activité à plus forte intensité de compétences technologiques et de capital. Cette situation tient à ce que

les femmes n'ont pas les niveaux requis de scolarisation et de compétences techniques, ont moins de chances de pouvoir accéder à une formation professionnelle en cours d'emploi, ou pâtissent du fait que les employeurs préfèrent embaucher plutôt des hommes pour des postes mieux rémunérés. Dans certains cas ce retrait de la main d'œuvre féminine s'explique par les mouvements de capitaux vers d'autres pays ou la relocalisation des emplois, passant de l'économie structurée à l'économie parallèle, attirés par une plus grande souplesse des conditions de travail¹⁷.

89. L'emploi des femmes pose un problème particulier dans les secteurs d'exportation car les femmes sont souvent reléguées dans des postes à bas salaires et sont souvent des travailleuses migrantes. Par exemple, à Madagascar, bien qu'il soit avéré que les femmes employées dans l'industrie du vêtement ont généralement un niveau d'éducation quelque peu inférieur mais en somme comparable à celui des hommes, la grande majorité d'entre elles est affectée à des emplois non qualifiés et peu payés tandis que les postes bien rémunérés et qualifiés sont généralement occupés par des hommes. Les augmentations de salaires ont été réservées que pour les travailleurs qualifiés, alors que les salaires correspondant aux emplois non qualifiés ont été maintenus à un bas niveau en raison de la présence d'une grande réserve de personnes sans emploi ou sous employées (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2008). Les industries d'exportation font souvent appel à des travailleurs temporaires. Les emplois temporaires tendent à être pris presque exclusivement par des femmes, ils sont mal payés et n'offrent pas les avantages que donnent les postes plus permanents (Ibid.).

90. La libéralisation des échanges dans le secteur alimentaire a eu de sérieuses conséquences pour les femmes. Le changement par lequel on est passé dans les pays en développement, de la culture vivrière familiale à l'agriculture d'exportation, et la dépendance croissante vis-à-vis des marchés mondiaux de produits alimentaires ont engendré l'insécurité alimentaire dans le monde en développement, illustrée par l'instabilité des prix des denrées alimentaires et la réduction des réserves de denrées alimentaires dans le monde (Patnaik, 2003). Alors que la cause immédiate des sévères crises économiques depuis 2008 a été la flambée des prix alimentaires, la constellation de causes sous-jacentes¹⁸ a mis en évidence le prix que les pays en développement doivent payer pour l'abandon de l'agriculture et la dépendance croissante envers les marchés mondiaux de produits alimentaires. Selon une estimation, entre 2006 et 2008, 109 millions de personnes supplémentaires sont tombées en dessous du seuil de pauvreté fixé à un dollar par jour, par suite de la hausse des prix alimentaires (Nations Unies, 2006b).

91. Alors que les secteurs agricoles subventionnés d'Europe et des États-Unis ont été en mesure d'exporter des denrées alimentaires à bon marché aux pays en développement, les petits exploitants agricoles des pays en développement ont dû affronter la réduction des investissements publics dans l'infrastructure, l'abolition

¹⁷ Les statistiques officielles ne rendent pas exactement compte du travail des femmes dans le secteur non structuré de l'économie.

¹⁸ Parmi ces causes, on peut citer la flambée des cours du pétrole qui a fait monter les prix du transport des denrées alimentaires et des engrais; les inquiétudes à propos de la sécurité de l'énergie et une demande accrue pour les biocarburants, ce qui a conduit à une abondante production de sucre de canne et de maïs en corrélation avec une baisse des réserves alimentaires, à une intensification de la demande d'aliments et de carburants aux pays en développement à forte croissance (Nations Unies, 2008b.).

de subventions sur l'achat des facteurs de production, et la privatisations des services de promotion et du crédit institutionnel. En tant que producteurs de denrées alimentaires, les femmes exploitants agricoles ont eu encore plus de mal à réagir à des prix élevés de ces produits, vu les désavantages qui les accablent, comme les difficultés de trésorerie, la peine à se procurer des moyens de production tels que la terre, les semences, du crédit et à acquérir une formation dans le domaine technologique (voir chap. IV). La hausse des prix alimentaires compromet les possibilités des femmes à se nourrir, elles-mêmes et leurs familles. Certaines femmes ont essayé de s'arranger en sautant des repas, généralement plus souvent que les hommes, afin de nourrir leurs enfants, choisissant des produits alimentaires moins chers mais moins nourrissants et vendant leurs biens (Quisumbing et al., 2008).

5. Flux de capitaux

92. Les flux de capitaux se composent à la fois de capitaux privés et d'investissements étrangers directs (IED) ainsi que de portefeuilles de placements et d'aide publique au développement sous forme de dons et de prêts. La dérèglementation des marchés financiers et la suppression des contrôles sur les mouvements de capitaux a conduit à gonfler les flux financiers internationaux. On a assisté à un accroissement continu des entrées de capitaux privés dans les pays en développement et à une érosion des capacités de financement public, sans compter l'allègement de la dette.

Flux de capitaux privés

93. Les flux d'investissements étrangers directs ont joué un rôle prédominant dans la création d'emplois pour les femmes dans certains secteurs, surtout le secteur manufacturier orienté vers l'exportation, et à forte intensité de main d'œuvre, en Asie de l'Est et du Sud et certaines parties de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les femmes qui travaillent directement pour des sociétés transnationales, et dans le secteur manufacturier orienté vers l'exportation, y compris les entreprises familiales, reçoivent souvent des salaires plus élevés et de meilleurs avantages que dans les entreprises nationales (Kabeer et Mahmud, 2004 ; Davin, 2004 ; Brachet-Marquez et de Oliveria, 2004). Les sociétés transnationales tendent à réaliser de plus gros bénéfices que les entreprises nationales, sont généralement plus importantes et donc soumises aux réglementations du travail et se trouvent souvent obligées sous la pression de groupes de consommateurs et de syndicats, notamment au niveau mondial, de respecter certaines normes. Toutefois, cet avantage salarial peut se dégrader avec le temps. En Chine, par exemple, les données de 1995 montrent que les hommes comme les femmes ont touché des salaires élevés en travaillant dans les provinces où l'investissement étranger direct était important par rapport à l'investissement total, et où les femmes étaient mieux payées. Cette tendance s'est inversée vers 2002 du fait que les entreprises étrangères se sont converties en entreprises à forte valeur ajoutée, recrutant surtout des hommes (Braunstein et Brenner, 2007).

94. Alors que l'investissement étranger direct est considéré comme moins mobile sur le plan international que les flux de valeurs de portefeuille, il subsiste tout de même un risque de délocalisation pour maintenir les salaires à un bas niveau et échapper aux réglementations du travail, notamment dans les secteurs à faibles investissements productifs, où les femmes sont très nombreuses (Doraisami, 2009). La concurrence pour attirer l'investissement étranger direct peut conduire à une

dégradation des normes du travail, notamment des les zones franches industrielles d'exportation, ce qui peut être préjudiciable aux femmes (Floro et al., 2004).

95. Les flux de capitaux privés peuvent également avoir des incidences sur l'égalité des sexes au cours des crises financières périodiques associées à la libéralisation des marchés financiers. L'inversion subite des apports de capitaux dans un pays tend à s'accompagner d'une rapide dépréciation de la monnaie et de contractions économiques à grande échelle. On sait par expérience que les effets des fluctuations des mouvements de capitaux se feront plus ou moins sentir selon que les secteurs à forte intensité de main d'œuvre masculine et féminine seront touchés. En République de Corée, durant la crise financière qui a touché l'Asie de l'Est à la fin années 1990, les effectifs féminins ont diminué de 6,1% et les effectifs masculins de 4,1%. Les écarts ont même été plus marqués parmi le personnel permanent¹⁹ : 18% contre 6,6% (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2005). Aux Philippines, les secteurs à forte intensité de main d'œuvre masculine ont été plus touchés et parmi les hommes, le chômage a augmenté plus rapidement que pour les femmes. Cependant les femmes travaillaient plus longtemps pour un salaire, notamment dans le secteur agricole afin de faire face à la situation (Lim, 2000). Durant la crise financière de 2001, en Argentine, la montée du chômage a été plus rapide pour les hommes que pour les femmes, et celles-ci sont devenues plus nombreuses sur le marché du travail pour compenser la détérioration des revenus du ménage (McKenzie, 2004). En outre, le travail des femmes non rémunéré, a eu tendance à augmenter en compensation de l'amenuisement des ressources, alors que dans de nombreux cas, les enfants, surtout les filles, ont quitté l'école pour aider à la maison ou prendre un emploi salarié.

96. Les transferts qui, dans de nombreux pays, ont dépassé les flux d'aide publique au développement (APD), sont devenus une source majeure de financement extérieur pour les ménages des pays en développement. Le volume des transferts exécutés officiellement en direction des pays en développement a été évalué à 283 milliards de dollars E.-U. en 2008, soit 6,7% de plus qu'en 2007 où le montant atteignait 265 milliards de dollars E.-U. En termes réels cependant, les transferts devaient baisser de 2% du PIB en 2007 à 1,8% en 2008 (Banque mondiale, 2008a). La Banque mondiale a estimé que les transferts se réduiraient de 5 à 8% en 2009 en raison de la crise économique et financière mondiale. Cette baisse est moins élevée que celle d'autres flux de capitaux, ce qui indique que les transferts resteront vigoureux relativement à de nombreuses autres catégories de flux de ressources vers les pays en développement (Banque mondiale, 2009b).

97. Les femmes constituent une proportion croissante des migrants internationaux, elles émigrent séparément à la recherche d'emplois, d'indépendance économique et d'émancipation (Nations Unies, 2004). Tandis que les femmes migrantes saisissent les occasions de débouchés créées par une demande accrue de main d'œuvre féminine dans certains services et industries, notamment dans le secteur de l'exportation, elles contribuent aussi aux flux de transferts (Ibid.). Par exemple, 76% des femmes migrantes du Myanmar travaillant comme domestiques en Thaïlande envoient régulièrement des fonds (Caouette et al., 2006). En Indonésie, où les travailleurs migrants envoient chez eux des fonds d'une valeur supérieure à 6 milliards de dollars, ce qui fait que ces transferts constituent la source la plus

¹⁹ Les travailleurs permanents sont eux qui ont un contrat d'un an ou plus et/ou ceux qui ont travaillé pendant un an ou plus et ont également droit à des prestations marginales (Lee, 2007).

importante de devises après le pétrole, les femmes représentent 80% des 680 000 migrants employés à l'étranger (Banque mondiale, 2008b). L'Étude de 2004 sur le rôle des femmes dans le développement a établi que les transferts effectués par les femmes migrantes étaient une importante source de revenu pour les ménages des pays en développement (Nations Unies, 2004). Les transferts améliorent les conditions de vie en aidant les ménages à dépenser davantage pour la nourriture, la santé et l'éducation (Fonds international de développement agricole (FIDA), 2008).

98. Certaines études établissent une différence sexospécifique dans les habitudes de transferts, en rapport avec les différences dans les rémunérations, le cycle de vie et les responsabilités familiales (Piper, 2005). Par exemple, des femmes de la République démocratique populaire Lao travaillant comme domestiques en Thaïlande, ont transféré en moyenne 300 dollars des E.-U. par an tandis que des hommes essentiellement employés dans l'agriculture ont envoyé chez eux 257 dollars E.U. (Caouette et al., 2006).

99. Si la migration et la possibilité de faire des transferts peuvent contribuer à l'émancipation des femmes, il ne faut pas oublier qu'il y a un coût à cela. Nombre de femmes font de longues journées et ont des obligations financières plus élevées (FIDA, 2008 ; Nations Unies, 2004). Il convient en outre de tenir compte du trafic des migrants dont sont victimes certaines femmes qui croient migrer pour trouver un travail légitime et qui se retrouvent forcées de se livrer à la prostitution, à travailler comme bonnes où à être exploitées et réduites à la servitude. (Nations Unies, 2004).

Aide publique au développement

100. La coopération au développement a été un mécanisme crucial pour l'autonomisation des femmes. Durant la période 1999-2003, 3,1 milliards d'aide publique au développement par an, sur un total de 17,2 milliards, ont été alloués spécialement à l'égalité des sexes. Les estimations pour 2001 et 2005 tournaient autour de 5 milliards de dollars par an sur un total de 20 milliards (OCDE, 2008). L'essentiel des fonds a été alloué aux secteurs sociaux de la santé et de l'éducation, dont très peu aux femmes travaillant dans les secteurs de production agricole, de l'énergie, des transports ou des finances.

101. Il est difficile, faute de données suffisantes sur les allocations de ressources de savoir dans quelle mesure les donateurs tiennent leurs engagements et de vérifier les progrès de leurs versements de contributions en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Durant la dernière décennie, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE se sont servis d'une référence relative à la politique d'égalité des sexes afin d'établir un rapport sur l'aide allouée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Cette référence vise à mesurer les activités particulières aussi bien que l'ensemble des efforts déployés dans ce sens en déterminant les activités qui ont l'égalité des sexes comme objectif principal ou significatif. Bien que les comptes rendus sur les références de politique générale en matière de sexospécificité se soient améliorés ces dernières années, les membres du CAD/OCDE ont des difficultés à appliquer la méthodologie (OCDE/CAD, 2007). Quinze membres seulement avaient, en 2004, fourni des données au Système de présentation de rapports. Les membres n'utilisent pas tous la référence de la même manière, et les activités ne sont pas toutes examinées à la lumière de la référence en question. La présentation de rapports est en outre compliquée par le fait qu'un grand nombre d'organismes gouvernementaux et de

ministères s'occupent de l'allocation de l'aide, et par la décentralisation croissante de l'administration de l'aide (OCDE,2005).

102. L'observation des cinq principes de maîtrise, responsabilisation mutuelle, alignement, harmonisation et gestion axée sur les résultats, tels que définis dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide²⁰, fournit aux donateurs et aux pays partenaires une occasion de procéder à une analyse de sexospécificité et d'évaluer les répercussions dans la mise au point et en œuvre des politiques aux niveaux national, sectoriel et des projets (OCDE/CAD : réseau sur l'égalité des sexes, 2007). Le principe de gestion des résultats donne l'occasion de, par exemple, suivre la trace des ressources investies dans l'autonomisation économique des femmes.

103. Les donateurs acheminent de plus en plus leur aide vers les Organisations non gouvernementales (ONG) via les gouvernements, versent des fonds à des ONG internationales établies dans les pays des donateurs ou financent d'importantes ONG nationales, quelquefois au détriment d'organisations féminines plus modestes, notamment celles qui œuvrent directement sur le terrain (Association pour les droits de la femme et le développement (AWID), 2007). La plupart des organisations qui déploient leurs activités à l'échelon mondial, régional et national/local agissent avec de petits budgets et ont de plus en plus de difficulté à réunir tous les fonds dont ils ont besoin. Une étude entreprise par AWID sur le droit des femmes dans le développement, portant sur 845 organisations féminines a établi que les deux tiers ne disposent que de budgets inférieurs à 50 000 dollars. En 2005, plus de 700 éminentes organisations féminines dans le monde avaient au total un budget de 76 millions de dollars (Ibid.).

C. La voix des femmes dans les prises de décisions en matière économique.

104. On connaît bien l'influence positive que peut avoir la représentation des femmes dans un certain nombre de domaines. Une enquête menée auprès de 1000 hauts fonctionnaires, membres du Unites States Executive Service, a montré qu'il y avait une relation directe entre le nombre de femmes qui travaillent dans un organe gouvernemental et la volonté de cet organe de s'occuper de l'égalité des sexes (Dolan, 2000). Une étude portant sur des femmes employées dans une administration locale en Inde a trouvé que des dirigeantes élues étaient plus disposées à allouer des ressources à des travaux de construction, de réfection et à la mise en place d'une diversité de services d'utilité publique (y compris routes, cliniques, installations d'assainissement, transports, centres pour enfants et formation de sages femmes), et d'obtenir des résultats à des prix avantageux. Elles avaient une tendance plus marquée à allouer des ressources pour des biens utiles aux femmes (Beaman et al., 2008). Une étude consacrée aux 500 sociétés de Fortune a fait valoir que les sociétés qui comptaient un plus grand nombre de femmes à leur conseil d'administration réalisaient de meilleurs bénéfices, notamment 53% de plus pour la rentabilité des capitaux, 42% de plus sur les ventes et 67% de plus sur le capital investi (OCDE, 2008).

²⁰ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement: Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée lors du Forum de haut niveau, tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005.

105. Malgré cette constatation, l'émancipation économique des femmes est entravée principalement par leur absence des tribunes publiques dans lesquelles sont prises les décisions qui influent directement ou indirectement sur la répartition des ressources économiques et financières. Les femmes sont sous-représentées dans les sphères dirigeantes où les principales décisions de politique générale sont prises et où les allocations de ressources sont décidées. Au niveau régional, les femmes occupent en moyenne 21,3 % des sièges parlementaires des pays membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pourcentage qui varie de 9,1% en Turquie à 47% en Suède. Ailleurs les moyennes de représentation des femmes s'étalent de 21, 7% dans les Amériques, 18,1% en Afrique subsaharienne, 18% en Asie, à 13% dans le Pacifique et 9,7% dans les États arabes (Union interparlementaire, 2009). Les femmes ministres dans l'Union européenne (composée de 27 pays) détiennent des portefeuilles dans les domaines socioculturels (36,7%) comme les affaires sociales, la santé, l'enfance, la famille, les jeunes, les personnes âgées, l'éducation, la science, la culture et les sports plutôt que l'économie (17,7%) les finances, le commerce, l'industrie et l'agriculture (Commission européenne, 2008a).

106. Les femmes sont également sous-représentées aux postes de direction dans les secteurs publics autant que privés, dans le monde entier. Dans les pays membres de l'OCDE, la proportion des femmes dans la vie active occupant des postes de direction est la plus élevée aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et en Irlande, où elle varie de 8 à 12% contre 12 et 18% pour les hommes. Cette proportion est plus faible en Europe méridionale, comme en Italie, Espagne et Grèce. Aux États-Unis, les femmes ne comptent que 2% de Présidents directeur généraux (PDG) dans les 500 sociétés répertoriées par la revue Fortune. Dans les pays de l'OCDE, seulement 7% des directeurs de grandes sociétés sont des femmes (OCDE, 2008).

107. Les femmes ne sont pas nombreuses dans les conseils d'administration de grandes sociétés. Aucune femme ne siège dans les conseils d'administration de plus de 46% des grandes sociétés des pays de l'OCDE et seulement 23% d'entre elles comptent plus d'une femme (Ibid.). Le nombre de femmes occupant des postes de direction est plus élevé en Norvège et en Suède et plus faible en Italie, au Portugal et au Japon. Alors qu'elles figurent parmi les chefs de file mondiaux, les sociétés nord-américaines comptent moins de 13% de femmes aux États-Unis et 11% au Canada. Dans l'Union européenne, tous les gouverneurs des banques centrales sont des hommes, et les femmes n'occupent que 17% des postes de décision de ces organisations (Commission européenne, 2009).

108. Bien que les renseignements soient moins abondants sur les autres régions du monde, une étude réalisée en 2000 sur des données de l'OIT concernant 70 pays a montré que 27% des postes répondant à des critères de « prestige, influence, pouvoir et autorité en matière décisionnelle » comme les postes de législateurs et de hauts fonctionnaires, présidents et PDG de grandes sociétés étaient occupés par des femmes (Anker, 2005). Ces chiffres varient entre 32% dans les économies en transition et 28% dans les pays développés ; ils atteignent par exemple 31% en Amérique latine, 15% en Asie et 9% au Moyen-Orient (OIT, 2004a). Le PIB par habitant n'était pas un facteur statistiquement significatif dans l'explication de la variation de ces pourcentages de la présence de femmes à des postes de décision. On a toutefois relevé une forte corrélation entre les postes de décisions et le

pourcentage de femmes employées dans les secteurs non agricoles d'un pays (Anker, 2005).

D. Création d'un climat favorable à l'autonomisation économique des femmes

109. Les exemples connus plaident indubitablement en faveur d'une stratégie de croissance capable d'améliorer les perspectives d'emploi tant des femmes que des hommes : une stratégie « d'égalisation par le haut » plutôt que par le bas, répondant aux objectifs de réduction de la pauvreté et de l'égalité des sexes (Elson, 2009). Le changement qui s'impose serait une réorientation des politiques macroéconomiques en faveur du plein emploi et d'un travail décent pour tous comme objectif principal du développement économique, appuyé par une meilleure coordination entre les politiques monétaires, budgétaires et des taux de change.

110. Les politiques économiques soucieuses du respect des sexospécificités devraient s'ancrer dans un cadre analytique tenant compte de la totalité des activités qui contribuent à la richesse économique et à la prospérité des individus – dans les activités de production, rémunérées et non rémunérées, formelles et informelles. Les aspects économiques et social du développement devraient être reliés dans des stratégies de croissance axées sur l'emploi et l'égalité des sexes, ainsi que la santé, l'éducation et la protection sociale. La capacité des hommes et des femmes de combiner travail rémunéré et non rémunéré et une répartition équitable entre hommes et femmes des emplois de ce type est essentielle dans l'instauration de la parité entre les sexes (Berik et al., 2009).

111. Les politiques budgétaires devraient associer l'affectation plus effective des ressources intérieures à des dépenses publiques en expansion afin de protéger et de stimuler les activités de subsistance. L'analyse budgétaire tenant compte de la parité des sexes serait un précieux instrument pour repérer les cas de discrimination intentionnels ou involontaires dans la mobilisation et la dépense des ressources. publiques, les soumettant à l'attention du public et rendant les gouvernements responsables de leurs engagements vis-à-vis de l'égalité des sexes.

112. Les politiques monétaires devraient appuyer l'expansion financière et la promotion des exportations de manière à assurer des liquidités suffisantes à une économie croissante et encourager les taux d'intérêts réels bas mais positifs pour l'investissement privé (et public). Des techniques de gestion prudentes, y compris de judicieux contrôles des capitaux, déboucheraient sur des modèles de croissance plus stables et moins exposés aux crises. Elles empêcheraient que la baisse des taux d'intérêt n'entraînent une fuite des capitaux. Elles renforceraient aussi le pouvoir de négociation des gouvernements et des travailleurs en matière de financement des investissements dans le contexte d'une économie libre. Les politiques tendant à ralentir les mouvements de capitaux donneraient également aux femmes une chance de négocier des augmentations de salaires dans le secteur de l'exportation, en rapport avec leur productivité accrue (Seguino et Grown, 2006).

113. Un système de protection sociale de base pour tous devrait faire partie du contrat social entre l'État et les citoyens. Les mesures de protection sociale devraient être conçues pour minimiser les sacrifices qui incombent aux femmes dans l'accomplissement de leurs tâches rémunérées et non rémunérées. Outre la protection sociale il faut instituer un ensemble de politiques sociales au service des

enfants, des malades et des personnes âgées, et accroître l'investissement dans le capital humain ainsi que renforcer les capacités nécessaires à une croissance soutenue sur le long terme. Il importe également d'accroître la participation des femmes aux prises de décisions économiques.

III. Accès au plein emploi et à un travail décent

114. Le travail est le facteur de production le plus répandu dans le monde et c'est principalement en travaillant que la plupart des gens gagnent leur vie. C'est souvent la seule ressource à la portée d'une grande majorité de pauvres, et c'est en se plaçant sur le marché du travail qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins essentiels. L'objectif 3 du Millénaire pour le développement, intitulé : « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » souligne combien il importe que les femmes puissent accéder aux marchés du travail, tandis que l'indicateur de suivi des progrès de cet objectif s'intitule « proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole ». Reconnaître l'importance des améliorations de la qualité des emplois salariés va dans le sens de l'objectif 1 : « Réduire l'extrême pauvreté et la faim », complété par la cible 1.B : « Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif »(A/61/1, par. 24).

115. Au sens de l'OIT, il faut entendre par travail décent, la possibilité pour les individus de trouver un emploi productif convenablement payé, garantissant la sécurité sur le lieu de travail et une protection sociale pour la famille ; de meilleures perspectives d'épanouissement personnel et d'intégration sociale ; la liberté de formuler des revendications, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui affectent leur vie, ainsi que l'égalité des chances et de traitement pour tous. L'absence de travail décent est reconnue comme la principale cause de la pauvreté (OIT, 2009a).

116. Les femmes ont accru leur part de participation à l'emploi qui représente actuellement 40, 5% de la totalité des travailleurs (OIT, 2009b) au cours d'une période où l'emploi est de plus en plus précaire. Malgré les variations en fonction des régions et au fil du temps, la division du travail selon les sexes persiste, avec des particularités qui illustrent la manière dont les femmes et les hommes accèdent à l'emploi et en tirent parti. On note par exemple le nombre exagérément important de femmes occupant des emplois précaires ; la ségrégation sexospécifique dans les emplois, les écarts de salaires, et l'inégalité dans la division du travail à la maison.

117. Ces facteurs aident à expliquer l'impact sexospécifique de modifications macroéconomiques apparemment sans préjugés sexistes, y compris les implications immédiates et à long terme des crises économiques. Dès la fin de 2008, la pauvreté des travailleurs, l'emploi précaire et le chômage ont commencé à augmenter tandis que s'étendaient les effets de la décélération économique. Les hommes comme les femmes se ressentiront de la crise mais pas nécessairement de la même manière.

118. Le présent chapitre examine les facteurs qui entravent l'accès des femmes à un emploi, limitent la productivité de leurs efforts au travail et réduisent leur capacité de négociation en vue de meilleures conditions de travail. Sont examinées également un certain nombre d'interventions de politique générale visant à résoudre certains problèmes liés au marché du travail.

A. Problèmes liés au marché du travail

1. Prédominance de formes de travail non conventionnelles

119. Alors que l'emploi s'est accru d'environ 30% entre les années 1990 et 2005 (OIT, 2008a), il s'est caractérisé par une contraction de l'emploi formel et décent (travail à plein temps, régulier avec contrats permanents couverts par la législation du travail) et une prolifération de diverses formes de travail «atypique» ou non conventionnel tant dans les pays développés qu'en développement. L'essentiel des nouveaux emplois ces dernières années, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, se sont ouverts dans l'économie non structurée (OIT, 2002a). Ces formes de travail sont généralement précaires et mal payées, avec très peu d'avantages et, surtout dans les pays en développement, échappent à la législation du travail et à la protection sociale. D'après de récentes estimations, le travail informel compte maintenant pour plus de 24% dans les économies en transition, plus de 47% du total des emplois non agricoles dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, plus de 50% en Amérique latine et plus de 70% en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud (Charmes, 2009). Les estimations montrent aussi une avancée de l'emploi informel dans toutes les régions.

120. On relève un certain nombre de facteurs responsables de la montée des emplois non conventionnels ou atypiques (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ; Beneria et Floro, 2005). Le tassement du secteur public et la privatisation des entreprises nationales contribuent à la situation, du fait que les employés du secteur public qui ont été licenciés se sont tournés vers l'économie non structurée pour subvenir à leurs besoins. Un autre de ces facteurs est que les stratégies de croissance n'ont pas réussi à créer des emplois pour tous. L'adoption de plus en plus fréquente de diverses formules de travail dans le secteur non structuré témoigne aussi de la déréglementation des marchés du travail dans le contexte du processus de libéralisation de l'économie. Les employeurs peuvent embaucher sur la base de contrats garantissant de moins en moins de sécurité dans l'entreprise structurée, et sous-traitent des activités à des travailleurs opérant dans des entreprises non déclarées ou à domicile (Beneria et Floro, 2005 ; Heinz et Pollin, 2005 ; Tokman, 2006). La recherche de modalités plus flexibles pour l'exécution des travaux dans un environnement mondial de plus en plus compétitif a conduit des entreprises multinationales à répartir différentes étapes de la fabrication de produits en plusieurs endroits du monde afin de profiter des divergences des coûts salariaux, des dotations en facteurs de production, et de conditions plus favorables à l'investissement.

121. En conséquence de ces tendances, on a enregistré, dans de nombreux pays, des modifications de la composition du revenu national, non plus lié au travail mais au capital (Epstein et Power, 2003 ; OIT, 2008a). Dans 51 des 77 pays pour lesquels nous disposons de données, la part des salaires dans le revenu total a baissé entre le début des années 1990 et 2005 (OIT, 2008a). Durant la même période, l'écart des revenus des 10% de salariés en haut et en bas de l'échelle, s'est creusé dans 70% des pays sur lesquels des données sont disponibles. La diminution de la proportion des travailleurs syndiqués vient corroborer ces tendances (Katz, 2000).

122. Les données disponibles montrent que l'accès au marché du travail et aux emplois décents restait particulièrement limité pour les femmes (OIT, 2008a). Les femmes travaillant à leur compte sont anormalement nombreuses dans le secteur

non structuré et sont concentrées dans des emplois peu qualifiés indépendants (OIT, 2007a). À l'échelon mondial, la part de l'emploi précaire sur la totalité des emplois tenus par des femmes était de 52,7% en 2007, contre 49,1% pour les hommes. Il convient de noter toutefois que l'écart entre hommes et femmes pour ce qui est de l'emploi précaire par rapport à la totalité des emplois varie selon les régions, les écarts les plus importants se situant en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud non seulement ont une part importante d'emplois précaires par rapport à la totalité des emplois, mais enregistrent aussi un écart relativement large entre hommes et femmes dans cette part d'emplois précaires (plus de 10 points de pourcentage) (OIT, 2009b). Les femmes qui travaillent dans le secteur non structuré n'ont pas droit à la sécurité ou à une protection sociale et ont peu de possibilités de former des syndicats en vue de faire appliquer les normes internationales de la législation du travail et des droits de l'homme (Chant et Pedwell, 2008). Lorsque des employeurs peuvent disposer d'une main d'œuvre qui n'a guère de choix ils ont la possibilité de payer des salaires de misère. Par exemple, on s'est inquiété de l'exploitation des femmes dans les zones franches industrielles d'exportation, sous forme de bas salaires, d'intimidation des travailleuses essayant de se syndiquer et de violences et harcèlement sexuels (OIT, 2004b).

123. Des informations fournies par des enquêtes sur les ménages au Costa Rica, en Égypte, en Afrique du Sud, au Ghana et en El Salvador montrent que le risque relatif de pauvreté est plus élevé dans l'emploi informel que dans l'emploi formel et dans les emplois agricoles par comparaison avec le secteur non agricole. En outre, l'emploi dans le secteur informel, s'agissant des types d'emplois où les femmes sont concentrées – travailleurs indépendants et travailleurs non rémunérés dans les entreprises familiales – était associé à des niveaux de pauvreté au dessus de la moyenne de pauvreté des ménages, plus élevés que dans les formes d'emploi salarié où les hommes sont concentrés (Chen et al., 2005).

2. Ségrégation dans l'emploi et écarts entre les salaires

124. Le degré de discrimination sexiste dans certains secteurs, professions et postes, est un indicateur patent du choix que peuvent avoir les femmes sur le marché du travail. La ségrégation horizontale restreint l'accès des femmes à certains secteurs et professions, tandis que la ségrégation verticale limite leurs possibilités d'occuper certains postes particuliers dans la hiérarchie professionnelle.

125. Une petite proportion seulement de femmes dans le monde travaillent dans le secteur industriel (18,3% en 2008, contre 26,6% d'hommes). Les femmes sont de plus en plus présentes dans le secteur des services, on en comptait 46,3% en 2008 contre 41,2% d'hommes (OIT, 2009b). Alors que les femmes ont continué de quitter le secteur agricole dans toutes les régions du monde, on constate d'après des estimations de 2007 que, dans l'ensemble, les femmes sont encore surreprésentées dans ce secteur. Selon l'OIT, à l'échelle mondiale, la proportion des femmes employées dans l'agriculture est de 35,4% contre 32,2% d'hommes. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, le secteur agricole représente plus de 60% des emplois occupés par les femmes (Ibid.). La plupart des travailleurs des pays en développement, hommes et femmes occupent des emplois salariés. Dans les pays en développement on relève une plus grande diversité dans la répartition des travailleurs par sexe, mais beaucoup plus que les hommes, les femmes des régions les plus pauvres d'Afrique subsaharienne d'Asie du Sud et du Moyen-Orient, travaillent à leur compte (OIT, 2008c).

126. La ségrégation verticale concerne les femmes et les hommes à différents niveaux de la hiérarchie professionnelle. Même dans des professions où les femmes dominent, les hommes occupent généralement les postes plus qualifiés, comportant de plus hautes responsabilités et mieux payés (OIT, 2004a). Le « plafond de verre » se rapporte aux cas où la promotion des femmes à des grades plus élevés et à des postes de direction est entravée par des barrières institutionnelles, y compris les traditions et attitudes (Ibid.).

127. Les données de l'OIT laissent supposer une réduction progressive de la division sexospécifique des marchés du travail depuis les années 1980, avec certaines différences régionales. En 2000 il y avait beaucoup moins d'emplois dans lesquels 80% de la main d'œuvre était soit féminine ou masculine (Anker et al., 2003). Dans les pays en développement comme dans les pays développés cependant les femmes représentent le plus fort pourcentage des dispensateurs de soins par rapport à leur représentation dans la main d'œuvre en général. Les données présentées dans l'étude du Luxembourg sur les revenus, effectuée pour 12 pays à revenus élevés montrent que les femmes constituent entre 32 et 54% de la main d'œuvre totale et entre 68 et 88% des dispensateurs de soins salariés (Razavi et Staab, 2008). Il y a aujourd'hui une importante migration internationale de femmes pour les emplois de soignants, dans les secteurs public et privé, en particulier dans des pays où la crise des soignants a engendré une forte demande dans ce domaine (Beneria, 2008).

128. Selon l'OIT (2004a), les femmes occupent près de 30 à 60% des postes de cadres dans les pays sur lesquels on possède des données. Cependant, comme noté ci-dessus (voir chapitre II) les femmes sont minoritaires dans les postes de direction, d'influence ou conférant un pouvoir de décision (législateurs, hauts fonctionnaires ou directeurs). Elles n'ont pas gagné beaucoup de terrain dans les emplois spécialisés des nouvelles professions de l'industrie des technologies de l'information. Les postes qu'elles occupent dans la programmation informatique et l'analyse de systèmes varient entre 20 et 30% dans des pays aussi différents que la Chine, la France, l'Allemagne, la République de Corée et les États-Unis. Alors qu'au Ghana par exemple, les femmes constituent 70% des employés des entreprises dont les activités sont liées à la technologie de l'information et de la communication, comme les services d'entrée des données et les centres d'appel, elles travaillent surtout dans des emplois subalternes (PNUD, 2008).

129. Un indicateur significatif de l'accès à un emploi décent est l'écart entre les salaires masculins et féminins (OIT, 2009b). On estime que, d'une manière générale, les femmes gagnent 16,5% de moins que les hommes (Confédération syndicale internationale, 2008). Une étude des effets de la croissance économique, la croissance du commerce et de l'investissement étranger direct dans les années 1980 et 1990 sur l'écart entre les salaires féminins et masculins à l'intérieur de catégories professionnelles particulières a mis en évidence un rétrécissement de cet écart mais seulement dans les pays les plus riches (Oostendorp, 2009). Il n'a pas été relevé d'effet nettement déterminé ou significatif parmi les pays à faible revenu ou pour différents niveaux de qualification ou professions.

130. Les variations significatives de l'écart entre les salaires masculins et féminins doivent être interprétées avec prudence. Si l'on constate un resserrement de l'écart entre salaires masculins et féminins dans la plupart des pays et dans le secteur manufacturier de certains pays comme Costa Rica et le Royaume-Uni, dans d'autres

pays par contre, tels l'Égypte, Sri Lanka et El Salvador, l'écart en question s'est élargi. Lorsque l'écart s'est resserré c'est qu'il y a eu une baisse des salaires masculins plutôt qu'une augmentation des salaires féminins (OIT, 2007a). Dans certains cas, il est également possible qu'un rétrécissement de l'écart masque une fracture sociale entre les femmes (McCrate, 2000 ; Beneria, 2003).

131. Les analyses des marchés du travail en Europe et en Asie centrale montrent que même si la réduction de l'écart entre les salaires masculins et féminins est l'un des principaux objectifs des dirigeants, les progrès demeurent lents. Dans l'Union européenne, la différence entre le salaire horaire brut des femmes et des hommes dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les entreprises est demeurée élevée, de 15% (OIT, 2009b).

132. Les différences de rémunération touchent également les femmes qui travaillent dans le secteur non structuré de l'économie. Comme salariées elles travaillent à des tâches intermittentes ou aux pièces pour lesquelles elles sont moins payées que les hommes. En Inde, les travailleuses intermittentes gagnent deux fois moins que les hommes dans les mêmes circonstances (Das, 2006). Au Ghana, dans les zones rurales du nord-est, les ouvrières agricoles salariées gagnaient entre le tiers et la moitié plus que les hommes (Whitehead, 2009).

133. La persistance de l'écart entre les salaires masculins et féminins entre régions peut être due à divers facteurs, notamment les désavantages liés au manque de qualification professionnelle et à une éducation insuffisante ; le fait qu'elles ne sont pas représentées dans les syndicats et qu'elles manquent de pouvoir de négociation ; les difficultés sexospécifiques que pose la mobilité du marché et leur participation relativement élevée au travail temporaire ou à mi-temps. Une autre raison pourrait être la concentration des femmes dans des emplois où la pression de la concurrence mondiale maintient les salaires à un bas niveau. Dans certains cas il s'agit tout simplement de discrimination sexiste en matière de rémunération. Dans les pays industrialisés par exemple, on a noté des cas de discrimination directe en matière de rémunération, notamment aux niveaux de postes de cadres et de direction (OIT, 2007a).

3. La répartition par sexe du travail rémunéré et non rémunéré

134. Des données provenant de toutes les régions, y compris des données issues d'enquêtes sur les budgets-temps, révèlent des différences et des inégalités flagrantes entre hommes et femmes s'agissant du travail rémunéré et non rémunéré, notamment pour ce qui est de la répartition des responsabilités à la maison et des prestations de soins. Au début des années 1970, l'effet de cette inégale responsabilité de travail ménager non payé était déjà considéré comme une hypothèse supplémentaire grevant le temps libre des femmes (Palmer, 1991).

135. Dans la plupart des cas la prestation de soins dans la famille reste une tâche gratuite, classée comme activité non économique (OIT, 2009b), malgré les sérieux débats portant sur l'inclusion du travail non rémunéré dans les comptes nationaux de revenus (PNUD, 1995)²¹. Les responsabilités des femmes s'occupant de la famille affectent directement leurs chances sur le marché du travail. Les changements démographiques survenus dans une société en voie de vieillissement rapide et dans

²¹ Voir également l'édition spéciale du *Feminist Economist de 2010* (à paraître) consacrée au travail non rémunéré, aux budgets-temps, à la pauvreté et l'action des pouvoirs publics.

le contexte du VIH/Sida a accru le besoin de soins et la prestation de soins qui concernait surtout les enfants s'étend maintenant également aux personnes âgées et aux jeunes adultes qui commencent à travailler. En outre, l'urbanisation et les migrations qui ont affaibli les systèmes d'appui familial traditionnel, et la multiplication des familles monoparentales ont davantage accru la prestation de soins. (voir A/CN.6/2009/2).

136. La participation accrue des femmes dans le travail rémunéré ne s'est pas accompagnée, la plupart du temps, d'un accroissement parallèle de la participation des hommes dans le travail non rémunéré. Les données relatives à la division du travail rémunéré et non rémunéré dans les pays à revenu élevé montrent que dans tous les pays sur lesquels on dispose de données, les hommes, passent plus de temps à travailler à l'extérieur dans une entreprise, tandis que les femmes passent plus de temps que les hommes à faire la cuisine, tenir le ménage et s'occuper des enfants (PNUD, 1995 ; Razavi et Staab, 2008). Dans tous les pays étudiés, à part les pays nordiques, le travail à l'extérieur s'ajoutant au travail à la maison représente pour les femmes une plus longue journée de travail.

137. Des études détaillées de budget-temps menées en Afrique du sud, Argentine, Inde, Nicaragua, République de Corée et République-Unie de Tanzanie montrent que les femmes ont généralement des journées de travail plus longues lorsque l'on tient compte à la fois du travail rémunéré et non rémunéré et du fait que la somme de travail non rémunéré augmente lorsqu'il y a un jeune enfant dans la maison. Les ménages plus aisés, qui peuvent bénéficier d'infrastructures leur économisant du temps comme l'eau sous conduites et l'électricité, qui peuvent s'acheter des appareils ménagers et payer des aides ménagères, passent moins de temps aux tâches gratuites de soins à la famille (Budlender, 2008).

138. Pour aider les femmes et les hommes à concilier leurs travail et les responsabilités familiales, un certain nombre de pays ont adopté des politiques sur l'organisation du travail, y compris la réduction de la journée de travail, la flexibilité des horaires et des lieux de travail et la possibilité de choisir un travail à mi-temps (voir A/CN.6/2009/2). Par exemple, l'Union européenne a fait de notables efforts pour promouvoir la conciliation des politiques entre les pays membres. De nombreux pays ont adopté des mesures législatives pour aider à équilibrer le travail au foyer et la vie professionnelle (Beneria 2008).

139. Le travail à mi-temps offre une certaine souplesse aux femmes et aux hommes qui doivent s'occuper de leur famille, mais en réalité ce sont essentiellement les femmes qui ont recours à cette solution. Dans les pays de l'OCDE, près de trois emplois à temps partiel sur quatre sont occupés par des femmes ayant des enfants à charge, et plus d'une femme sur quatre travaille à temps partiel (OCDE, 2008). Au Royaume-Uni, le fait d'avoir charge de famille a amené les femmes à travailler à temps partiel tandis que les hommes ont accru leur nombre d'heures de travail (Bellamy et Rake, 2005). Les femmes qui travaillent à temps partiel sont souvent désavantagées au point de vue salaire. Les femmes travaillant à plein temps gagnaient 82% du salaire horaire versé à un homme travaillant à plein temps, tandis que les femmes travaillant à temps partiel gagnaient 59% du salaire versé aux hommes. Les chiffres correspondant aux pays industrialisés semblent indiquer que l'écart entre les salaires masculins et féminins associé au statut de parents représentait de 6 à 7% des revenus pour un enfant et 13% pour deux enfants (OIT, 2004a). En Suède cependant, où les femmes comptent pour 97% des travailleurs à

temps partiel, l'appui total de l'État leur évite une diminution de salaire par rapport aux femmes travaillant à plein temps (Bardasi et Gornick, 2008 ; Stark, 2008).

140. En revanche, l'impossibilité de choisir la formule travail à temps partiel peut être préjudiciable aux femmes (Nagy, 2008). La suppression des allocations pour enfants qui existaient sous le régime communiste dans de nombreux pays d'Europe de l'Est, et l'absence de toute possibilité de travail à temps partiel, a fait que les femmes sont maintenant obligées de travailler pour un salaire en même temps qu'elles élèvent leurs enfants. Il devient de plus en plus difficile d'équilibrer les deux activités (Fodor, 2009).

141. Dans les pays en développement, nombre de femmes pauvres travaillent à leur compte afin de pouvoir concilier leurs tâches domestiques avec le besoin de gagner leur vie. Ce n'est pas toujours une décision délibérée. Dans les taudis de Guatemala City, 40% des mères qui travaillent et habitent dans des quartiers pauvres, s'occupent de leurs enfants elles-mêmes, ce qui tend à indiquer qu'elles n'auraient pu prendre un emploi si elles avaient dû se séparer de leurs enfants (Hallman et al., 2002). D'après une étude menée au Kirghizistan il ressort que 24% des femmes, contre 2% des hommes renoncent à travailler à l'extérieur afin de pouvoir s'occuper de leur famille (Morrissey et al., 2007). En Amérique latine, plus de la moitié des femmes de 20 à 24 ans qui ne travaillent pas déclarent que leur travail à la maison les empêche de prendre un emploi à l'extérieur (Addati et Cassirer, 2008).

142. Par contre, d'autres femmes pauvres mères de jeunes enfants peuvent avoir à prendre un travail salarié car elles n'ont ni les fonds, ni la formation et les relations sociales nécessaires pour lancer leur propre entreprise, où parce que les salaires représentent un revenu plus élevé que ce qu'elles retireraient de tout emploi indépendant à leur portée. Ces femmes se débrouillent de diverses manières (Kabeer, 2008 ; Addati et Cassirer, 2008). Certaines comptent sur des parentes, y compris leurs filles aînées, pour se décharger du soin des enfants, ce qui peut affecter les perspectives d'éducation des enfants. Certaines emmènent leurs enfants avec elles sur les marchés, aux champs ou au bord des routes. D'autres laissent leurs enfants seuls à la maison.

143. Embaucher des domestiques a toujours été la solution habituelle partout dans le monde pour les familles plus fortunées cherchant à concilier les responsabilités familiales avec leur vie professionnelle. Le travail domestique est devenu l'une des principales sources d'emploi pour les femmes ; par exemple, 10% de tous les nouveaux emplois créés en Amérique latine en 2004 étaient des emplois de domestiques (Antonopoulos, 2008). Les domestiques (souvent des femmes migrantes ou appartenant à une minorité) ont dans de nombreux pays de difficiles conditions de travail, exposées en outre à la violence et à l'exploitation (Nations-Unies, 2006). De nombreux domestiques n'ont pas de contrats en bonne et due forme et n'ont pas de protection sociale comme l'assurance maladie ou la retraite (Rzazvi, 2007). Le caractère parallèle du travail domestique rend difficile l'application de la législation du travail (OIT, 2009c).

B. Accessibilité accrue aux débouchés économiques sur le marché du travail

144. Étant donné que les femmes se trouvent dans différents secteurs de l'économie et exercent diverses professions, on ne peut appliquer une seule mesure

d'intervention pour régler les problèmes auxquels elles sont confrontées. Les principales interventions tendent surtout à mettre en valeur le capital humain et les aptitudes des femmes et à investir dans leur capacité d'adaptation aux conditions changeantes du marché du travail, à les aider à assumer leurs responsabilités familiales, à établir une réglementation équitable du marché du travail et à les encourager à se faire entendre et à entreprendre une action collective.

1. Éducation et formation professionnelle

145. Le potentiel transformateur de l'éducation pour promouvoir tant l'égalité des sexes que l'émancipation des femmes et élargir les objectifs de développement est amplement reconnu. L'objectif 3 du Millénaire pour le développement met en relief l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, et de considérables progrès ont été réalisés (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 2008). Les connaissances et les compétences acquises par l'éducation élargissent la gamme des possibilités d'emploi. Les estimations font valoir qu'une année scolaire supplémentaire peut valoir aux femmes des augmentations de salaire de 10 à 20% (Psacharopoulos et Patrinos, 2004). Le retour à l'école est plus courant dans les pays en développement que dans les pays développés et varie selon le sexe et le niveau de scolarisation antérieur. Dans les pays en développement, l'écart le plus large dans les taux de retour à l'école se situe au niveau du primaire, les hommes retirent de l'éducation un plus grand profit économique que les femmes. Cela tient peut-être, entre autres, à la discrimination contre les femmes et à ce que des offres d'emplois faites aux femmes et aux hommes demandent différents niveaux d'éducation (BIRD/Banque mondiale, 2008).

146. La discrimination à l'égard des femmes et des filles en matière d'éducation est l'un des principaux facteurs qui sous-tend la discrimination sexiste sur le marché du travail dans de nombreuses parties du monde. En 2006, la part moyenne des femmes dans les études scientifiques de troisième cycle était de 29% pour les formations généralistes et de 16% pour les ingénieurs (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2008). Il faut poursuivre les efforts pour encourager les filles à étudier des matières non traditionnelles, notamment les mathématiques, les sciences, l'ingénierie et l'informatique. L'importance des programmes tenant compte des sexospécificités et de la pédagogie qui associe les maths et les sciences aux expériences courantes des filles et des garçons a été retenue comme un moyen de stimuler l'intérêt des filles pour les matières scientifiques.

147. L'investissement dans l'éducation doit aussi tenir compte du capital humain et des déficits de capacité de l'actuelle génération de femmes dans la vie active. Les femmes pauvres qui n'ont pas eu la chance d'aller longtemps à l'école peuvent se trouver sans emploi ou piégées dans des emplois sans perspectives de promotion en raison de leur manque d'instruction et de formation. Une meilleure éducation et une formation plus poussée pour les femmes peuvent également leur donner de meilleures possibilités d'émigrer au titre des dispositions relatives à la migration des compétences (OMI, 2008). La formation professionnelle devrait également porter sur le recyclage des femmes migrantes. Diverses approches, y compris l'éducation non scolaire, la formation technique et professionnelle, les services de vulgarisation agricole, la formation en cours d'emploi, l'éducation permanente et la formation à

de nouvelles technologies sont nécessaires pour aider les femmes à la recherche de meilleurs emplois.

148. Dans un contexte de rapides changements technologiques et des conditions du marché, les travailleurs ont besoin de compétences leur permettant de tirer parti de nouvelles possibilités. La conclusion de la quatre-vingt-dix-septième session de la Conférence internationale du travail, tenue en 2008, a appelé à la création de conditions favorables à l'éducation permanente tant pour les travailleurs salariés qu'indépendants afin de leur donner la possibilité de se recycler et d'apprendre de nouvelles techniques tout au long de leur existence. Les groupes socialement subalternes, y compris les femmes, ont aussi besoin de moyens pour apprendre à avoir davantage confiance en eux-mêmes, à connaître leurs droits et à acquérir des aptitudes à négocier (OIT, 2008).

149. Les informations disponibles sur les possibilités de formation offertes aux femmes montrent qu'il y a encore fort à faire. De nombreux programmes de formation professionnelle reproduisent les stéréotypes sexistes tant du point de vue des orientations que du contenu, car ils favorisent les professions dites masculines (menuiserie, métallurgie, maçonnerie et mécanique automobile). Les programmes offerts aux femmes tendent à se cantonner à des matières traditionnellement considérées comme féminines telles que l'économie domestique, le secrétariat, la couture, la coiffure et les soins de beauté. Lorsque cette formation débouche sur des emplois ce sont généralement des emplois mal payés. Même lorsque les cours portent sur l'étude des technologies de l'information et de la communication, les femmes tendent à être limitées au traitement de textes tandis que les hommes apprennent la mise au point des logiciels (Division de la promotion de la femme, Nations Unies, 2005).

150. L'accès à de nouvelles formations grâce à l'enseignement professionnel aide à surmonter certaines barrières qui bloquent les femmes sur le marché du travail. Une enquête menée dans les Caraïbes sur les efforts consacrés à la formation professionnelle des femmes dans des domaines non traditionnels a révélé qu'un nombre croissant de femmes trouvaient du travail dans des emplois non traditionnels. De nombreuses femmes cependant ont dû créer leur propre entreprise dans des domaines d'activité comme le travail du bois, la réparation de petits appareils ménagers et la fabrication, en raison des préjugés qu'elles auraient eu à subir de la part d'éventuels employeurs. Une enquête concernant des femmes dans le secteur du bâtiment a conclu que la majorité d'entre elles estimaient que leur formation professionnelle dans les technologies du bâtiment avait accru leurs possibilités de choix de carrière mais que des obstacles s'opposaient encore à l'entrée de femmes dans ces métiers (Ellis, 2003).

2. Redistribution du travail non rémunéré

151. La redistribution du travail non rémunéré et la promotion d'une égale répartition des responsabilités demande un assortiment d'interventions des pouvoirs publics. Une solution serait la fourniture de services publics et de moyens technologiques économiseurs de travail, ainsi que l'installation d'infrastructures. Une autre solution serait d'appuyer la fourniture de services et d'infrastructures par d'autres entités. Une troisième solution serait la répartition équitable des tâches non rémunérées entre les hommes et les femmes.

152. Les investissements dans l'infrastructure publique comme l'eau, les transports et l'énergie peuvent sérieusement réduire les travaux domestiques, y compris la prestation de soins à la maison, en particulier dans les pays en développement. De même les progrès technologiques, notamment l'installation de l'eau courante ou de l'électricité peuvent faire économiser du temps et de l'énergie. Des mesures doivent être prises pour faciliter l'accès des ménages pauvres à l'infrastructure et aux technologies. Le fonds de protection sociale des employés de la zone franche industrielle d'exportation de Maurice, par exemple, accorde des prêts aux travailleurs à des conditions libérales pour l'achat d'appareils ménagers (Addati et Cassirer, 2008) (voir également chapitre IV).

153. La fourniture régulière et peu onéreuse d'installations et de services de soins pour les enfants, les malades et les personnes âgées joue un rôle essentiel dans la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Dans certains cas, l'investissement dans les services éducatifs permet aux parents de concilier leur vie de famille avec leurs obligations professionnelles. Les structures les plus couramment offertes sont les garderies d'enfants et les établissements préscolaires. Les gouvernements ont encouragé le secteur privé et les organisations non gouvernementales à devenir d'actifs fournisseurs de ce type d'aménagements et ont accordé des subventions aux personnes préposées à la prestation de soins ou des allocations aux parents afin de les aider à couvrir une partie des frais des services de garderie ou de crèche. L'Argentine, le Chili, la République de Corée et l'Uruguay par exemple ont pris des mesures plus complètes pour assurer ce type de services, pour les multiplier et mettre en place, à titre d'essai, de nouveaux mécanismes financiers et de prestation (E/CN.6/2009/2). Il faut reconnaître toutefois que près de la moitié des pays du monde manquent de programmes officiels pour les enfants de moins de trois ans, et dans les pays qui ont ces programmes, le nombre des bénéficiaires est limité (E/CN.6/2009/2). En Espagne, cependant où la scolarisation obligatoire commence à six ans, l'enseignement préscolaire (3-5 ans) est gratuit et 95% des enfants de plus de trois ans en bénéficient (Benéria et Martinez-Iglesias, 2009).

154. La répartition de la charge du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes demande un ensemble de mesures visant à transformer les mentalités et les comportements des individus, ainsi que des arrangements institutionnels, notamment sur le marché du travail. Une étude menée dans 20 pays développés entre 1965 et 2003 a fait état d'une progression du travail non rémunéré parmi les hommes. Les raisons de ce changement sont liées à l'accroissement du nombre de femmes qui occupent un emploi salarié, aux politiques suivies par les employeurs et au fait que l'État facilite aux hommes le choix du travail non rémunéré (Hook, 2006). L'étude souligne qu'il importe d'identifier les principes et les systèmes qui entravent ou facilitent le travail non rémunéré des hommes. La promotion la plus systématique de l'égalité des hommes et des femmes face à la prestation de soins et au travail non rémunéré a été pratiquée dans les pays nordiques. De tous les pays de l'OCDE, ces pays ont aussi la plus importante proportion de main d'œuvre féminine (OCDE, 2008).

155. Dans certains cas, le changement est encouragé par certaines initiatives de la société civile. Un programme bien documenté avec la participation de jeunes hommes a été mis au point au Brésil et au Mexique par Progama H au moyen d'ateliers, de vidéos et de manuels sur la paternité, les soins à donner aux enfants et aux membres de la famille et sur le VIH/sida afin d'aider à changer les mentalités et

les comportements (Barker, 2008). En Afrique du sud, le Sonke Gender Justice Network a recours à des approches novatrices pour encourager et engager les hommes à s'occuper des enfants, y compris les orphelins touchés par le VIH/sida dans les zones rurales (Esplen, 2009). Un projet d'avant garde exécuté par Africare au Zimbabwe, a donné à 120 hommes âgés de 20 à 65 ans des cours de formation de soignants bénévoles afin d'accroître la participation des hommes aux activités de soins à la maison et d'information sur le VIH/sida (E/CN.6/2009/2).

156. Il ne suffit pas cependant d'équilibrer le partage des responsabilités entre les hommes et les femmes pour résoudre les difficultés persistantes que pose la prestation de soins. On a besoin dans ce domaine de la participation de toutes les parties prenantes - États, secteur privé, société civile et ménages - pour surmonter tous les obstacles qui se présentent dans la société (A/CN.6/2009/2). La fourniture généralisée de soins par des services publics permet de concilier plus facilement vie professionnelle et vie de famille. Dans les pays nordiques et d'autres pays de l'Union européenne, où ces dispositions existent, les femmes trouvent de plus en plus de débouchés sur le marché du travail. Selon certaines études on peut constater que les hommes comme les femmes bénéficient d'un partage plus équitable des responsabilités et qu'ils peuvent notamment mieux équilibrer leur vie familiale et professionnelle, être plus à l'aise et avoir de meilleures relations entre eux et leurs enfants. En outre, les entreprises qui favorisent cette pratique ont une meilleure productivité.

3. Cadres réglementaires

157. La déclaration de l'OIT relative aux droits et principes fondamentaux au travail, adoptée par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-sixième session en 1998, et son suivi, a donné aux États membres le signal d'un nouvel engagement universel à respecter, promouvoir et appliquer les principes de libre association, le droit de négociations collectives, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition du travail des enfants, et l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle.

158. La réglementation du marché du travail porte sur la manière dont les employeurs recrutent la main d'œuvre et définit les responsabilités des parties, les modalités et conditions de travail et le règlement des conflits du travail. La réglementation peut servir à éliminer les inégalités et la discrimination de caractère sexiste sur le marché du travail et assurer aux femmes l'accès à un travail décent (Seguino, 2002b). Ces règlements peuvent être sexospécifiques, s'appliquer soit aux hommes, soit aux femmes ou être neutres. Qu'elles aient un caractère sexospécifiques ou qu'elles soient exemptes de toute considération concernant le sexe, les réglementations ont la potentiel de promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, mais elles peuvent aussi, dans les deux cas, avoir des effets préjudiciables.

159. Certaines formes de législation à caractère sexospécifique, visant à garantir une « protection » - comme par exemple l'interdiction du travail de nuit pour les femmes - peuvent au contraire limiter les choix d'emplois pour les femmes. De trop longues journées de travail, y compris le travail de nuit, ne sont favorables à la vie de famille ni pour les hommes ni pour les femmes, et les gouvernements devraient spécifier les limites des heures supplémentaires pour les deux sexes et faire appliquer les règlements régissant le salaire horaire et celui des heures supplémentaires. D'autres règlements sexospécifiques tendant à statuer sur les

conditions de travail des femmes risquent de compromettre leurs possibilités d'emploi si une question de coût est en jeu, notamment si les coûts sont à la charge des employeurs privés (Rodgers, 1999). S'agissant de certaines dispositions à caractère sexospécifique souhaitables, le partage des coûts entre les employeurs, les employés et l'État aurait pour résultat à la fois de réduire la discrimination sexiste et d'atténuer les effets négatifs sur les salaires. Dans certains pays, on s'est efforcé de limiter la migration des femmes afin de les protéger contre l'exploitation dont elles peuvent être victimes sur le marché du travail, notamment comme domestiques. Les lois visent à protéger les travailleurs mais aussi risquent de restreindre la mobilité des femmes et leur accès à l'emploi (Nations Unies, 2004).

160. Certaines réglementations indépendantes de considérations sexospécifiques peuvent s'avérer très favorables aux femmes. La mesure dans laquelle elles avantageront les travailleuses pauvres et vulnérables dépendra toutefois des conditions du marché du travail et du degré de mise en application. Des études d'impact sur le salaire minimum montrent qu'elles sont en réalité positives pour les groupes les plus exploités de la main d'œuvre (Devereux, 2005). Le salaire minimum constitue un repère pour les négociations de travailleurs sur une « rémunération équitable » même dans le secteur non structuré de l'économie.

161. Un règlement équitable et correctement appliqué peut protéger les travailleurs vulnérables et les aider à combler l'écart entre les conditions de travail du secteur structuré et non structuré et à créer des marchés du travail plus unifiés. Il est cependant de plus en plus difficile de faire que toutes les femmes bénéficient de la réglementation du marché du travail car dans les pays en développement une grande partie du travail des femmes relève du secteur non structuré qui échappe à ces réglementations (Cornishn 2007 ; Frank, 2008). Bien que l'on admette que l'économie non structurée ne peut plus être considérée comme entièrement séparée de l'économie structurée car un concept aussi étroit ne tient pas compte de la croissante mobilité des travailleurs entre les deux types d'économie (Kaufman, 2007), la législation de base, quelle que soit son efficacité, est souvent limitée au secteur structuré (Luce, 2005). L'objectif primordial des préoccupations de l'OIT sur le travail décent est d'orienter un plus grand nombre de travailleurs vers le secteur structuré de manière à accroître l'accès aux droits, à la protection sociale et au pouvoir de négociation (Chant et Powell, 2008).

162. Un rapport de l'OIT sur le travail décent et l'économie non structurée établit le fait qu'il existe sur le plan international de réelles possibilités d'étendre au secteur non structuré l'application des droits. Il souligne que l'insuffisance des droits dans le secteur non structuré est liée à la manière dont les droits sont énoncés et mis en application en vertu de la législation et des pratiques nationales et locales, et à la mesure dans laquelle les travailleurs du secteur non structuré peuvent se prévaloir de leurs droits. L'insuffisance des droits tient au statut des entreprises, selon qu'elles sont déclarées ou non et appliquent ou non les règles régissant l'activité commerciale. Le rapport signale en outre les difficultés que pose l'administration du travail. Les services de l'inspection du travail dans de nombreux pays en développement et en transition n'ont pas le personnel nécessaire et ne sont pas équipés pour faire appliquer efficacement des règlements dans l'économie non structurée, notamment pour ce qui est de s'occuper d'une myriade de microentreprises ou du nombre croissant des travailleurs à domicile (OIT, 2002a).

163. Des plans novateurs ont été mis au point pour remédier à cette situation, par le recours à des inspecteurs auxiliaires, à des syndicats, ainsi qu'aux travailleurs marginaux eux-mêmes. Par exemple, dans l'État de Gujarat en Inde, le Gouvernement a accepté de donner à la Self-Employed Women's Association (SEWA) l'autorisation d'aider à régler les conditions de travail des travailleurs à domicile et à établir des tarifs minimaux pour le travail à la pièce sur la base du salaire minimum (Ibid.).

164. Certains pays comme l'Argentine, le Chili et l'Afrique du Sud, ont pris des mesures législatives en vue d'assurer des droits fondamentaux du travail et de protection sociale pour les domestiques (E/CN.6/2009/4). Depuis 2002, les domestiques en Afrique du sud ont droit à un salaire minimum, à des congés payés, au paiement des heures supplémentaires et à une indemnité de licenciement. Les employeurs sont tenus de déclarer leur personnel de maison auprès du Unemployment Insurance Fund et à payer des cotisations ce qui donne aux employés droit à des allocations de chômage et de maternité (OIT, 2009c).

165. Les normes internationales du travail de l'OIT, la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux du travail ainsi que d'autres instruments internationaux tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme d'action de Beijing et la Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) fournissent une solide base internationale pour étendre l'application des droits au secteur non structuré de l'économie (OIT, 2002).

4. Voix au chapitre et pouvoir de négociation

166. Le dialogue social englobe tous les types de négociation, de consultation ou d'échanges d'information entre représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs, sur des questions d'intérêt commun concernant la politique économique et sociale. Les priorités et besoins des femmes devraient être exposés dans un tel dialogue. Une étude de l'OIT portant sur 50 organismes de concertation sociale a signalé cependant que près de la moitié avaient omis d'inscrire à leurs programmes des questions concernant l'égalité des sexes. Des efforts ont été faits pour corriger cette omission. Le programme régional de l'OIT sur la promotion du dialogue social en Afrique francophone a prôné la culture du dialogue social dans 23 pays où la parité entre les sexes étaient traitée comme une question intersectorielle. Au niveau national, on a, entre autres, créé dans certains pays d'Amérique latine, des commissions tripartites se consacrant exclusivement sur l'égalité des sexes. Des mesures ont également été prises dans des secteurs spécifiques. La British Association for Women in Police, en collaboration avec d'autres organisations, a préconisé la formation d'une force de police sur la base de la parité entre hommes et femmes, la création d'un climat propice au travail efficace et encouragé la participation des femmes aux prises de décisions (OIT, 2009d) ; Reneman-Pennas et Rueda Catry, 2008).

167. La capacité des travailleuses de faire connaître leurs priorités et leurs besoins, de réclamer le respect de leurs droits est souvent affaiblie par leur position vulnérable sur le marché du travail. Dans certaines parties du monde, les femmes plus que les hommes tendent à travailler à domicile, à leur compte dans le secteur informel, ou dans des maisons privées comme domestiques où elles peuvent se trouver isolées d'autres travailleurs partageant leurs intérêts. Il importe de renforcer la capacité des femmes à jouer un rôle actif dans les organisations qui peuvent représenter leurs intérêts et leurs besoins. Les femmes ont inlassablement réclaté la

reconnaissance de leurs droits économiques par l'intermédiaire d'un ensemble d'organisations, y compris les partis politiques et les syndicats, ainsi que d'organismes et de réseaux féminins.

168. Les syndicats dans les pays développés et en développement n'ont pas toujours été en première ligne à lutter pour les droits des travailleurs vulnérables, en particulier des femmes. Il y a eu des efforts concertés – non sans un certain succès – de la part de militantes visant à sensibiliser les grands syndicats aux besoins des travailleuses. Dans certains pays, les syndicats s'intéressent de plus en plus à des questions sociales qui dépassent les préoccupations habituelles des salaires et des conditions de travail, à savoir notamment des questions liées à l'égalité des sexes et aux politiques favorables à la vie de famille (Addati et Cassirer, 2008). Les syndicats s'occupent de plus en plus de questions touchant les femmes migrantes. Certains comme le Union Women's Network, au Mexique, ont mis en place des mécanismes spéciaux pour veiller à ce que les questions concernant les femmes ne soient pas passées sous silence (Brickner, 2006).

169. Il y a eu prolifération de syndicats uniquement féminins et d'organisations pour la défense des droits des travailleuses. Trois nouveaux syndicats féminins ont été créés en République de Corée, par exemple, à la suite de la crise financière de la fin des années 1990 pour lutter contre l'exploitation et les violences subies par les travailleuses (Broadbent, 2007). Au Nicaragua, le Mouvement des travailleuses et chômeuses a été créé en 1994 après l'échec du principal syndicat dans sa tentative d'appuyer les revendications des travailleuses du secteur maquiladora (Bickham-Mendez, 2005). En Inde, la Self Employed Women Association, et StreetNet en Afrique du Sud sont des exemples d'organisations bien connues qui soutiennent les travailleuses du secteur non structuré de l'économie.

170. Les efforts déployés pour former des syndicats de travailleurs marginaux ont remporté certains succès – domestiques en Afrique du Sud (Devenish et Skinner, 2004), chiffonniers en Inde (Chikarmane et Narayan, 2005) et femmes migrantes en Malaisie (Lyons, 2006). Ces organisations ont judicieusement utilisé les instruments juridiques, y compris le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) pour promouvoir leur revendications concernant la reconnaissance de leur travail, une rémunération plus équitable et l'accès à la sécurité sociale.

IV. Accès à la propriété foncière et immobilière, et à d'autres moyens de production

171. Les activités variées par lesquelles les ménages de nombreuses parties du monde assurent leur subsistance demandent divers moyens de production. La propriété foncière et immobilière constituent des lieux de production, une réserve de valeur, une garantie contre les imprévus, une source de revenus et une caution pour obtenir le crédit nécessaire à la consommation ou à l'investissement. Ces biens constituent en outre une sécurité et confèrent un statut social. La terre et d'autres ressources naturelles, de même que l'infrastructure et les services indispensables à la réalisation de leur potentiel productif, sont des facteurs critiques pour assurer les moyens d'existence des zones rurales et urbaines. Les femmes et les hommes des zones rurales et urbaines ont aussi besoin de disposer d'eau et de produits forestiers

ainsi que de facteurs de production pour l'exploitation agricole et les travaux non agricoles dont ils vivent.

172. L'importance du rôle des femmes en matière de production vivrière dans de nombreuses régions du monde confirme la nécessité de leur assurer la sécurité d'exploitation de la terre qu'elles cultivent ainsi que la possibilité d'accéder aux ressources nécessaires pour accroître la productivité agricole et la sécurité alimentaire et d'avoir la maîtrise sur ces ressources (Grown et al., 2005 ; Agarwal, 1994). Si les femmes ne peuvent bénéficier sans restriction des droits fonciers, et d'occupation des terres, du droit au logement, au crédit, aux marchés et aux services de promotion, elles ne peuvent que difficilement assurer de façon régulière leurs moyens de subsistance.

173. Les changements amenés par l'accroissement de la population, les politiques économiques, la dispersion des marchés et l'urbanisation ont créé de nouvelles difficultés ainsi que de nouvelles possibilités pour les femmes d'accéder aux ressources et de les maîtriser. Il n'est pas aisé de fournir un aperçu général de cette question complexe, en particulier en raison du manque de données ventilées par sexe, concernant la propriété et le degré d'accès aux ressources ainsi que la maîtrise sur ces ressources.

174. Le changement climatique, les crises alimentaires et de l'énergie mettent en danger le développement durable. Étant donné le rôle important qu'elles jouent dans le domaine de la production les femmes sont particulièrement vulnérables aux effets des périodes de sécheresse et de pluies torrentielles, ce qui risque d'aggraver les inégalités qui caractérisent l'accès aux ressources et leur maîtrise (Banque mondiale/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Fonds international de développement agricole (FIDA), 2009). Les responsabilités qu'ont les femmes dans la gestion des ressources naturelles aux niveaux des ménages et des communautés les rendent tout à fait capables d'adapter les stratégies de subsistances aux réalités environnementales instables. Leurs connaissances et leurs compétences en matière de gestion des ressources en eau, des ressources sylvicoles et de la biodiversité peuvent contribuer à la mise au point de stratégies d'adaptation et de diversification (PNUD, 2009).

175. L'augmentation des prix des denrées alimentaires a provoqué la crise alimentaire qui a touché des millions de personnes. Les pauvres consacrent la plus grande partie de leurs revenus à la nourriture et les femmes et les filles pâtissent démesurément de la situation. Le fait qu'elles ne peuvent, au même titre que les hommes se procurer les ressources dont elles ont besoin ne leur permet pas d'assurer totalement la sécurité alimentaire des ménages. Il faut se soucier davantage des difficultés auxquelles se heurtent les femmes dans l'agriculture si l'on veut sérieusement remédier à la crise alimentaire à court et long terme. La crise de l'énergie a également un impact sur l'activité économique des femmes car ce sont elles qui passent le plus de temps et fournissent le plus d'efforts au détriment de leur santé pour fournir et utiliser l'énergie, passant au moins trois heures par jour à collecter les combustibles traditionnels tels que le bois de feu, la bouse, le charbon de bois et les résidus agricoles (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009).

176. Dans la présente section on examine les inégalités entre hommes et femmes dans la distribution des ressources économiques essentielles, en particulier la terre et l'habitation. On y passe en revue les mesures prises pour éliminer la discrimination sexiste dans le droit coutumier, les dispositions législatives, les politiques publiques

et les lois du marché, ainsi que les changements nécessaires dans un cadre réglementaire plus général pour que ces efforts se poursuivent.

A. Biens fonciers et immobiliers

177. On a de bonnes raisons de promouvoir l'accès des femmes aux ressources essentielles et leur possibilité d'en avoir la maîtrise, ce qui leur permet d'assurer la productivité et la sécurité des stratégies de subsistance. Les femmes jouent un rôle actif dans l'agriculture et la production de moyens de subsistance dans les zones rurales, accomplissant sans rémunération des travaux ménagers, des travaux agricoles ou occupant un emploi salarié, sans avoir accès à la terre, au crédit ou à d'autres facteurs de production. Le rôle des femmes dans l'agriculture et le développement rural a pris une plus grande ampleur dans certaines régions en raison de la migration des hommes. Les femmes constituent un important pourcentage de la main d'œuvre rurale dans de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine (OIT, 2008c).

178. L'impossibilité d'accéder à la propriété foncière et immobilière, et d'en avoir la maîtrise est de plus en plus liée à la pauvreté, à la migration, à l'urbanisation, à la violence et au VIH/sida (Agarwal et Panda, 2007 ; Grown et al, 2005). On a de plus en plus de preuves que l'accès des femmes à la propriété immobilière peut avoir de multiples avantages pour les femmes elles-mêmes et pour leurs familles et communautés, tant du point de vue des gains de productivité (Mason et Carlsson, 2004) que des conditions de vie, y compris en ce qui concerne la santé et l'éducation des enfants (Quisumbing et de la Brière, 2000).

179. Les règles, normes et coutumes qui déterminent la distribution des ressources sont consacrées par diverses entités de la société – la famille, l'entourage, la communauté, les marchés et les États. Les distinctions entre accès à la propriété et maîtrise sur les biens, ainsi qu'entre les textes réglementaires et le droit coutumier, ont créé un certain degré de complexité dans la distribution des biens fonciers et immobiliers.

180. L'accès des femmes à la propriété foncière et autres types de propriété peut se réaliser par héritage ou par mariage, dans le cadre de programmes de réforme agraire, et des marchés fonciers. Il est largement reconnu que l'héritage, le mariage, les réformes législatives et les politiques gouvernementales ont, plus que les marchés fonciers, joué un rôle déterminant pour fixer les conditions dans lesquelles les femmes peuvent accéder aux ressources et en conserver la maîtrise. Certains de ces moyens se sont montrés plus réactifs que d'autres au changement.

181. Bien qu'un nombre relativement restreint de pays possèdent des données complètes montrant l'étendue des inégalités entre hommes et femmes s'agissant de l'accès aux ressources foncières et de la possibilité d'en conserver la maîtrise, il existe un peu partout de petites enquêtes et études qui révèlent que l'inégalité des sexes est très réelle (Grown et al, 2005 ; Deere et Leon, 2001 ; Agarwal, 1994). On distingue un certain nombre de facteurs sous-jacents à cette inégalité, comme par exemple les pratiques discriminatoires appliquées à l'héritage, aux conditions d'accès aux marchés fonciers, la partialité des réformes agraires défavorables aux femmes, s'agissant notamment de l'enregistrement au nom du « chef de famille », le plus souvent un homme (Grown et al., 2005).

182. Dans de nombreux pays ce sont les textes réglementaires qui régissent la propriété foncière et immobilière. Lorsque les deux systèmes de lois nationales et de droit coutumier coexistent, on s'est efforcé de les harmoniser. La possession de biens fonciers et immobiliers publics et privés est également possible. Au Mozambique par exemple, bien que les terres aient été nationalisées après l'indépendance et qu'une réforme législative ait eu lieu, la distribution des terres est encore largement fondée sur les titres de droit d'usage (Jenkins, 2004).

183. La propriété de biens fonciers et immobiliers communaux existe dans certaines parties du monde. En Afrique subsaharienne par exemple, la propriété de biens communaux peut être dévolue à une famille ou à un clan. Dans certains cas, les femmes comme les hommes n'ont qu'un droit d'usage, la maîtrise de la propriété étant entre les mains des anciens. Dans d'autres, le bien foncier est attribué aux hommes d'une famille à leur mariage, et l'épouse reçoit un droit d'usage sur une parcelle de la terre attribuée à son mari, et diverses modalités sont adoptées sur la manière de cultiver la terre et d'en utiliser les revenus (Lastarria-Cornhiel, 1997). Il existe d'autres ressources tenues pour propriété communale, dont l'usage est ouvert à tous les membres de la communauté, comme par exemple les pâturages, forêts, cours d'eau, ruisseaux et étangs de village. Les ressources ont une valeur appréciable pour les ménages plus pauvres et les groupes autochtones, notamment les femmes, qui en ont besoin pour leur approvisionnement en combustibles, vivres et fourrage, ainsi que comme sources de revenus.

184. Les régimes successoraux et matrimoniaux ont joué un rôle déterminant dans les possibilités offertes aux femmes d'accéder à la propriété foncière et à d'autres formes de propriété (Agarwal, 1994). En droit coutumier le règlement des successions diffère selon que le droit de propriété est reconnu aux femmes. L'héritage par la filiation patrilinéaire est le plus fréquent lorsque le bien se transmet de père en fils comme c'est l'usage le plus courant en Afrique et en Asie. Ces systèmes relèguent les femmes au rang de travailleuses non rémunérées au service de la famille, chargées de s'occuper de l'exploitation familiale ou, dans le cas de plus en plus répandu de ménages qui ne possèdent pas de biens ou de propriétaires pauvres, les femmes s'embauchent comme ouvrières agricoles. Dans les systèmes matrilineaires, la propriété se transmet par les femmes, bien qu'il y ait dans la pratique des accommodements (Programme des Nations Unies pour les établissements humains -Habitat), 2007a). Certaines régions ont également adopté en matière d'héritage, des systèmes mixtes selon lesquels la propriété est transmise tant par les hommes que par les femmes, comme c'est le cas parmi les Sinhalese de Sri Lanka (Agarwal, 1994). De tout temps, les trois systèmes de succession ont coexisté dans divers endroits d'Asie du sud, le patrilignage étant le plus courant (Ibid.).

185. Les régimes matrimoniaux régissant la propriété et la maîtrise des biens apportés au mariage et acquis durant le mariage déterminent le sort qui incombera aux femmes en cas de veuvage ou de séparation (Deere et Doss, 2006). Lorsque les femmes sont considérées comme étant sous la tutelle de leurs époux, le contrôle et souvent la propriété des acquêts du ménage est dévolue au mari et à sa famille. Dans certaines parties d'Afrique, la femme perd ses droits d'usage des biens fonciers en cas de décès ou d'abandon du mari. On constate de plus en plus la vulnérabilité des femmes devenues veuves en raison du VIH/sida et qui se trouvent dépouillées de leurs terres, bétail et autres actifs par leur belle-famille (Strickland, 2004). Dans certaines parties de l'Asie du sud, les veuves peuvent rester dans la misère et sont

obligées de s'embaucher comme ouvrières agricoles sur les terres de leurs beaux-frères aisés après avoir été spoliées de leurs droits légitimes (Agarwal, 1994).

186. Dans presque toute l'Amérique latine cependant, la reconnaissance implicite de la contribution qu'apportent les femmes par l'accomplissement des tâches domestiques leur vaut, en cas de divorce, de garder ce qui leur appartient en propre ainsi que la moitié des acquêts (Deere et Doss, 2006). En Afrique du Sud, par contre, les femmes ont souvent du mal à revendiquer leur part des acquêts en cas de dissolution du mariage (Agarwal, 2002).

Redistribution de la propriété foncière et immobilière tenant compte des sexospécificités

187. De nombreux pays ont entrepris des réformes législatives, promulguant de nouvelles lois ou en révisant d'anciennes, de manière à garantir aux femmes le droit de posséder ou d'hériter de biens fonciers ou immobiliers en leur nom propre et interdisant la discrimination sexiste (Benshop, 2002). La loi sur la famille adoptée au Mozambique, par exemple, reconnaît les mariages contractés selon le droit coutumier et les unions libres et autorise les femmes mariées selon le droit coutumier de revendiquer les acquêts (ONU-Habitat). Au Rwanda, les droits fonciers des femmes ont été reconnus dans le cadre du processus de reconstruction après le conflit. La loi sur les régimes matrimoniaux, les successions et les dons consacre le droit des femmes de posséder des biens et d'hériter sur un pied d'égalité avec les hommes, et demande que les couples qui s'apprentent à publier les bans de leur mariage s'engagent conjointement au partage et à la répartition des acquêts (Grown et al., 2005). En Inde, l'amendement de 2005 de la loi hindoue sur les successions (les Hindous constituent 80% de la population) a reconnu les mêmes droits à l'héritage aux fils qu'aux filles pour toutes les formes de propriété, y compris les terres agricoles (Agarwal, 2005).

188. L'expérience montre que les changements législatifs ne se traduisent pas nécessairement par des « droits réels », étant donné la pérennité des conventions sociales qui favorisent les droits des hommes en matière de propriété foncière. L'application de la législation laisse à désirer dans de nombreux pays. Même là où les droits des femmes sont reconnus c'est souvent la coutume qui prévaut et les empêche d'avoir la maîtrise des biens fonciers et d'autres facteurs de production (Deere et Leon, 2001 ; Agarwal, 1994). L'importance capitale de la propriété foncière dans les anciennes hiérarchies rurales signifie que les femmes peuvent se trouver obligées de renoncer à leurs droits (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009; Walker, 2003). Leur statut subalterne, l'analphabétisme, la crainte de se brouiller avec la famille et les conventions culturelles qui associent l'homme à la propriété foncière, sont autant de réalités qui se combinent pour rendre le processus difficile et coûteux. Dans certaines régions, comme l'Asie du Sud, les femmes qui dépendent de leur famille nucléaire pour leur protection en cas de dissolution du mariage ou de veuvage tendent également à renoncer à leur dû au profit de frères. Ceci est notamment le cas lorsqu'elles se sont mariées loin de leur village natal (Agarwal, 1994).

189. Le type de droits qui favoriseraient l'accès des femmes à la propriété foncière et augmenteraient leur productivité a fait l'objet de concertations au cours des dernières décennies. Il a été admis que des contextes socio-économiques spécifiques déterminaient le bien fondé d'un certain type de droit à la propriété foncière ou immobilière. Les droits individuels peuvent être critiques pour accroître le pouvoir

de négociation des femmes, leur permettant de disposer librement du fruit de leur travail, de léguer leur bien comme elles l'entendent et de revendiquer leur part en cas de conflit conjugal (Agarwal, 1994). Lorsque les femmes n'ont que peu ou pas de droit à la propriété foncière, les titres conjoints peuvent cependant être plus faciles à établir à moyen terme avec la perspective de droits individuels dans l'avenir (Agarwal, 2002 ; Deere et Leon, 2001). Dans certains contextes, vu l'importance des relations familiales dans la vie de femmes pauvres, leurs intérêts seraient mieux servis par des mécanismes qui assureraient et élargiraient leurs droits aux ressources communes du ménage (Walker, 2003).

190. Dans d'autres contextes, les intérêts des femmes pourraient être mieux défendus si elles détenaient des droits collectifs sur une propriété foncière, constitués en une sorte de fonds fiduciaire foncier sur lequel elles auraient droit d'usage mais pas d'aliénation (Argawat, 2002). Il a été suggéré en outre, que si les femmes mettaient en commun leur petites parcelles elles seraient mieux en mesure de conserver la maîtrise de la terre et de ses produits et de la cultiver avec plus d'efficacité, étant donné que la formation de groupes leur permettrait d'investir dans des facteurs de production qu'elles ne pourraient payer chacune séparément (Ibid.). La question des droits des femmes à la propriété et en particulier à la propriété foncière demanderait une approche multidimensionnelle et adaptée au contexte.

191. La réforme foncière peut jouer un rôle important dans la lutte contre les inégalités en aidant les femmes à acquérir des biens fonciers ou immobiliers. Les réformes foncières les plus récentes, comme celles qui ont eu lieu en Asie et en Amérique latine concernaient surtout les hommes chefs de famille (Agarwal, 1994 ; Deere et Leon, 2001). En Afrique, les projets d'établissement de titres de propriété ont souvent abouti à une individualisation des droits fonciers s'étendant aux arbres et aux ressources en eau, et à l'exclusion de ceux qui avaient jusqu'alors un accès coutumier, notamment les femmes. Au Zimbabwe, par exemple, 98% des permis de réinstallation pour les terrains de culture ou de pâturage étaient la propriété des maris (Petrie et al., 2003). Les efforts accomplis pour établir des pratiques plus conformes au principe de la parité entre les sexes ont été sapés par une forte résistance de certains groupes d'intérêts, et une faible volonté politique.

192. On enregistre cependant quelques changements progressifs. Au Viet Nam par exemple, alors que les titres établissant le droit d'usage dans le processus de redistribution avaient auparavant été enregistrés essentiellement au nom d'hommes, la loi de 2003 sur la propriété foncière demandait que tous les documents d'enregistrement des biens familiaux et les droits d'occupation des terres soient établis au nom des deux époux (Banque mondiale et al., 2006). La loi ne demande pas cependant que les titres antérieurs soient corrigés. Selon l'enquête menée au Viet Nam en 2004 sur le niveau de vie, les hommes détiennent à eux seuls les titres de 60% des terres agricoles et 66% des terrains résidentiels.

193. Dans de nombreuses parties du monde, les marchés fonciers ont été un moyen très inefficace de transférer des biens fonciers et immobiliers aux femmes (Grown et al., 2005). Les inégalités existantes sur le plan de l'emploi et de l'accès aux autres ressources, comme le crédit, limitent l'accès des femmes. En Amérique latine par exemple, des études de cas ont dénoncé la discrimination sexiste sur les marchés fonciers et affirmé la nécessité de faire appliquer des politiques publiques pour faciliter la participation des femmes (Deere et Leon, 2001). Les marchés constituent néanmoins un important moyen offert aux femmes pour l'acquisition de biens

fonciers, même aux femmes pauvres dans le contexte de crédit subventionné par l'État. Le potentiel des marchés a été démontré en certains endroits d'Asie du sud où des femmes ne possédant pas de terre ont eu recours à des crédits subventionnés par le gouvernement pour louer ou acheter des terrains en groupes et les cultiver conjointement (Agarwal, 2002). En Inde du sud, les groupes de 10 à 15 femmes pauvres ont fait appel à des subventions publiques et à des plans de crédit subventionné pour louer ou acheter des terres. Œuvrant de concert, ces femmes ont appris à évaluer les terres, ont loué du matériel, se sont rendues à la ville pour rencontrer les autorités de l'administration publique, obtenir les facteurs de production nécessaires et ont appris à commercialiser leurs produits. Les femmes ont signalé des améliorations dans la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation des enfants et ont acquis une plus grande maîtrise sur les revenus du ménage, elles ont constaté une réduction de la violence dans la famille et une amélioration de leur condition sociale (Ibid.).

194. Des pratiques novatrices ont été adoptées pour faciliter la distribution équitable entre hommes et femmes des biens fonciers et immobiliers dans de nombreuses parties du monde. Au Guatemala, le programme de marché foncier organisé sous l'égide de l'État, s'appuyant sur un crédit foncier, demande que les noms des deux époux apparaissent sur les documents (ONU-Habitat, 2007). En Inde, l'octroi de droits de propriété pour les femmes ont été promu par des encouragements de l'État et des administrations locales. En 2002, par exemple, l'État de New Delhi a réduit les droits de timbre applicables aux propriétés enregistrées au nom de femmes, les faisant passer de 8 à 6%, et à 7% pour les enregistrements conjoints (Narain, 2007). Au Bangladesh, la mobilisation de groupes de la société civile pour redistribuer à des citoyens non propriétaires fonciers, des terrains publics inutilisés, s'est soldée par l'attribution de ces terrains en priorité à des hommes, chefs de famille. L'action des femmes a fait en sorte que des titres conjoints soient établis (Kabeer, 2008c). En Gambie, un projet de développement agricole a décidé, avec l'accord de la communauté, d'allouer des terres à des femmes sans terre, nouvellement installées, à condition qu'elles s'emploient à régénérer des terrains marécageux afin de les rendre propres à la culture du riz (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009). Au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie les associations de femmes pour l'accès à la terre ont acquis des terrains auprès des autorités locales à l'aide de l'épargne de groupes de femmes et de coopératives immobilières. Ces associations de femmes pour l'accès à la terre servent d'intermédiaires entre les femmes économiquement faibles et les gouvernements, les établissements financiers, le secteur privé et d'autres acteurs (ONU-Habitat, 2004, 2007b et 2009).

195. Il ne faut pas relâcher les efforts visant à promouvoir une législation exempte de discrimination sexuelle, à faire appliquer les lois en vigueur et à rendre le système judiciaire plus ouvert aux femmes et impartial. Il faudra également agir sur les mentalités en faveur de l'égalité des sexes, notamment dans les administrations chargées de l'application des lois, fournir une assistance judiciaire aux femmes qui cherchent à faire respecter leurs droits et mener des campagnes pour sensibiliser l'opinion à l'importance de l'égalité des sexes en matière de politique foncière (Knox et al ; 2007). Les efforts des groupements féminins et des réseaux qui luttent pour promouvoir le droit des femmes à la propriété devraient recevoir un appui. En République-Unie de Tanzanie par exemple, alors que la mobilisation par l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes en matière de propriété foncière n'a pas réussi à

obtenir la réforme souhaitée du droit coutumier dans les nouvelles lois foncières de 1999, les mouvements de sensibilisation et de plaidoyer ont abouti à l'adoption de dispositions précises répondant à leurs revendications et à l'organisation d'un vaste débat sur la nécessité d'agir contre les pratiques de discrimination à l'égard des femmes (Tsikata, 2003).

B. Mise en commun des ressources : Eaux et forêts

196. Il est essentiel d'avoir accès aux ressources en eau pour la vie domestique et les travaux de production. Dans de nombreux pays, la provision d'eau est l'une des tâches domestiques qui prennent le plus de temps et d'énergie aux femmes des zones rurales et des quartiers de taudis urbains. En Afrique, on estime que les femmes et les enfants passent 40 milliards d'heures par an à la provision d'eau (UNIFEM, 2008). Ces corvées prennent encore plus de temps si la sécheresse, les inondations, les pluies irrégulières et le déboisement perturbent les ressources en eau et leur qualité.

197. Un approvisionnement suffisant et de bonne qualité à des distances raisonnables peut soulager les femmes dans leurs travaux productifs et ménagers en leur permettant de passer plus de temps à des activités lucratives, politiques et à des loisirs. Une comparaison des conditions d'approvisionnement en eau dans deux villages de l'Inde, par exemple, montre que lorsque les conditions d'approvisionnement sont bonnes, les femmes peuvent consacrer plus de temps à des activités lucratives et accroître sensiblement leur revenu qui de 750 roupies peut aller jusqu'à 5 500 roupies par personne et par an (Sijbesma et al, 2009).

198. Les enseignements tirés des expériences sur le terrain prouvent qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions d'approvisionnement en eau pour que les femmes des zones rurales puissent accroître la productivité de leur travail (Quisumbing et Pandolfelli, 2008). Au Burkina Faso en Ouganda et en Zambie, les efforts déployés en vue de limiter les pertes de temps ont abouti à la décision de situer les points d'eau dans un rayon de 400 mètres des habitations, ce qui permet d'économiser entre 124 et 664 heures par ménage et par an (Barwell, 1996). Dans les zones rurales du Zimbabwe, où les jardins potagers cultivés par les femmes constituent une importante source de revenus et assurent la sécurité alimentaire, le projet de puits collecteurs a fourni l'eau à usage domestique, y compris pour l'arrosage des jardins. Bien que le coût moyen de construction d'un puits soit nettement plus élevé que celle d'un simple puits équipé d'une pompe à main (10 600 et 4 700 dollars respectivement), l'argent rapporté par les jardins est souvent réinvesti dans des plans de microentreprise ou d'épargne. Au Sénégal, les revenus produits par la vente aux ménages et aux éleveurs, d'eau des puits communautaires ont servi à faire des prêts à des groupes de femmes exploitant de petits commerce de vente de fruits, légumes et arachides.

199. Les femmes et les hommes exploitants agricoles ont besoin d'eau pour l'irrigation et le bétail. Les femmes ont généralement plus de difficultés à recourir aux systèmes d'irrigation dont l'utilisation est souvent liée au régime de la propriété foncière. Les administrateurs de projets d'irrigation tendent à estimer que les besoins d'eau des femmes sont subordonnés à ceux des hommes ou qu'ils ne dépassent pas les besoins du ménage. Les femmes sont souvent exclues des associations d'usagers ou n'y participent que marginalement. Les hommes,

notamment ceux qui appartiennent à des familles aisées, tendent à faire jouer leurs relations extérieures, notamment d'ordre politique auprès des responsables des systèmes d'irrigation, et à tenir un rôle plus actif dans les réunions d'associations d'utilisateurs, ce qui leur permet d'influer de manière plus déterminante sur les décisions relatives à la gestion des ressources en eau (Meinzen-Dick et Zwartveen, 1998).

200. Les forêts offrent un moyen de subsistance à près de la moitié des 2,8 milliards de personnes dont le revenu n'est que de 2 dollars par jour ou moins (Banque mondiale, 2002) et tiennent une place de premier plan dans la sécurité alimentaire, car elles fournissent nourriture, fourrage, combustibles et médicaments. Dans l'ensemble du monde en développement, la contribution des femmes à la protection des forêts est notable, y compris en agroforesterie et gestion des aires d'alimentation. Les femmes ont de vastes connaissances des ressources forestières, sources de nutrition et de revenus pour les .

201. Les femmes sont de loin les plus touchées par le déboisement. Dans de nombreuses parties du monde, le déboisement les prive d'une abondante source de bois de feu (la plus importante source de combustible pour la cuisine dans la majeure partie du monde en développement), de fourrage pour les animaux, d'aliments supplémentaires, de produits forestiers autres que le bois d'œuvre producteurs de revenus saisonniers, de plantes médicinales et de nombreux autres produits de subsistance (Agarwal, 1992).

202. Dans le contexte de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles il est davantage admis que les communautés se chargent de gérer leurs eaux, forêts et terrains communaux. Cette tendance a occasionné, dans un certain nombre de pays en développement, la formation de groupes d'utilisateurs qui travaillent collectivement pour gérer ces ressources communes. Les règles et normes sociales régissant l'appartenance à ces groupes ont souvent favorisé la domination des hommes et de segments plus privilégiés de la société (Rao, 2006 ; Agarwal, 2001). Des programmes sylvicoles communautaires réunissant des groupes d'utilisateurs des ressources forestières, chargés de la régénération des forêts locales ayant subi des dégradations, ont été mis en œuvre dans un certain nombre de pays d'Asie du Sud, particulièrement en Inde et au Népal. En Inde, le programme de gestion sylvicole commune exclut souvent les femmes car selon les règlements, n'est admise qu'une personne par ménage, ce qui est inévitablement l'homme, chef de famille. De même les femmes ne participent que dans une mesure limitée aux réunions des organes de décision de ces groupes, malgré leur considérable contribution et leurs connaissances dans le domaine sylvicole (Agarwal, 2000, 2001). Au niveau national, au Népal, par exemple, 24% seulement des membres des comités exécutifs des groupes communautaires s'occupant de sylviculture sont des femmes (Ghimire-Bastakoti et al, 2006). Des études de cas de groupes d'utilisateurs des produits sylvicoles donnent des chiffres encore plus faibles dans de nombreux secteurs (Rao, 2006).

203. Cependant, les femmes sont de plus en plus reconnues comme les principales utilisatrices des produits forestiers et leur participation est encouragée. Dans les cas où sont prises en considération les structures des organes directeurs, les capacités et

²² FAO, Gender and food security: Forestry, fiche d'information pouvant être consultée sur le site <http://www.fao.org/gender/en/fore-e.htm>.

les compétences des membres ainsi que la possibilité de représenter l'ensemble des utilisateurs, les groupes d'utilisateurs peuvent servir d'agents pour encourager l'accès des femmes aux ressources productives. En Inde les directives concernant l'admission de membres aux organes de base ont été modifiées dans certains états de manière à inclure tous les adultes, et en Inde comme au Népal, on note une tendance à des règles moins discriminatoires à l'égard des femmes en ce qui concerne l'admission dans les comités exécutifs (Agarwal, 2001). Dans la réalité cependant, ces directives ne sont bien souvent pas suivies. Il est néanmoins démontré que lorsque les femmes sont en nombre plus élevé dans les comités exécutifs les efforts de conservation des forêts donnent de meilleurs résultats et les femmes ont plus facilement accès au bois de chauffage (Agarwal, à paraître).

C. Infrastructure, services et technologies modernisées

204. Dans de nombreuses parties du monde, les femmes passent un temps considérable et dépensent énormément d'énergie pour le transport, notamment le transport des récoltes, n'ayant que peu d'occasion d'utiliser des techniques de transport qui pourraient leur faciliter la tâche. La corvée de transport qui incombe aux femmes réduit à l'extrême leur temps disponible. En Afrique, les femmes portent sur leur tête des charges représentant une moyenne annuelle de 26 tonnes au kilomètre, contre 7 tonnes pour les hommes. Il est estimé que les femmes assurent les deux tiers du transport rural en Afrique (Blackden et Bhanu, 1999) et que le chargement sur la tête allonge de 20% leur temps de voyage (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009). On a constaté que la difficulté d'accès à des routes est fortement corrélée aux taux élevés de mortalité féminine et aux faibles taux de scolarisation, notamment parmi les filles (Roberts et al, 2006).

205. Les interventions visant à remédier à ce problème du transport pourraient accroître la productivité des femmes et leur accès aux marchés, à l'éducation et à l'information et leur donner plus de temps pour se reposer et participer aux activités communautaires (Fernando et Porter, 2002). Si elles ont la possibilité de se déplacer plus facilement les femmes peuvent mieux surveiller leur état de santé et se faire soigner en se rendant dans des centres de soins de santé. Malgré ces avantages potentiels les politiques et pratiques relatives aux transports ne tiennent que marginalement compte de l'égalité des sexes. La configuration de l'infrastructure des transports devrait prendre en considération les priorités et les besoins des femmes ainsi que les obstacles et les difficultés qu'elles doivent surmonter.

206. La modernisation de l'infrastructure routière devrait s'accompagner de services de transports réguliers, fiables et à bon marché, accessibles aux femmes pauvres. Au Kenya, pour palier l'absence de services de transports publics, un groupe de femmes a formé une coopérative et contracté un prêt pour acheter un autobus dont elles ont assuré l'exploitation dans le cadre d'une entreprise lucrative, et donnant la préférence aux membres de la coopérative (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009). En Inde, une campagne d'alphabétisation organisée dans l'État du Tamil Nadu au début des années 1990 a, dans un but d'autonomisation, appris aux femmes à monter à bicyclette (Rao, 2002). Les femmes participantes appartenaient généralement à des familles pauvres ou à une caste inférieure, faisant de longues journées de travail rémunérées et non rémunérées. Nombre d'entre elles achetaient des bicyclettes ou en empruntaient à des parents et voisins pour accomplir des tâches diverses : aller chercher de l'eau

dans des réservoirs ou des puits, porter le riz paddy au moulin, et ramasser des combustibles ou du fourrage.

207. Les services de promotion agricole qui offrent aussi des services consultatifs, d'information et de formation, tout en favorisant l'acquisition de moyens de production tels que les semences et les engrais, sont cruciaux pour l'accroissement de la productivité des exploitations. Malgré leur rôle essentiel dans l'agriculture, les femmes cultivatrices ont généralement été ignorées des services de promotion dans de nombreuses régions (FAO, 2008). Au Viet Nam, par exemple, alors que les femmes consacrent 30% de leur labeur à l'agriculture comme cultivatrices indépendantes, contre 20% pour les hommes, les données fournies par le Ministère de l'agriculture et du développement montrent que 25% seulement de femmes sont présentes dans les programmes de formation en matière d'élevage et 10% pour la culture vivrière (Gouvernement du Viet Nam, 2000).

208. Les agents de promotion agricole tendent à s'intéresser aux agriculteurs et à choisir l'information qui répond à leur activité et à leurs besoins (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009). Une étude des services de promotion agricole au Nigeria a montré que les cultivatrices appuyées par des femmes agents de promotion agricole avaient plus de chances de bénéficier des services de promotion, d'adopter les technologies et pratiques recommandées et de se féliciter de la prestation de services, que celles qui avaient à faire à des hommes (Lahai et al, 2000). Au Ghana, des femmes agents de promotion choisies par la communauté se sont avérées d'efficaces médiatrices entre les groupes de femmes et les services publics de promotion. Malgré ces cas positifs, 15% seulement des agents de promotion sont des femmes (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009). Ce chiffre est plus faible en Afrique où les femmes ne représentent que 7% des agents de promotion agricole (Williams, 2003). Les efforts tendant à faciliter l'accès aux services de promotion devraient prévoir des mesures pour accroître le nombre de femmes agents de promotion agricole.

209. En de nombreuses parties du monde, les femmes consacrent énormément de temps et d'efforts à pomper l'eau, à transporter les récoltes et à préparer les aliments, tâches qui seraient exécutées plus efficacement avec des techniques modernes qui en outre leur libèreraient du temps pour participer à d'autres activités productives ou communautaires. Par exemple, les outils et le matériel agricoles adaptés aux femmes, tels que des charrues plus légères, ou des technologies conçues pour des tâches qui incombent traditionnellement aux femmes telles que les moulins à grain, peuvent accroître sensiblement la productivité du travail et réduire le temps passé. La récupération des eaux pluviales, la protection des sources et les cuisinières à rendement énergétique élevé économisent aussi du temps aux femmes dans l'approvisionnement en eau, le ramassage du bois de chauffage et d'autres sources d'énergie. Les profits de la conservation d'eau et d'énergie concernent aussi les activités rémunératrices des femmes qui travaillent dans d'autres secteurs que l'agriculture tels que la brasserie, ou le fumage et la vente du poisson (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009).

210. Près de deux milliards de personnes actuellement n'ont pas l'électricité, et trois milliards de personnes ont recours à la biomasse pour se chauffer et faire cuire les aliments (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009). L'approvisionnement des zones rurales en électricité particulièrement, s'il est axé sur les besoins critiques des femmes, comme par exemple pour actionner les moulins à grain, ou les pompes à

eau ou pour l'éclairage des centres de soins, peut également réduire alléger la tâche des femmes et leur libérer du temps pour des activités productives et pour leurs occupations ménagères, ou participer à des activités communautaires. Par exemple, les générateurs diesel installés dans les zones rurales du Mali, qui fournissent l'électricité pour l'éclairage, l'industrie agro-alimentaire et le pompage de l'eau, représentent une économie de temps pour les femmes qui peuvent s'occuper de traiter les produits et accroître leurs revenus de 0,47 dollars par jour. Des études ont prouvé que par suite de l'installation de l'électricité, des femmes de zones rurales étaient plus facilement que les hommes aptes à monter leur propre affaire commerciale (Banque mondiale/FAO/FIDA, 2009).

211. Il ne faut pas oublier non plus que les technologies modernes améliorent aussi les conditions de santé et de vie. Dans de nombreuses parties du monde, l'utilisation de combustibles traditionnels sont dangereux pour la santé en ce qui concerne notamment les femmes pauvres qui passent des heures à faire la cuisine à l'intérieur devant leur fourneau. La fumée émanant des fourneaux et cuisinières intérieurs est associée à 1,6 millions de décès dans les pays en développement, surtout parmi les femmes et les enfants de moins de cinq ans (OMS, 2006).

212. Dans de nombreux cas cependant, les femmes se heurtent à divers obstacles qui les empêchent d'utiliser des technologies modernisées. Ces obstacles comprennent entre autres, le manque d'adaptation aux conditions et besoins locaux, les traditions et coutumes socioculturelles, l'insuffisante dissémination de ces technologies et leur coût élevé. Au Soudan par exemple, alors que les femmes se sont réjouies de l'arrivée des cuisinières à gaz propane, plus propres, plus rapides et plus pratiques que leurs cuisinières à bois, nombre d'entre elles sont revenues à leurs anciennes cuisinières à charbon de bois malgré le coût plus élevé du combustible, parce que le gaz propane n'était livré que par gros conteneurs. Du fait qu'elles n'avaient que peu d'argent d'avance, elles ne pouvaient payer les gros conteneurs et sont revenues à l'achat habituel de petites quantités de charbon de bois, au jour le jour (Banque mondiale/FAO/IFAD, 2009). Un autre cas a été signalé en Inde, mais il s'agissait cette fois de Spandana, une importante organisation de microfinancement pour les femmes, qui avait négocié avec un fabricant de cuisinières à gaz et une compagnie de gaz, les persuadant de réduire leurs prix de moitié en échange d'un grand nombre de clients. Des prêts ont été offerts aux femmes pour qu'elles achètent des cuisinières. En l'espace de six mois, un total de 70 000 femmes avaient signé et économisé ainsi trois heures par jour, temps qu'elles passaient normalement à collecter les combustibles traditionnels (Murray, 2008). Il est indispensable de consulter les femmes sur la mise au point des technologies qui économisent du temps et de compléter les technologies à faible intensité de travail par des programmes, notamment de formation, afin d'accroître l'accessibilité et l'efficacité de l'utilisation.

213. La technologie de l'information et de la communication est une ressource remarquable qui peut virtuellement être utile tant aux femmes des pays développés qu'en développement du fait qu'elles économisent du travail et du temps, facilitent l'accès à l'information et créent des possibilités d'activités rémunératrices. La possibilité d'utiliser Internet et des téléphones portables a eu un effet déterminant sur les femmes des zones rurales de nombreux pays, par exemple en multipliant les possibilités économiques par l'accès à des nouveaux marchés et à l'information sur les prix actuels du marché pour les matières premières agricoles et les récoltes.

214. Malgré le potentiel prouvé de la technologie de l'information et de la communication leur utilisation par les femmes pauvres des zones rurales de pays en développement reste problématique (Division de la promotion de la femme). Pour utiliser les installations publiques comme les téléc centres et les cybercafés les femmes sont entravées par le manque de moyens de transport, par les heures d'ouverture de ces établissements qui ne conviennent pas toujours, par manque de temps en raison de leurs obligations de travail, et par l'insécurité des lieux. C'est aussi pour des raisons financières que les femmes ne peuvent s'offrir les technologies nouvelles. Une autre raison qui limite l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication aux femmes des zones rurales de nombreux pays est le fait que les modes d'emploi ne sont pas traduits dans les langues locales (Ibid.)

D. Logement et services, y compris services publics

215. L'Article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaît le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Dans son observation générale n°4 sur le droit à un logement suffisant, le Comité des droits économiques sociaux et culturels a noté que toute personne devrait avoir un certain degré de sécurité légale d'occupation de son logement garantissant une protection légale contre l'expulsion, le harcèlement ou autres menaces. Le logement suffisant devrait être considéré comme le droit à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et la dignité. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'éléments devaient être pris en compte pour déterminer si les conditions de logement sont adéquates, notamment la sécurité légale de l'occupation; l'existence de services, équipements, installations et infrastructures, capacité de paiement, habitabilité, facilité d'accès, emplacement, et respect du milieu culturel. suffisantes. Le Comité a noté également que vu l'étendue des formes de discrimination, légales ou autres, concernant le droit de propriété (y compris la propriété foncière) et le droit d'acquérir un bien ou une location, les femmes se trouvent dans une situation précaire, exposées notamment à des actes de violence et à des sévices sexuels lorsqu'elles sont sans logement.

216. La population urbaine a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie ce qui a multiplié les taudis. En 2005 on comptait 998 millions d'habitants des taudis dans le monde; si la tendance actuelle se maintient, la population des taudis atteindra 1,4 milliard d'ici à 2020 (ONU-Habitat, 2006). Près de 934 millions de personnes vivent sans sécurité légale d'occupation dans des habitations informelles des zones urbaines des pays en développement. Plus de 6,7 millions de personnes dans le monde – dont 4 millions en Afrique – ont été expulsées de leur logement en 2001-2002, nombre d'entre elles dans les zones urbaines (Beall et Fox, 2007).

217. Dans de nombreuses parties du monde, le logement reste inadéquat, par manque d'eau potable, de système d'évacuation des eaux usées, d'assainissement convenable, de ventilation et de chauffage, d'électricité et de disponibilité des services sociaux de base (ONU-Habitat, 2003). La plupart des habitations dans lesquelles vivent les pauvres sont des constructions illégales ou qu'ils ont construites eux mêmes. La proportion des personnes qui vivent dans des établissements humains à bon marché sans eau courante s'élevait à 66% dans 10

villes d'Afrique, à plus de 50% dans 14 villes d'Asie et à 33% dans 8 villes d'Amérique latine (Hardoy et al., 2001).

218. Le logement est un actif économique important qui contribue à l'indépendance des femmes, à leur sécurité économique et leur donne un pouvoir de négociation dans leur ménage et dans la société (Miraftab, 2001). Sans un logement adéquat il est difficile d'obtenir et de conserver un emploi, de se maintenir en bonne santé, d'accéder à l'éducation d'une manière régulière, et en ce qui concerne les femmes elles se trouvent plus facilement exposées à la violence (ONU-Habitat, 2003). Nombre de femmes qui quittent leur foyer pour échapper aux violences dans la famille risquent de se retrouver sans domicile fixe et de subir de nouvelles violences (voir E/CN.4/2005/43). Dans les zones urbaines, les femmes de familles économiquement faibles sont plus que les hommes, occupées à des activités indépendantes dans le secteur informel, souvent à domicile ou près de leur domicile. Elles ont moins facilement que les hommes accès à l'information, au crédit, aux outils et au matériel nécessaire pour moderniser leur entreprise ou pour l'agrandir. L'accès à un logement sûr et suffisant est devenu une priorité pour les millions de femmes qui émigrent dans les villes à la recherche de travail ou pour échapper à la discrimination et à la violence. Il n'en demeure pas moins que dans bien des régions du monde l'accès à un logement suffisant présente de sérieuses difficultés pour les femmes.

219. Bien que fiables, les données comparatives sont généralement rares dans beaucoup de pays du monde et on estime qu'une proportion croissante de personnes privées d'un logement suffisant ou sans domicile fixe sont des femmes et des enfants (ONU-Habitat, 2003). Les femmes ont en particulier du mal à obtenir et garder un logement suffisant en raison des lois, des politiques, coutumes et traditions discriminatoires (voir E/CN.4/2006/118). Les femmes se trouvent souvent limitées par les conditions discriminatoires d'accès aux ressources économiques comme le crédit et le financement. Certains groupes de femmes tels que les femmes victimes de violences dans la famille, les veuves, âgées, divorcées ou séparées, chefs de famille, autochtones et tribales, les femmes handicapées, les femmes dans des situations de conflit ou après conflit, et les femmes appartenant à des minorités ethniques et nationales sont plus menacées de devenir sans domicile fixe. Les expulsions survenant dans le cadre des opérations d'élimination des taudis urbains ou de projets de construction risquent de devenir extrêmement pénibles pour les femmes. Outre qu'elles perdent leur habitation, elles peuvent aussi perdre leurs moyens de subsistance et leurs systèmes de soutien, et connaître des traumatismes physiques et psychologiques. L'expulsion peut même engendrer un surcroît de morbidité et de mortalité parmi les femmes.

220. Dans de nombreux pays, où les réformes législatives ont prévu l'égalité des sexes dans le droit au logement, les structures traditionnelles, les attitudes patriarcales, l'ignorance des lois relatives à la propriété foncière et immobilière et les difficultés économiques ont empêché les femmes d'acquérir des biens fonciers dans les zones urbaines et rurales (voir E/CN.4/2003/55).

221. L'État peut jouer un rôle déterminant pour faciliter l'accès équitable à un logement suffisant, en fournissant aux citoyens pauvres des logements à bon marché ou en favorisant les efforts d'autoconstruction des groupes communautaires. Les États peuvent, par exemple offrir des avantages fiscaux aux promoteurs s'engageant à construire des unités d'habitation, créer des fonds d'affectation spéciale, accorder

des subventions à la location pour les familles économiquement faibles, et favoriser l'accès à la propriété parmi les femmes de familles modestes en leur accordant des prêts hypothécaires (Centre ANG pour les meilleures pratiques, 2002). Alors que dans de nombreux pays l'approche la plus commune est axée sur les droits de propriété individuelle, il est possible d'envisager une large gamme d'options juridiques comme la location de logements publics et privés, la copropriété, les droits d'occupation partagée, les droits d'utilisation partagée et diverses formes de location individuelle et collective.

222. Des pressions se sont manifestées en faveur d'une réglementation de l'occupation des sols dans les zones urbaines semblable à celle qui est en vigueur dans les zones rurales. Les femmes ont été confrontées aux mêmes difficultés que dans les zones rurales pour ce qui est des titres de propriété individuels. Une étude de 16 communautés urbaines à faible revenu dans 8 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine a conclu que le nombre des propriétaires occupant leur bien variait de 20% des ménages au Sénégal à 91% au Sri Lanka; le pourcentage des femmes propriétaires-occupantes est beaucoup plus faible allant de 10% des ménages au Sénégal à 76% au Costa-Rica (Miraftab, 2001). Une étude beaucoup plus récente des enquêtes sur les ménages dans plusieurs pays d'Amérique latine a conclu que le nombre de femmes propriétaires de leur habitation variait de 21% en Équateur à 73% au Guatemala (Deere et al., 2009). En Zambie, 12% seulement des unités d'habitation transférées étaient la propriété commune des couples (ONU-Habitat, 2007c). Une exception importante est à signaler, il s'agit de l'Afrique du Sud où le processus de logement populaire a permis à un grand nombre de ménages dirigés par des femmes de s'enregistrer, le critère étant de vivre avec des personnes à charge (Ibid.).

223. Les projets de trames d'accueil adoptés dans de nombreux pays fournissent le terrain avec des services de base sur lesquels les pauvres peuvent construire leur propres maisons conformément à des directives générales. Il est également de pratique courante dans l'assainissement des taudis de rénover les unités existantes au moyen d'un transfert de titre de propriété légal et de l'installation de services de base, d'infrastructures et d'éléments de confort. La rénovation fait souvent appel à la participation communautaire au projet de promotion, sinon à la planification et à la mise au point (Chant et Mellwaine, 2009). La participation des femmes à la planification, la conception et la mise en œuvre de projets de trames d'accueil et d'autres plans d'autoconstruction leur permettra de veiller à ce que leur rôle et besoins spécifiques en matière de logement décent soient respectés.

224. On s'est efforcé de veiller à ce que les femmes puissent bénéficier à égalité avec les hommes des plans de logements. Des mesures ont été prises entre autres pour encourager les titres de propriété foncière conjoints, pour installer l'eau, l'électricité et des systèmes d'assainissement afin d'épargner aux femmes certains corvées et leur économiser du temps, pour encourager la participation des femmes à la conception, à l'exécution et à l'évaluation des projets, et pour offrir aux femmes comme aux hommes des cours de formation dans le domaine de la gestion des projets, de la conception des unités d'habitation, de la construction et de l'entretien. En 2004, au Brésil, la municipalité de São Paulo a, suivant les propositions conjointes de groupes de femmes et du mouvement pour le logement, demandé que les programmes de construction de logements prévoient des clauses donnant priorité aux femmes en tant que bénéficiaires de contrats et d'autres mesures financées sur les fonds municipaux (ONU-Habitat, 2007). En Afrique du Sud, la municipalité de

Durban a décidé de faciliter, par l'application de tarifs réduits ("tarifs de sauvetage"), l'approvisionnement en eau des ménages modestes, en particulier des femmes qui travaillent à domicile et ont besoin d'eau pour leur travail, comme préparer des repas ou laver le linge à des fins commerciales (Chen et al., 2005).

225. En Inde l'Association SEWA profitant du fait que le droit de résidence est plus accessible pour les ménages modestes que le droit de propriété, encourage les femmes à apposer leur nom sur différents documents tels que les factures d'électricité, les billets à ordre et les rôles d'impôts fonciers (Baruah, 2007). Les hommes ne se sont généralement pas opposés à cette pratique qui permet aux femmes de revendiquer leur droit de résidence devant un tribunal en cas de divorce ou de séparation.

226. Outre le logement et les services connexes, les hommes et femmes économiquement faibles qui travaillent dans le secteur informel de l'entreprise ou des services doivent pouvoir accéder à l'espace public pour leurs besoins professionnels. Mises à part les sociétés où les normes sexospécifiques limitent la mobilité des femmes, les femmes constituent la majorité des vendeurs dans la rue (OIT, 2002b.). Le prolifération des activités informelles dans l'économie urbaine se trouve fréquemment en conflit direct avec les tentatives de privatisation de l'espace urbain par l'extension des galeries marchandes, des quartiers résidentiels entourés de grilles et les immeubles à usage de bureau. Les promoteurs urbains devront prévoir une division plus équitable de l'espace public et une approche plus conviviale à leurs projets de développement.

227. Un certain nombre de réseaux sont apparus qui relient divers districts urbains afin de maximiser leurs chances d'influencer les politiques publiques. Dans de nombreuses villes, des organisations communautaires ont été extrêmement actives dans la mise en œuvre de plans de logements publics afin de jouer un rôle plus décisif dans leur mise au point et leur mise en œuvre. En Inde, Mahila Milan (une fédération de groupes de femmes épargnantes), la National Slum Dwellers Fédération, et la Society for the Promotion of Area Resource Centres, ont collaboré dans plusieurs villes à l'élaboration de politiques urbaines du logement visant à la construction d'habitations de meilleure qualité, à l'installation de services de base comme l'eau courante, des systèmes d'assainissement, d'écoles et de centres de services de santé, tout en assurant la sécurité d'occupation (Satterthwaite, 2008). Des fédérations analogues de citoyens (hommes et femmes) économiquement faibles se sont formées dans les villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, dont le nombre de membres peut aller de quelques milliers au Népal, à 5 millions en Thaïlande. Ces fédérations ont réussi à influencer sur les changements du milieu urbain à Durban, Mumbai (Inde), Phnom Penh et un certain nombre de villes de Thaïlande (Satterthwaite, 2008). Les femmes jouent un rôle actif du fait qu'elles constituent la majorité des membres de nombreuses fédérations.

228. StreetNet a été fondée en 2002 pour fédérer des organisations participatives, auxquelles sont affiliés des vendeurs des rues de divers pays. Dans ses statuts il est stipulé qu'au moins 50% des membres de son conseil international et de ses administrateurs doivent être des femmes. En 2007 StreetNet avait 28 affiliés dans 25 pays et avait mis au point une stratégie de négociation se rapportant à l'économie informelle, avait établi des stratégies de défense et de protection, promu des réformes juridiques en vue de protéger les droits des vendeurs des rues, et œuvré à

la préparation de stratégies de protection sociale pour les travailleurs du secteur non structuré de l'économie (Lund, 2008).

V. Accès aux services financiers

229. Les services financiers facilitent la gestion intertemporelle de l'argent pour la réalisation d'un ensemble d'objectifs : épargne pour la consommation et l'investissement futurs ou l'assurance contre les imprévus et prêts pour la consommation, l'investissement où les éventualités actuelles. A une époque de croissante mobilité nationale et internationale, les services financiers facilitent également la gestion interspatiale de l'argent, ce qui facilite les transferts rapides sur de considérables distances.

230. Il est essentiel que les femmes puissent accéder à des services financiers, y compris l'épargne, l'assurance, les transferts de fonds de l'étranger et le crédit afin de profiter pleinement des débouchés économiques. La recherche sur l'accès des femmes aux services financiers s'est surtout intéressée au microfinancement – services bancaires et financiers ciblant une clientèle de femmes économiquement faibles.

231. Le présent chapitre porte spécialement sur les possibilités qu'ont les femmes de se procurer des ressources financières au moyen de prêts et par l'épargne tant dans les secteurs financiers structurés que non structurés. Le droit des femmes aux pensions de retraite et à l'assurance est abordé au chapitre VI. Le présent chapitre donne des informations détaillées sur les nouveaux organismes de microcrédit qui se créent pour palier les carences des institutions financières officielles, et leur transformation ultérieure en organismes de microfinancement qui offrent leurs services de préférence aux femmes. Il examine les points forts et les points faibles des diverses approches au microfinancement, ainsi que les limites du microfinancement comme stratégie propre à faciliter aux femmes l'accès aux ressources financières et à leur donner la possibilité d'en avoir la maîtrise. Le présent chapitre étudie en outre les conditions dans lesquelles les femmes chefs d'entreprises obtiennent un financement et comment les femmes peuvent participer aux prises de décisions. Il soulève la question de la commercialisation des services financiers aux fins de l'autonomisation économique des femmes.

A. Accès des femmes aux services financiers officiels

232. Les services financiers officiels sont fournis par des systèmes bancaires publics et privés, des compagnies d'assurance, des organismes de prêts hypothécaires et des établissements de crédit. Ces services sont largement représentés dans les pays développés, quoiqu'ils n'existent pas partout. Près de 89% de la population de 15 pays de l'Union européenne et 99% de la population des États-Unis ont un compte en banque ou son équivalent (Nations Unies, 2006b).

233. Dans les pays en développement, les services financiers sont extrêmement limités, moins de la moitié de la population ayant un compte en banque ou son équivalent. La proportion est de moins de 5% pour la plupart des pays africains, allant de 47% au Botswana à 6% en République-Unie de Tanzanie (ibid.). Si l'on examine le degré d'utilisation des services des institutions financières des secteurs

financiers structurés et non structurés au Kenya et en Ouganda, on s'aperçoit que dans l'ensemble seulement 18% de la population examinée a recours aux services des institutions financières (Johnson et Niño-Zarazúa, 2009). Au Kenya, 8% de la population et 3% en Ouganda ont eu recours à des institutions semi-officielles, notamment des établissements de microfinancement et des coopératives d'épargne et de crédit. La possibilité de s'adresser à des institutions financières du secteur structuré était étroitement liée à la fonction publique, au niveau d'éducation et au sexe. L'inégalité des sexes était un obstacle pour les femmes dans les deux contextes, bien que de manière plus marquée en Ouganda. Une étude menée au Bangladesh et au Malawi a conclu que dans les deux pays, les femmes rencontraient plus de difficultés que les hommes à obtenir un crédit. (Diagne et al., 2000).

234. On peut noter une certaine partialité à l'égard des pauvres. Les frais encourus par les organismes de financement pour de petites opérations financières concernant une population nombreuse et souvent dispersée, dont les revenus saisonniers irréguliers sont incertains, dépassent invariablement les bénéficiaires. Lorsque les programmes gouvernementaux et les banques ont essayé de compenser cette exclusion institutionnelle, ils se sont principalement axés sur des secteurs spécifiquement prioritaires, laissant généralement de côté la plus grande partie de la population pauvre.

235. Les résultats d'une étude nationale sur l'épargne au Bénin, en Bosnie-Herzégovine, au Mexique, aux Philippines et en Ouganda, révèlent que malgré une forte demande auprès des mécanismes officiels d'épargne, le recours aux organismes officiels était faible parmi les femmes et les hommes pauvres. L'étude a montré que des questions de sécurité, de proximité et de coûts constituaient les principales raisons de cette attitude vis-à-vis des services officiels (Deshpande, 2006).

236. Les femmes et les hommes pauvres peuvent épargner et épargnent effectivement mais de petites sommes. Ils doivent être en mesure de convertir cette capacité en montants équivalents aux dépenses que de temps à autre ils sont appelés à faire en certaines occasions marquant le cycle de vie, comme les naissances, les mariages et les deuils ; en cas d'urgence, pour les soins de santé, l'achat de biens de consommation durables destinés à améliorer leur qualité de vie, et pour investir dans de nouvelles opportunités qui vont accroître leurs moyens de subsistance (Rutherford, 2000). Les femmes notamment sont plus aptes à protéger leurs économies contre des maris dépensiers et des parents importuns et, vu le nombre élevé de femmes qui exercent un emploi indépendant, à investir dans l'actif de leurs petites ou moyennes entreprises.

237. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les femmes et les hommes ont différentes manières d'épargner en raison de différentes conceptions des risques, ainsi que différentes options et obligations (Floro, 2002). L'épargne est essentielle pour les femmes du point de vue de leur indépendance économique, car leurs économies peuvent servir à maintenir le même niveau de consommation en cas de rentrées irrégulières, et à investir, directement ou indirectement en étant capables de fournir une garantie ou à augmenter leur degré de solvabilité (voir A/56/321 et Corr. 1). Les différences entre les habitudes d'épargne des femmes et des hommes ont aussi des incidences sur la mobilisation de l'épargne et la formulation de politiques financières. Une analyse d'un certain nombre d'économies semi-industrielles portant sur la période 1975-1995, indique que

l'augmentation du nombre des femmes occupant des emplois salariés a résulté en une hausse des taux d'épargne globale (Seguino et Floro, 2003).

238. Des études menées entre 1970 et 1980 ont porté sur l'exclusion généralisée des femmes du secteur financier structuré ainsi que sur leur exclusion des crédits publics octroyés pour réduire la pauvreté (Kabbe et Murthy, 1996 ; Berger, 1989). Leur exclusion du secteur structuré reflète les conditions auxquelles est subordonné l'octroi de prêts garantis et l'idée que l'on se fait des risques généralement associés aux prêts accordés à des pauvres, et à des femmes pauvres en particulier, étant donné leur manque de capital et leurs faibles revenus, l'irrégularité et le caractère officieux de leurs moyens de subsistance. Leur exclusion des programmes de crédit public est dû au détournement de ces programmes par des sections plus aisées de la population, à leur utilisation à des fins de clientélisme politique et au favoritisme envers les hommes chefs de famille.

239. L'accès des femmes aux services financiers du secteur structuré de l'économie reste limité. Les taux d'intérêts élevés appliqués par le secteur des banques commerciales, leur préférence pour des emprunteurs dont la solvabilité a été éprouvée, vérifiée, et pour les prêts à court terme, ont entraîné une réduction du crédit alloué à de petites exploitations ou petites entreprises. Les pauvres et la population des zones rurales ont été largement délaissés par le crédit institutionnel. Dans un tel contexte, le microfinancement semble offrir une solution idéale aux besoins des pauvres en matière de services financiers (Johnson, 1998).

B. Microfinancement et égalité des sexes

240. La fourniture de services de microfinancement est venue palier la défaillance du système financier structuré et les insuffisances du secteur non structuré. Bien qu'entraînés par des organisations non gouvernementales, généralement avec l'appui financier de donateurs et de fondations, les gouvernements et les banques commerciales sont progressivement devenus des sources de fonds. Ce qui est « micro » dans le microfinancement n'est pas l'échelle de leurs opérations – nombre d'entre elles ont une activité nationale et internationale – mais les sommes d'argent échangées par leur intermédiaire.

1. Un secteur hétérogène

241. Bien qu'on ait tendance à voir le microfinancement comme un secteur intrinsèquement homogène, il comporte en réalité différentes modalités de prestations de services. Deux formules très contrastées conviennent parfaitement pour illustrer les principales différences (Robinson, 2001). L'approche « prêt aux pauvres » est en fait une opération souvent liée à une diversité d'autres services d'appui, subventionnée par des donateurs qui prêtent aux pauvres, y compris les plus pauvres. Cette formule n'est pas considérée comme financièrement viable à long terme car on ne peut indéfiniment compter sur les fonds des donateurs. L'approche « systèmes financiers » se caractérise par la viabilité financière car elle offre un assortiment de services financiers minimaux à orientation commerciale, ciblant « les pauvres acceptables par une banque ». Elle écarte les subventions, appuie la récupération des coûts et cherche à promouvoir les petites et moyennes entreprises. Les très pauvres sont considérés comme « inacceptables par une banque » et sont mieux servis par la création d'emplois subventionnés ou par l'assistance sociale.

242. Dans la pratique, la majorité des fournisseurs de microfinancement s'accordent à reconnaître la nécessité d'une plus grande efficacité et viabilité financière, indépendamment de la destination. Les taux d'intérêt sont souvent fixés à des niveaux supérieurs à ceux du secteur bancaires officiel mais inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans le secteur non structuré ou les officines de . La grande différence entre les méthodes est la question de savoir si la viabilité financière doit constituer le seul ou même le principal critère d'appréciation des programmes de microfinancement. Si les organismes de microfinancement veulent servir des causes sociales, notamment contribuer à réduire la pauvreté et à l'autonomie des femmes, aussi ou plus efficacement que d'autres programmes de bienfaisance subventionnés, leurs résultats doivent être évalués en fonction du double critère de base qui est la viabilité du financement et son incidence sur le développement (Copestake et al., 2005).

243. L'une des caractéristiques typiques des organismes de microfinancement a été leur capacité à servir les femmes. Ces organismes servent 154,8 millions de clients dont 106,6 millions comptaient parmi les plus pauvres lorsqu'ils ont contracté leur premier prêt. Les femmes constituent 83,4% de ce dernier groupe (Deley-Harris, 2009). Le microfinancement a ainsi partiellement contribué à compenser les préjugés sexistes qui dominent dans le milieu des services financiers officiels. La forte proportion de femmes endettées par rapport aux hommes peut, entre autres, expliquer cette partialité (de Aghion et Morduch, 2004). Les organismes de microfinancement ne prêtent pas tous aux femmes seulement sur la base de formalités; nombre d'entre eux s'appuient également sur des perspectives de progrès. Il s'agit pour certains de corriger les pratiques de discrimination sexiste dans l'accès au financement. Pour d'autres cet élément s'inscrit dans une stratégie plus ambitieuse liée à la réalisation d'autres objectifs concernant l'égalité des sexes.

244. Dans la pratique, le secteur du microfinancement se présente comme un continuum. A l'extrémité « systèmes financiers » du spectre, sont regroupées des organisations qui considèrent qu'exclure les pauvres des services financiers est une sorte de défaillance du marché, liée à une insuffisance d'information et une méconnaissance des règles contractuelles. En Indonésie, la banque Rakyat, par exemple, a offert des prêts à taux qui permettaient une intégrale récupération des coûts et la réalisation de profits. Elle s'est appuyée sur des références de personnalité et a fait appel à des agents recrutés localement, en mesure de recueillir des informations fiables ; elle a également prévu un système de d'incitations pour récompenser le bon rendement des employés et les remboursements de prêts à la date prescrite. Néanmoins, 18% seulement de ses emprunteurs étaient des femmes (Khawari, 2004).

245. À l'autre extrémité du spectre on trouve des organisations plus étroitement associées aux mouvements sociaux. Le Centre de la jeunesse et du développement social travaille dans l'État le plus pauvre de l'Inde avec les femmes les plus pauvres et socialement marginalisées, généralement tribales, pour les aider à accroître leurs moyens de subsistance et établir la solidarité parmi les groupes tout en les initiant à l'engagement civique, à la gestion collective des ressources communautaires et à la

²³ La banque Grameen par exemple applique un taux d'intérêt réel d'environ 30% l'an tandis que ceux des officines de prêt vont jusqu'à 100%. Les taux bancaires nominaux sont d'environ 12% mais les taux réels peuvent atteindre jusqu'à 65% selon le nombre de clients et le temps passé à monter le dossier (de Aghion et Morduch, 2004 ; Ahmmed, 2004).

gouvernance démocratique (Dash, 2003). Dans l'État pluriculturel de Bolivie, le mouvement Pro Mujer considère la création de groupes complémentaires de femmes chefs d'entreprises comme le point de départ d'un processus de développement personnel et collectif dans lequel l'acquisition de compétences et capacités techniques est indispensable à l'organisation collective (Velasco et Marconi, 2004).

246. D'autres organisations s'intercalent dans ce continuum, toutes préoccupées par la fourniture de services financiers mais recourant à différentes stratégies. La plupart ont recours à des approches de groupes pour la fourniture de services, avec certaines variantes. La méthode de responsabilité partagée est très proche de celle qu'utilise la Grameen Bank au Bangladesh. Elle octroie des prêts individuels à certains membres de groupes composés de cinq femmes, à condition que les autres membres assurent une garantie mutuelle des prêts. Les prêts sont remboursés par petites tranches égales au cours de réunions hebdomadaires et les membres peuvent contracter un autre prêt une fois qu'ils ont fini de rembourser (Fisher et Srinam, 2002). En Inde, l'Association des femmes travaillant à leur compte, par exemple, fournit des services bancaires à des femmes pauvres exerçant un emploi indépendant dans des coopératives afin de promouvoir leurs intérêts économiques, sociaux et politiques (Dasgupta, 2002).

247. Les groupes d'auto-assistance parrainés par la Mysore Resettlement and Development Agency dans le sud de l'Inde se spécialisent dans l'épargne. Ces groupes d'auto-assistance se composent de 15 à 20 femmes provenant de milieux socioéconomiques à peu près homogènes, qui se réunissent toutes les semaines, ou tous les quinze jours ou tous les mois ; elles décident d'épargner chacune un certain montant qu'elles versent dans un fonds commun. Les membres peuvent emprunter sur ce fond sur la base de principes mutuellement acceptés. Une fois qu'elles se sont bien familiarisées avec les principes de la gestion financière, elles sont mises en rapport par les organismes de microfinancement avec des plans publics de crédit à l'intention des pauvres. Le succès de ce modèle de groupes d'auto-assistance a abouti à son adoption par le Gouvernement dans le cadre du programme de liaison qui met les groupes en rapport avec des succursales locales de banques commerciales, régionales ou mutualistes. Actuellement, les groupes d'auto-assistance sont non seulement formés d'organisations non gouvernementales mais aussi d'agences de développement et même d'employés des succursales de banques (Fisher et Sriram, 2002).

248. Certaines organisations combinent les prêts collectifs et individuels. Alors que les prêts collectifs servent surtout aux personnes qui viennent de créer une entreprise, ils peuvent créer des difficultés aux entrepreneurs plus prospères. En Inde, Basix utilise le système des groupes à responsabilité partagée qui prêtent à des particuliers, notamment des femmes et des hommes qui ne sont pas propriétaires fonciers, pour qu'ils puissent s'établir à leur compte, et aussi pour octroyer des prêts individuels plus importants, sans prendre de garantie, à des exploitants agricoles et des producteurs non agricoles, surtout des hommes, qui sont en mesure de créer des emplois salariés pour les pauvres (ibid.). Ces derniers sont généralement issus de groupes d'auto-assistance ou de groupes à responsabilité conjointe, dont la réputation de remboursement est bien établie au bout de deux ou trois prêts. Plutôt que la caution des membres du groupe, c'est en fait le relevé des remboursements de l'emprunteur qui devient la garantie. Au Bangladesh, le Rural Advancement Committee lui aussi utilise le système des groupes à responsabilité partagée pour octroyer des prêts à des personnes se trouvant au dessous du seuil de pauvreté, ainsi

qu'une autre forme de prêts individuels à des personnes vulnérables ne faisant pas partie des . En Fédération de Russie et en Europe de l'Est certains programmes ont également fait la preuve de l'efficacité de ces deux formules de prêt (de Aghion et Morduch, 2000).

249. Les organismes de microfinancement diffèrent selon les services qu'ils offrent. Certains se spécialisent surtout dans l'octroi de crédit, assorti d'une clause d'épargne obligatoire, qui en réalité tient lieu de conditions requises. La banque Grameen a commencé par utiliser cette formule qu'elle a modifiée par la suite afin de faciliter l'épargne et de ne plus exiger la garantie des groupes (bien que les groupes continuent de se réunir régulièrement). Elle offre en outre un assortiment de prêts, y compris des prêts au logement (Yunus, 2002). Il est nécessaire d'assurer aux femmes économiquement faibles des modalités d'épargne souples et commodes. SafeSave, une coopérative qui travaille dans les quartiers de taudis de Dhaka, au Bangladesh, propose des passages quotidiens à domicile pour les opérations de dépôt, de retrait, de paiement et de remboursement, qui s'avèrent particulièrement importantes pour les femmes qui n'ont pas une entière liberté de circuler (Schreiner, 2000).

250. Les organisations qui ont recours aux groupes d'auto-assistance ne fournissent pas elles-mêmes directement les services financiers mais permettent aux groupes de constituer leurs propres fonds et d'apprendre la gestion financière avant de les mettre en relation avec les organismes publics de prêt. Tandis que certains organismes de microfinancement limitent leur activité aux services financiers, proposant parfois un programme de formation commerciale afin de promouvoir la création d'entreprises, d'autres assortissent les services financiers de divers services sociaux. La raison de ces couplages avec d'autres services tient aux synergies associées au système de prêts de groupes. Les groupes de femmes se réunissant régulièrement dans le même lieu, à la même heure fournissent l'occasion de joindre et de contacter des services de santé, de nutrition, et autres services sociaux. Des interventions simples n'ont sans doute pas la capacité d'agir de manière aussi efficace dans la réduction de la pauvreté que les interventions qui offrent simultanément les services de crédit, de soins de santé primaire, d'éducation et services divers.

251. Aux Philippines, le Centre pour le développement agricole et rural, associe la formule de prêt à responsabilité conjointe avec la promotion de l'éducation (Copestake et al., 2005). Au Bangladesh, le Rural Advancement Committee, combine le système de responsabilité conjointe avec un assortiment de services, dont les soins de santé, l'assistance judiciaire et l'éducation primaire ainsi qu'une formation sur certaines questions sociales et en droit (ibid.). En Inde, la Professional Assistance for Development Action, associe la formation de groupes d'auto-assistance avec un appui à leurs activités de subsistance, notamment la promotion de pratiques agricoles modernes et la création de débouchés (Ibid.). Au Pérou, ProMujer dirige un programme intégré de formation en matière de crédit et de microentreprise. Ce mouvement assure aussi une formation portant sur l'autonomisation des femmes, la santé et la planification de la famille et met ses membres en relation avec des services de santé partout où cela est possible (ibid.)

2. Les effets du microfinancement : consensus et contestation

²⁴ Voir www.brac.net

252. Les évaluations d'impact du microfinancement ont conduit à une diversité de conclusions, certaines plus convaincantes que d'autres. L'une des études les plus complètes qui existent sur le microfinancement relève des points où le consensus sur l'impact est fort et d'autres où le consensus est nul ou limité. (Morduch et Haley, 2001). Une conclusion qui a été accueillie à l'unanimité fait valoir que malgré leur mission spécifique de fournir des services financiers aux pauvres, un grand nombre d'organismes de microfinancement négligent les très pauvres : les 10 à 50% qui forment les couches les plus pauvres de la population, celles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Il semblerait que les organismes en question donnent de plus en plus priorité à la viabilité financière. En outre, les institutions qui ont vocation de fournir du crédit à des fins de création d'emplois tout en maintenant leur propre stabilité financière, ont tendance à cibler les pauvres les moins pauvres ou moyennement pauvres (Hulme et Mosley, 1996).

253. L'étude a mis en évidence une quantité considérable de preuves (Morduch et Haley, 2001) d'incidences positives sur le revenu, notamment par la réduction de la fluctuation des revenus. Les clients du microfinancement tendent en général à utiliser leurs prêts pour se protéger contre les risques éventuels plutôt que pour agir à posteriori sur les effets de la crise.

254. Il faut cependant constater les limites du microfinancement pour l'accroissement des revenus. Bien que de nombreux organismes de microfinancement se soient souciés des difficultés que rencontrent les femmes pour accéder aux services financiers, beaucoup d'autres ne se sont pas occupés de ces difficultés liées à la discrimination sexiste qui obligent les femmes chefs d'entreprise à se contenter d'activités plus restreintes et moins profitables. Une étude consacrée à un programme de crédit en Égypte, dans lequel étaient interrogés un nombre égal de clients et de clientes, a constaté que les femmes n'étaient présentes que dans 28 des 96 entreprises signalées par les clients. Dans un autre programme de crédit, les femmes ne contribuaient qu'à 14 des 43 activités signalées (Sebstadt et Cohen, 2000).

255. Au Malawi, le revenu potentiel des femmes était sérieusement limité par un ensemble de facteurs conjugués : discrimination sexiste sur les marchés, inégalité des liens hiérarchiques avec les intermédiaires et discrimination institutionnelle qui frappe les femmes (Johnson, 2005). Les marchés urbains n'étaient pas seulement divisés par sexe en fonction des produits mais faisaient aussi apparaître une ségrégation spatiale des hommes et des femmes, et de ce fait les femmes ne pouvaient que difficilement pénétrer dans les secteurs traditionnellement réservés aux hommes sans attirer une attention hostile. Les femmes étaient souvent exclues des ventes avantageuses de cultures de rapport, exclues des boucheries et de la vente d'articles manufacturés et techniques. Leurs marchés semblent dominés par des intermédiaires plus aisés qui ont accès aux moyens de transport et aux capitaux pour le commerce de gros dans les centres urbains. De plus, leur produits étant des denrées périssables elles rencontrent les difficultés qui incombent à de nombreux petits commerçants ; il faut ajouter à cela que les femmes commerçantes sont souvent en butte à diverses formes de harcèlement sexuel (ibid.)

256. Il existe moins d'études concernant les effets sur la santé, l'état nutritionnel et la scolarisation primaire, mais les données disponibles sont suffisamment concluantes et positives. Certaines études suggèrent qu'en acheminant le microfinancement par l'intermédiaire des femmes plutôt que par celui des hommes

on était plus certain d'avoir des résultats bienfaisants pour les enfants, notamment la réduction de l'écart entre garçons et filles sur le plan de la scolarisation (Khandker, 1999 ; Holvoet, 2004).

257. On a aussi de bonnes raisons de penser que les organismes de microfinancement peuvent jouer un rôle non négligeable dans la promotion des technologies qui peuvent alléger le travail de production des femmes. Le cas de Spandana en Inde a été abordé au chapitre IV. De nouvelles technologies pourront sans doute ouvrir de nouvelles possibilités de production. Au Bangladesh, le programme de la banque Grameen : Village phone programme, permet aux membres dont la réputation de remboursements réguliers est établie, d'acheter les téléphones portables dans le cadre d'un contrat de location avec option d'achat et de vendre des services téléphoniques bidirectionnels dans les villages. Cette innovation a favorisé le transfert d'une nouvelle forme de commerce ainsi que de nouvelles compétences dans ce domaine, et s'est avérée très avantageuse pour les exploitants (Richardson et al., 2000). D'autre part, lorsque les femmes exploitent ces services (environ 75% de la totalité des exploitants), 82% de leurs clients sont aussi des femmes. Lorsque ce sont des hommes qui exploitent ces services, les femmes ne représentent que 6,3% des utilisateurs. Les femmes qui exploitent les services téléphoniques sont en général plus pauvres que la moyenne des villageois mais leur revenu est assez élevé et représente généralement 30 à 40% du revenu du ménage. Depuis 2006, la Fondation Grameen fait la promotion de ces commerces de téléphones dans les villages au Cameroun, aux Philippines, en Ouganda et au Rwanda.

258. Un examen de la documentation révèle cependant que l'on est loin de réunir un consensus sur l'efficacité du microfinancement dans l'autonomisation des femmes (Kabeer, 2008a.). D'une part, les études ont établi que l'accès au microfinancement avait renforcé le pouvoir de décision des femmes et leur pouvoir de détenir des actifs, avait entraîné une réduction de la violence dans la famille, avait libéré les femmes et leur mari des griffes des prêteurs et de certaines formes dégradantes de travail salarié, avait abouti à réduire les inégalités entre filles et garçons en matière de scolarisation, avait accru le respect de la part des maris et des membres de la famille et ouvert aux femmes l'accès à de nouveaux réseaux sociaux par l'intermédiaire des groupes dont elles sont membres. D'autres études ont révélé que les prêts octroyés aux femmes étaient utilisés par les maris et que ces prêts risquaient d'accroître la violence et les tensions au foyer, aggraver leur endettement, les accabler davantage de travail, conduire à une saturation du marché dans les créneaux qui leur sont accessibles, réduire la contribution des hommes au budget familial et marginaliser les hommes.

259. Ces conclusions contradictoires sont dues en partie à l'utilisation de différentes méthodes de recherche et d'indicateurs pour mesurer le degré d'autonomisation. Ils illustrent peut-être aussi des variations dans les stratégies organisationnelles des différents organismes de microfinancement ce qui produit des impacts très différents.

260. Très peu d'études ont expliqué l'influence du microfinancement sur la participation des femmes dans le plus vaste domaine politique. L'observation la plus intéressante venant d'Asie du Sud souligne que les stratégies doivent différencier l'impact (Copestake et al., 2005). Par exemple, les membres de SHARE, un programme minimaliste de microfinance opérant dans l'un des États les plus dynamiques de l'Inde, a réussi à améliorer la qualité des relations entre une

entreprise, ses fournisseurs et sa clientèle mais n'a eu que peu de succès quant à l'engagement politique de la communauté en général. Le Centre pour la jeunesse et le développement social, qui œuvre dans l'État le plus pauvre de l'Inde, a par contre signalé un degré plus élevé de militantisme politique parmi ses membres, sur le plan électoral, de leur interaction avec les dirigeants, de leur participation aux réunions des conseils municipaux et de l'action collective pour réclamer des écoles pour leurs enfants et protester contre l'alcoolisme masculin. De nombreux membres ont exprimé le désir de contester les résultats des élections locales. Les deux organisations avaient une approche axée sur le groupe. La comparaison entre les deux entités semble montrer que la composition des groupes ne suffit pas à expliquer les différences liées à l'engagement civique mais que les types de stratégies choisies pour établir la solidarité entre membres des groupes sont également importants.

261. On peut prendre des mesures pour rendre les programmes de microfinancement plus aptes à autonomiser les femmes en faisant participer celles-ci à des études de marché, à des cours d'initiation financière ; par la promotion du droit de propriété et la participation à la vie politique (Mayoux, 2009a). Green-Home et Bukonzo Joint Savings en Ouganda – associent études de marché et méthodologies d'initiation à la finance – sur la base d'un système d'apprentissage sexospécifique pour accroître l'efficacité de leur programme. Les femmes et les hommes ont utilisé des graphiques et des méthodes participatives pour définir leurs perspectives individuelles et collectives de changement, en assurer le suivi dans un processus d'apprentissage étalé sur un temps donné, et les échanger avec d'autres afin d'en accroître l'impact (ibid.). Au Ghana, le Land Conservation and Smallholder Rehabilitation Project – projet de prêt à des groupes, axé sur les pauvres, parrainé par le Fond international de développement agricole, a fait état de négociations fructueuses avec les propriétaires fonciers, les chefs traditionnels, les maris et les dirigeants en vue de permettre aux femmes d'accéder plus facilement aux terres irriguées (ibid.).

3. Commercialisation des services financiers

262. La fourniture de microfinance est conforme à certains principes fondamentaux de la libéralisation de l'économie : elle encourage l'activité entrepreneuriale des pauvres, appuie la récupération des coûts et la stabilité financière ainsi que la prestation de services par l'intermédiaire d'entités situées hors du pays (Johnson, 1998). L'important élément de subvention présent dans le microfinancement au service des pauvres n'est toutefois pas en accord avec les principes du néolibéralisme. Les organismes de microfinancement ont de ce fait subi de fortes pressions ces dernières années pour devenir financièrement viables. La baisse des flux d'aide des donateurs a accentué la pression si bien que nombre d'organismes de microfinancement se sont transformés en entités commerciales réglementées de manière à diversifier leur gamme de produits, en particulier la mobilisation des – et à pouvoir se tourner vers les sources de financement commercial.

263. Le potentiel de mobilisation de l'important volume d'épargne provenant des pauvres dans le monde a, à son tour, retenu l'attention des investisseurs internationaux. Près de 225 banques commerciales et autres institutions financières

²⁵ Alors que de nombreux organismes de microfinancement rendent l'épargne obligatoire dans leur programmes de prêt, ils n'ont pas légalement le droit de mobiliser des dépôts volontaires.

se sont introduites dans le microfinancement, attirées par la perspective du profit (Isern et Porteous, 2005). Ces banques sont bien placées pour investir dans des innovations technologiques en mesure d'élargir le champ d'intervention des services financiers. La nouvelle technologie de l'information a potentiellement la capacité d'accroître considérablement la clientèle, de réduire les risques et les coûts d'exécution (Helms, 2006). En Afrique du Sud, dans l'État pluriculturel de Bolivie et au Mexique, les organismes de microfinancement utilisent déjà les cartes à puces, les assistants numériques personnels et les lecteurs électroniques d'empreintes digitales.

264. Un rapport de la Banque mondiale souligne que si les ménages pauvres et les petits entrepreneurs peuvent accéder directement aux services financiers ils le peuvent en tirer un parti encore plus avantageux par l'effet de retombées du dynamique secteur financier (Banque mondiale, 2008c.). Les ménages pauvres peuvent bénéficier de meilleurs et plus nombreux emplois résultant d'une plus grande efficacité de l'économie en général, qui engendre de la croissance et créé des emplois. Les petites entreprises peuvent voir se multiplier leurs débouchés même si le secteur financier s'intéresse principalement aux entreprises plus grandes. La politique financière en faveur des pauvres ne doit pas se limiter aux pauvres, elle doit mettre les services financiers à la portée des petites et microentreprises qui ne font pas partie des pauvres et qui sont exclues, ce qui peut avoir un impact favorable sur les pauvres (Banque mondiale, 2008c). C'est une raison pour changer de stratégie et fournir des services financiers à tous, sans exclusion, plutôt que de se concentrer sur la prestation de services directs aux pauvres par le microfinancement (Nations Unies, 2006b ; Helms, 2006).

265. Vu le grand nombre de personnes des pays en développement écartées de tout contact avec les services financiers, il est impératif de prendre des dispositions pour mettre ces services à la portée de tous. À cet effet il faudrait concentrer les efforts sur les « oubliés » que sont les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes aussi bien que par des hommes. Il faudrait en outre que les services financiers ne soient pas seulement réservés aux entreprises. Les institutions financières sont appelées à fournir une diversité de produits pour lesquels il existe une demande : prêts immobiliers et prêts pour payer les frais de scolarité ou les frais médicaux. La demande ne se limite pas au crédit. Les bénéficiaires de pensions ont aussi besoin de pouvoir compter sur un système fiable pour recevoir leurs virements et les travailleurs pour recevoir leur chèque de salaire ; d'autres ont besoin d'un lieu sûr pour placer leurs économies. Les hommes et femmes migrants doivent pouvoir compter sur des mécanismes fiables à peu de frais pour transférer de petites sommes d'argent, effectuant ces transferts régulièrement ils dépensent des montants importants en commissions. L'adoption de mesures permettant aux femmes de recourir à des mécanismes de transfert d'argent officiels, fiables et à un coût raisonnable renforcerait l'impact de leurs envois sur les conditions de vie de leurs familles (INSTRAW et OMM, 2007). Les services d'assurance suscitent aussi un intérêt (voir chapitre VI).

266. Il semble que deux tendances contradictoires dominent actuellement le débat sur les services financiers au profit des pauvres. D'une part on demande un système ouvert à tous, soulignant la nécessité d'un système financier plus intégré visant à joindre le plus grand nombre tout en préservant le principe de la diversité des pratiques organisationnelles de manière à tenir compte de l'hétérogénéité de la population pauvre. Ce type d'approche assurerait à la microfinance un créneau dans

le continuum des services financiers axés sur différentes composantes du marché. D'autre part, l'importance grandissante accordée à la stabilité financière et la participation croissante du secteur commercial semble aller dans le sens d'une plus forte homogénéisation de la prestation de services suivant la tradition des systèmes financiers.

267. Une analyse de la commercialisation des services financiers effectuée dans une perspective sexospécifique soulève une différente palette de questions. L'une des raisons pour lesquelles les organismes de microfinancement ont réussi à inclure les femmes plus pauvres dans leur clientèle est qu'elles ont adopté des mesures spécifiquement adaptées aux situations que connaissent les femmes. Les organismes qui n'ont pas tenu compte de ces situations particulières n'ont généralement pas réussi à intéresser les femmes. Dans les pays en développement les pratiques de prêts de groupes ont tendance à inclure des femmes beaucoup plus naturellement que les systèmes de prêt individuel.

268. Une étude portant sur 147 organismes de microfinancement dans le monde ont montré que les femmes constituaient les 46% des emprunteurs individuels, 73% des groupes de solidarité - assurant la garantie du groupe - et 89% des « banques de villages ». La même étude a également relevé le fait que des prêts plus importants étaient accordés à des emprunteurs individuellement (en moyenne 973 dollars contre 371 pour les groupes de solidarité et 136 dollars pour les banques de villages), ainsi qu'un pourcentage un peu supérieur de portefeuilles à risques parmi les emprunteurs individuels (3,7% ; 3,6% et 3,5% respectivement)²⁶.

C. Accès des femmes chefs d'entreprises aux services financiers

269. L'accès des femmes aux services financiers est amplement justifié du point de vue commercial. Les femmes détiennent 38% des petites entreprises enregistrées aux États-Unis, un tiers en Chine et près de la moitié de toutes les micro, petites et moyennes entreprises au Kenya, 39% de toutes les entreprises déclarées ayant leurs propres locaux en Ouganda, et un tiers de toutes les entreprises dans la région de l'Asie et du Pacifique (Narain, 2009).

270. Des femmes aussi bien que des hommes sont engagées dans diverses activités entrepreneuriales. Elles tendent à se concentrer plus que les hommes dans les micro, petites et moyennes entreprises en raison de leur manque de caution, leurs responsabilités familiales, leur mobilité restreinte et leurs compétences financières limitées. Leur manque de références sur leurs antécédents en qualité d'emprunteurs et leur défaut de garanties acceptables les désavantage également (Narain, 2009). Des dispositions réglementaires impartiales, peuvent aboutir à une différenciation sexospécifique plus désavantageuse pour les femmes que pour les hommes pour ce qui est de lancer une entreprise ou de la gérer car il est vraisemblable qu'elles ne pourront s'engager dans de longues et coûteuses procédures d'enregistrement (Bardasi et al., 2007).

271. Des données issues d'une enquête menée en 2005 (Business Environment and Enterprise Performance Survey) concernant 34 pays dont 26 pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, anciennement socialistes, a conclu que pour les entreprises dirigées par des femmes la probabilité de recevoir des prêts était de 5% moindre et

²⁶ Microfinancing Bulletin Microfinance information exchange (<http://www.mixmbb.org>).

qu'elles allaient vraisemblablement se voir appliquer des taux d'intérêts d'environ un demi point de pourcentage supérieurs à ceux qui sont appliqués aux entreprises dirigées par des hommes (Muravyev et al., 2009). Dans les pays dotés de secteurs financiers de pointe, les femmes entrepreneurs ont de meilleures chances de recevoir un prêt bancaire avec une garantie moins importante (ibid.).

272. En Afrique du Sud, il n'est pas facile aux femmes entrepreneurs d'accéder au financement : le « black economic empowerment equity fund » d'une grande banque ne compte que 5% de femmes parmi sa clientèle après deux ans d'activité (Naidoo et Hilton, 2006). En Ouganda, les femmes ne détiennent que 9% du crédit disponible, chiffre qui tombe à 1% dans les zones rurales (Ellis et al., 2006). Au Bangladesh, après plus de 20 ans d'efforts pour prouver que les femmes sont « acceptables » par les banques, elles sont encore marginalisées dans le secteur bancaire officiel. Bien que les dépôts effectués par les femmes représentent 27% du total des dépôts du secteur bancaire officiel, leur part de crédit officiel était de 1,8% (Choudhury et Raihan, 2000). Une étude plus récente a relevé que les petites entreprises dirigées par des femmes représentent moins de 2% des prêts provenant d'établissements officiels (Narain, 2006). En Tunisie, 47% des femmes possédant une entreprise avaient un crédit bancaire en 2006 contre 34% en Jordanie, 32% dans les Émirats arabes unis, 22% au Bahreïn et 17% au Liban. Vu leur accès limité au financement les femmes financent leurs entreprises avec leurs propres fonds comme par exemple leurs économies, les prêts de parents ou amis et en réinvestissant leurs bénéfices (Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes, 2007).

273. Une étude des données relatives à 27 organismes de microfinancement établis en Amérique latine, en Asie, au Moyen Orient et en Afrique, pour la période 2002-2006 confirme qu'il est possible que la commercialisation de ces organismes soit préjudiciable aux femmes et que leurs possibilités d'accès soient réduites (Frank, 2008). Durant la période considérée, nombre de ces organismes se sont transformés en organismes commerciaux réglementés. D'après l'étude en question, la transformation a permis d'accroître la clientèle et d'accélérer la croissance du volume total des portefeuilles de crédit, par comparaison avec les organismes qui ne s'étaient pas modifiés. On a noté en outre une augmentation du nombre des emprunteurs actifs et des épargnants ainsi que du montant moyen des prêts. Cependant, alors que le nombre de femmes servies avait augmenté avec l'expansion de la clientèle, le pourcentage des femmes servies avait baissé. Les femmes constituaient 60% des emprunteurs des organismes nouvellement commercialisés, contre 88% au début de la période. Par ailleurs, le pourcentage des femmes emprunteurs auprès des organismes de microfinancement s'était accru, passant de 72% à 77%. Une analyse de l'ensemble des organisations financières qui ont fourni des rapports au « Microfinance Information Exchange » a confirmé que les femmes représentaient un très faible pourcentage de la clientèle des banques par comparaison avec les organismes de microfinancement (46% contre 79% en 2006) et a signalé une baisse du pourcentage des clients des organisations nouvellement commercialisées : passant de 73% en 1999 à 54% en 2006 (ibid.).

274. Ces chiffres montrent qu'il faut maintenir la diversité dans l'intégration des services financiers, et faire tomber les barrières qui empêchent les femmes chefs d'entreprises de développer leur affaire et d'obtenir des services financiers. Certains des facteurs qui militent contre la croissance des entreprises dirigées par des femmes sont entre autres l'obligation dans laquelle elles se trouvent de partager leur temps entre les activités productives et le travail non rémunéré à la maison,

notamment les soins aux autres membres de la famille ; la tendance qu'ont les femmes d'utiliser leur surplus pour les biens de consommation du foyer et les besoins des enfants ; l'obligation de se cantonner dans les sous-secteurs du marché accessibles aux femmes et sursaturés; leur tendance, dans certaines zones, à investir dans plus d'une entreprise afin de ne pas attirer l'attention des membres masculins du ménage, et les conventions et pratiques culturelles qui entravent leur capacité d'agir comme des chefs d'entreprises (ibid.). En Afrique du Sud on a noté qu'en vertu du régime matrimonial de la communauté de biens, les femmes mariées ne pouvaient faire d'opérations bancaires sans l'autorisation et la signature de leur mari, ce qui constitue une entrave majeure à leur liberté d'action. Cette clause ne s'applique pas aux maris (ibid.). Même en l'absence de clauses juridiques certains organismes de microfinancements demandent que les maris approuvent et signent l'autorisation de prêt à leur femme.

275. D'autres obstacles proviennent des pratiques du secteur bancaire (McCarter, 2006). Une enquête menée par la International Finance Corporation au Moyen-Orient a montré que les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes exerçaient leur activité dans le secteur des services où les banques ont du mal à quantifier les recettes étant donné qu'il n'y a pas de biens d'équipement tels que les machines pour servir de base à l'évaluation d'un prêt. Par ailleurs, des femmes entrepreneurs ont déclaré que les banques ne se mettaient pas facilement à leur portée, ce qui n'arrangeait pas les choses.

276. Les institutions financières ont pris des initiatives pour aider davantage les femmes entrepreneurs à bénéficier de services bancaires tels que le financement par emprunt et le financement sur fonds propres. Standard Charter, une banque internationale, a introduit dans ses services bancaires ordinaires un plan de commercialisation prévu pour les femmes, en particulier dans les pays où les femmes sont peu nombreuses à traiter avec les banques. En décembre 2008 Standard Charter a alloué 450 000 dollars à un programme d'autonomisation des femmes en Asie afin d'encourager l'initiation à la finance, à la planification financière, à l'investissement et au renforcement des capacités pour les femmes propriétaires de petites entreprises, dans le but d'intéresser 5 000 femmes d'ici à 2011 (Banque mondiale, 2008d). Aux États-Unis, la banque PNC a créé une division des services financiers à l'intention des femmes, qui s'occupe essentiellement des femmes entrepreneurs, leur offrant des programmes personnalisés de comptes de dépôt à vue, d'épargne et de crédit. Les services bancaires s'occupent aussi d'évaluer les besoins d'expansion des entreprises appartenant à des femmes, du refinancement des prêts existants, et de maximiser les . En République-Unie de Tanzanie, Sero Lease and Finance Ltd., une société de crédit-bail et de financement, dirigée par des femmes, offre aux femmes qui empruntent – même celles qui n'ont pas d'antécédents en matière de crédit ni de garantie – la possibilité de se procurer des biens d'équipement et autres équipements ou produits nécessaires à leur entreprise (International Finance Corporation, 2006).

277. Il convient de signaler aussi les initiatives prises à l'échelon national pour promouvoir l'entreprise féminine. Aux États-Unis, le National Women's Business Council – Conseil fédéral consultatif bipartite – agit en tant que source indépendante de conseils et de recommandations en matière de politique générale auprès du Président, du Congrès et de l'administration des petites entreprises des

27 Voir www.pnc.com

États-Unis sur des questions économiques présentant une importance pour les femmes entrepreneurs.²⁸ Le Office of Women's Business Ownership, supervise dans l'ensemble des États-Unis, un réseau de centres commerciaux dirigés par des femmes. Ces centres offrent aux femmes entrepreneurs, en particulier les femmes économiquement et socialement désavantagées, une formation approfondie et des services consultatifs, en différentes langues, sur une vaste gamme de sujets afin de les aider à monter et à développer leur propre . En France, le Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises dirigées par des femmes, garantit les prêts à moyen terme pour financer les fonds de roulement ou les besoins d'investissement afférant à toute entreprise créée ou reprise par une femmes moins de cinq ans auparavant. Un crédit garanti allant de 5 000 à 38 112 euros est accordé pour des périodes de deux à sept ans (Commission européenne, 2008b).

278. À l'échelon régional, le Réseau européen de promotion des femmes entrepreneurs, composé de représentants de gouvernements responsables de la promotion des femmes entrepreneurs dans leurs pays respectifs, cherche à accroître la visibilité des femmes entrepreneurs et à créer un climat favorable à l'accroissement du nombre de femmes entrepreneurs et la taille des actuelles entreprises dirigées par des femmes. Le réseau a fourni une tribune pour l'échange d'informations sur les politiques nationales concernant les femmes entrepreneurs ainsi qu'un centre de coordination pour les visites à l'étranger et la coopération (ibid.).

279. La promotion de l'entreprenariat féminin parmi les femmes handicapées, est un projet mis en œuvre par l'OIT pour aider les femmes handicapées à monter ou renforcer leurs propres microentreprises dans cinq pays d'Afrique subsaharienne. Alors que ce projet a commencé comme une opération autonome, il a, dans sa deuxième phase (2005-2007) modifié sa stratégie pour intégrer les femmes handicapées dans les principales activités prévues pour les femmes entrepreneurs, qui étaient exécutées dans le cadre d'un autre projet de l'OIT. Cette stratégie non discriminatoire a eu un effet motivant sur tous les participants et a réussi à changer les attitudes à l'égard du handicap (OIT, 2007b).

²⁸ Voir www.nwbc.gov

²⁹ <http://www.sba.gov/aboutsba/sbaprograms/onlinewbc/index.html>.

D. Participation des femmes aux prises de décisions dans le secteur financier

280. Les femmes sont absentes des postes de direction de haut niveau dans le secteur bancaire tant dans les pays développés qu'en développement. Aux États-Unis, où les femmes représentent jusqu'à 75% des employés du secteur des services financiers, elles occupent 12,6% des postes de direction dans les 50 principales banques commerciales, une banque seulement ayant une femme comme président directeur général et sept banques ayant des femmes administrateurs financiers principaux. Il n'y avait que huit femmes parmi les présidents directeurs généraux des principaux Crédit Unions (McCarter, 2006). Aux États-Unis, on compte jusqu'à 8% de femmes parmi les décideurs spécialistes des capitaux à risque (Brush et al., 2004).

281. Une étude menée en 2005 sur les banques du secteur privé, par le Corporate Women Directors International a fait observer que 10,3% seulement des sièges de conseils d'administration des 50 plus grandes banques du monde étaient occupés par des femmes et que quelques unes des plus grandes banques mondiales n'avaient aucune femme directeur. La Nordea Bank AB de Suède se classe au premier rang (36,4%) par le nombre de femmes siégeant au Conseil d'administration, ce qui représente quatre femmes sur un total de 11 membres (Corporate Women Directors International, 2007).

282. Dans le secteur du microfinancement également, il reste encore énormément à faire du point de vue de l'égalité des sexes. Une enquête menée en 2005 par Women Advancing Microfinance International, portant sur 198 institutions dans 65 pays a montré que les femmes formaient entre 70 et 90% de leur clientèle, le nombre de femmes occupant des postes de direction de haut niveau variait de 30 à 40% dans la plupart des institutions (McCarter, 2006). Une représentation plus équitable des femmes et des hommes aux niveaux décisionnels est indispensable. Une plus grande égalité dans les prises de décisions peut améliorer l'ensemble des opérations financières ; une étude de 226 organismes de microfinancement dans 57 pays a montré que ceux dont les présidents directeurs généraux étaient des femmes avaient de meilleurs rendements de leurs actifs (Merlsand et Strom, 2008).

E. Normalisation de l'accès des femmes aux services financiers

283. Les réformes et les initiatives touchant le secteur financier doivent tenir compte des difficultés que rencontrent les femmes pour accéder aux services officiels de financement et participer aux prises de décisions du secteur financier. L'actuelle crise financière et économique a dramatiquement illustré les coûts de développement d'un secteur financier déréglementé. Les Gouvernements se sont précipités pour cautionner ou nationaliser de vastes sections du secteur bancaire. Il faut s'attendre à ce qu'il y ait de fortes pressions en faveur d'une réglementation. Dans cet environnement instable on a besoin de réformes pour promouvoir dans le secteur financier officiel, des principes et des pratiques d'égalité des sexes, dans la mouvance des grandes réformes de la structure réglementaire des institutions financières de manière à les harmoniser davantage avec les priorités de développement. Les institutions financières devraient être invitées à encourager des liens de croissance dans l'économie en général en fournissant à peu de frais, des ressources financières aux secteurs prioritaires, minimisant le risque inhérent à aux

initiatives d'investissement et se préoccupant d'aider les entrepreneurs du secteur non structuré, souvent des femmes. Il faudra parvenir à mieux comprendre les tendances des femmes en matière d'épargne et d'investissement, et les difficultés auxquelles elles se heurtent pour que les gouvernements et les institutions financières puissent prendre des dispositions à cet égard et mettre au point des mécanismes financiers appropriés qui répondent aux besoins de toutes les femmes.

284. Le microfinancement peut continuer à offrir des services à d'importants groupes de pauvres. Cela étant, il est indispensable d'opérer des réformes dans le secteur du microfinancement lui-même si l'on veut qu'il tienne plus systématiquement compte des facteurs qui implicitement tendent à fermer aux femmes l'accès aux ressources financières (Hussein, 2009 ; Mayoux, 2009b). On devra à cet effet prendre un engagement franc et net envers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, concrétisé dans les plans d'organisation, les mandats et les objectifs, et mettre au point des politiques institutionnelles qui puissent traduire cet engagements en actes. L'intégration d'une perspective sexospécifique dans les directives de protection du consommateur, élaborées par les réseaux de microfinancement, préconisant le respect de la confidentialité, le comportement moral, l'obligation de traiter le consommateur avec respect et la pratique de prix équitables, peut contribuer à contrebalancer les négligences ou injustices à l'égard des femmes dans le secteur financier. On peut prendre des mesures qui consisteraient, entre autres, à faciliter et appuyer la collaboration entre différents fournisseurs de financement dans les zones rurales, promouvoir et appuyer le suivi et la recherche sur la parité entre les sexes et l'autonomisation ; promouvoir les réseaux de diffusion du savoir et de renforcement des capacités, et veiller à ce que les spécialistes de l'égalité des sexes et les organisations de femmes soient invités à participer à l'élaboration des règlements financiers et des dispositions législatives concernant la protection du consommateur (Mayoux, 2009a).

IV. Accès à la protection sociale

285. La présente étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement insiste particulièrement sur la possibilité de participation aux marchés divers et sur les ressources qui peuvent le mieux compenser leurs efforts. On ne peut bien sûr compter exclusivement sur les marchés pour s'assurer les moyens de subsistance nécessaires. Non seulement ils n'ont pas réussi à créer des emplois en quantité et de qualité satisfaisantes pour répondre aux besoins élémentaires de nombreux groupes de la population active du monde, mais ils ont également multiplié les possibilités de nouvelles formes de risques et d'insécurité.

286. Les hommes et les femmes réagissent de manière différente au risque, à l'insécurité et à la crise. En conséquence de l'inégalité des droits de propriété, de l'interruption de la vie professionnelle lorsqu'elles sont enceintes, de la division inégale des tâches lorsqu'il s'agit des travaux domestiques non rémunérées, de leur confinement dans des types de travail moins bien réglementés et moins bien payés un peu partout dans le monde, elles sont moins aptes à s'assurer contre les imprévus. Bien qu'il soit trop tôt pour savoir comment va se régler l'actuelle crise financière et économique, des études antérieures ont démontré son impact sexospécifique (ONU-CESAP, 2003). Quelle que soit la façon dont les emplois des uns et des autres sont affectés il n'en demeure pas moins vrai que les femmes passent plus de temps aussi

bien à un emploi salarié qu'aux tâches non rémunérées pour compenser les pertes de revenus du ménage.

287. Alors que les emplois disparaissent, les femmes se trouvant dans une situation précaire se tournent souvent vers des occupations que la société juge peu honorables ou dégradantes, comme le service domestique, la mendicité ou même la prostitution, ce qui les expose à de nouveaux risques (Atine et Walton, 1998 ; Aslanbeigui et Summerfield, 2000). Lorsqu'il s'agit de sauter un repas, ce sont souvent les femmes qui se privent afin que leurs enfants aient suffisamment à manger. Lorsque les enfants sont retirés de l'école pour travailler ce sont souvent les filles qui doivent d'abord quitter l'école, soit pour vaquer aux occupations domestiques pendant que leurs mères font de longues journées de travail salarié, ou pour prendre un travail salarié elles-mêmes.

288. Les systèmes de protection sociale contribuent à la prospérité des citoyens en les protégeant contre la vulnérabilité et la destitution (OIT, 2003). Dans de nombreux pays, les plans d'assurance chômage, l'assurance santé universelle et les pensions de sécurité sociale ont joué un rôle critique dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que dans la lutte contre la pauvreté, la croissance économique et le développement. Les programmes de transferts de fonds destinés aux enfants ont donné des résultats appréciables en ce qu'ils ont contribué à améliorer la santé, l'éducation et la nutrition des enfants. Les retraites de sécurité sociale de base, hors cotisations aident à réduire les inégalités des revenus et à relever le niveau de vie et de prospérité des femmes et hommes âgés et des ménages. La protection sociale est souvent l'occasion pour les groupes marginalisés, d'un premier contact avec l'État et de prendre conscience de leur statut et de leurs droits de citoyens, renforçant la cohésion sociale et l'inclusion. La sécurité sociale de base pour tous peut contribuer à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement. L'expérience acquise des mesures de protection sociale a fourni des enseignements aux fins de développement de stratégies sociales à long terme et de réaction aux crises et à leurs séquelles.

289. La présente section aborde la question de la protection sociale universelle que tous les pays peuvent instaurer, fondée sur le principe d'une sécurité sociale minimale pour tous, appuyée par l'OIT sous la forme d'un cadre général couvrant tous les types d'insécurité et de vulnérabilité qui peuvent toucher la vie des gens.

A. Mise en place d'une sécurité sociale universelle minimale

290. La sécurité est un droit de l'homme. L'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que tout individu, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale. L'article 25 va plus loin en proclamant le droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou autre privation de moyens de subsistance dans des circonstances indépendantes de la volonté des intéressés. Selon l'esprit de la Déclaration, la capacité des individus et des personnes à leur charge, à jouir d'un niveau de vie socialement acceptable, ne doit pas seulement dépendre des forces du marché ni des possibilités inégalement réalisables de réussir par ses propres moyens. Et pourtant, 60 ans après l'adoption de la Déclaration, près de 80% de la population mondiale sont encore privés de couverture sociale (OIT, 2008a).

291. Tandis que les régimes de l'État providence dominants dans les pays de l'OCDE ont garanti la sécurité sociale à leurs populations avec des degrés variables de générosité, dans les pays en développement, la sécurité sociale officielle a souvent été réservée aux citoyens qui avaient un emploi dans le secteur structuré de l'économie, étant sous-entendu dans de nombreux pays, que la couverture s'étendrait au reste de la population à mesure que progresserait le développement économique et que s'institutionnaliseraient les marchés du travail (OIT, 2008e).

292. Dans de nombreux pays, la prestation de sécurité sociale a décliné avec la dérèglementation des marchés et le rôle de l'État s'est réduit. Dans les premières phases de l'ajustement structurel, le rôle des filets de sécurité n'était plus défini que par rapport aux coûts transitoires des ajustements. La fréquence des crises financières a cependant attiré l'attention sur la nécessité de mesures de protection sociale élargie. La crise financière de 1997-1998 en Asie de l'Est a mis en lumière les carences des mesures de protection officielles et la nécessité d'une protection sociale ex-ante visant à prévenir et réduire les risques plutôt qu'à surmonter une crise (ONU-CESAP, 2003). Cette situation a ouvert la voie à des débats sur la protection sociale en tant qu'élément plus constant de la couverture globale. Ainsi que l'a fait observer l'OIT, le tsunami de 2004 et plus récemment le cyclone en Amérique du Nord a montré également l'importance d'une sécurité sociale publique, y compris non seulement les soins de santé directement accessibles mais aussi des prestations de la sécurité sociale en cas de décès, invalidité ou chômage, de manière à faire face aux conséquences de tels catastrophes naturelles de grande envergure (OIT, 2009e.).

293. Pour réduire la pauvreté et les inégalités croissantes entre les pays et à l'intérieur des pays, le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, intitulé : Pour une mondialisation équitable : des chances pour tous fait observer qu'un niveau minimum de protection sociale pour les individus et leurs familles doit être accepté et faire incontestablement partie intégrante du minimum socioéconomique de l'économie mondialisée (OIT, 2004b.). La Commission a déclaré que la logique de la mondialisation était entrain de pousser les pays à la protection sociale minimale escomptant attirer les capitaux internationaux mobiles. Elle a appelé à la croissance économique fondée sur l'emploi afin de générer des ressources pour payer l'expansion à long terme de la protection sociale, mais a maintenu qu'une économie mondiale dérèglementée ne pouvait garantir des revenus stables ou des conditions de vie décentes (ibid. 2004b). De même, les États membres du Conseil économique et social ont noté dans la déclaration ministérielle adoptée en 2006, lors du débat de haut niveau du Conseil, que les pays devaient élaborer des politiques leur permettant d'assurer à la fois l'efficacité de l'économie et la sécurité sociale, et de mettre en place des systèmes de protection sociale avec une couverture plus large et .

294. S'appuyant sur les engagements relatifs au Millénaire pour le développement, l'OIT, dans le contexte de sa campagne mondiale en faveur de la sécurité sociale et de la couverture pour tous, a soutenu l'instauration d'une sécurité sociale « plancher » se fondant sur les garanties socioéconomiques essentielles suivantes :

³⁰ Déclaration ministérielle du Débat de haut niveau de 2006 du Conseil économique et social, par. 19.

- a) Garantie de la sécurité des revenus pour tous les enfants par le moyen de prestations visant à faciliter l'accès aux services sociaux de base, à l'éducation, aux services de santé et au logement ;
- b) Garantie de l'accès à des moyens d'assistance sociale de base, sûrs, ciblés, pour les pauvres et les sans emploi en âge de travailler ;
- c) Garantie de la sécurité des revenus pour les personnes âgées et handicapées au moyen de pensions de base ;
- d) Garantie de l'accès aux prestations de santé par l'adoption d'un train de mesures interdépendantes (financées à l'aide de ressources fiscales et d'une assurance sociale privée et communautaire).

295. L'un des principaux arguments contre toute forme d'universalisme, même modeste, a été la question des moyens financiers. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est d'avis qu'une base mondiale de sécurité sociale pourrait être fixée en tant que facteur de développement, qui deviendrait autosuffisante à long terme. Elle a en outre suggéré que les garanties initiales pourraient être fixées à partir de modestes niveaux de sécurité, correspondant pour le moins au seuil de pauvreté, avec des augmentations progressives proportionnelles à l'accroissement du produit intérieur brut par habitant, et compte tenu de la baisse des taux de dépendance économique. L'étude de l'OIT a montré que virtuellement tous les pays avaient les moyens de mettre en place un système de sécurité sociale de base. On estime que le coût d'un tel système varierait de 2 à 5% du PIB de la plupart des pays en développement ou 4 à 10% lorsque l'assurance médicale est comprise (OIT, 2008e). L'établissement d'une base solide, même modeste, de protection sociale, se prêtant à des augmentations progressives en fonction du niveau de développement économique, est donc dans les moyens des États (OIT, 2009e).

296. En principe, un engagement à établir des systèmes de protection qui ne soient pas liés à l'emploi ni à la situation économique profitera aux hommes comme aux femmes, mais il est probable qu'il sera surtout très avantageux pour les femmes. La participation à un plan d'assurance sociale dépend en général de la capacité de cotiser régulièrement, ce qui place de nombreuses femmes dans une position désavantageuse en raison de la nature intermittente de leur activité professionnelle et de leur préférence plus marquée pour le travail à temps partiel (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2005). Comme indiqué au chapitre III, une grande partie de la contribution économique des femmes est soit rémunérée ou non rémunérée. Les plans de sécurité sociale fournissant un minimum de garanties d'avantages sociaux se rapportent surtout aux femmes qui de toute manière n'auraient droit qu'à de faibles prestations ou qui n'ont jamais été salariées ni autrement rémunérées.

297. Les quatre éléments du plancher de sécurité sociales se prêtent eux-mêmes à l'élaboration de stratégies de protection sociale répondant à des besoins et des intérêts sexospécifiques tout au long de la vie : enfance, années actives, productives et reproductives, et vieillesse. La mesure dans laquelle ce potentiel sera réalisé dépendra de l'attention apportée à l'égalité des sexes dans la conception et l'exécution des programmes en question.

B. Sécurité des revenus pour les enfants

298. Le droit des enfants à la protection sociale est inscrit dans la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant. L'insuffisance des revenus a sur les enfants des conséquences négatives dans de nombreux domaines, notamment la santé, la nutrition, la fréquentation et la réussite scolaires, et plus tard dans la vie, la réussite professionnelle. Plusieurs études montrent que les enfants qui grandissent dans un milieu défavorisé sont plus exposés, devenus adultes, à connaître le chômage, les bas salaires et une santé déficiente (Vleminckx et Smeeding, 2001). La sécurité des revenus assure aux enfants de meilleures conditions de vie durant leurs premières années lorsqu'ils dépendent des soins de ceux qui s'occupent d'eux. Les mesures prises en faveur de la sécurité des revenus pour les enfants se présentent généralement sous forme d'allocations en espèces ou en nature, de crédits d'impôts ou de fourniture gratuite ou subventionnée de produits et de services de base.

299. Les allocations peuvent être versées à des femmes ou à des hommes, ou plus généralement aux personnes qui élèvent l'enfant. Dans certains pays par exemple, les allocations familiales, y compris les indemnités pour frais scolaires, sont versées aux hommes directement, dans leur salaire, du fait qu'ils sont supposés avoir la responsabilité principale des dépenses de la famille (Bibars, 2002). Dans la plupart des pays ce sont les mères qui bénéficient de ces politiques car elles sont censées avoir la responsabilité principale des enfants. En Afrique du Sud, l'allocation pour l'entretien des enfants, l'un des rares programmes de soutien aux enfants dans les pays en développement est destinée en premier lieu à « la principale personne qui s'occupe de l'enfant » plutôt qu'à la mère biologique, précision importante dans une société fortement touchée par le VIH/sida, et où de nombreux enfants sont élevés par leurs grands parents et d'autres parents, ou se débrouillent eux-mêmes. Dans la pratique, cependant, ce sont surtout les mères qui ont fait la demande de l'allocation (Case et al., 2003).

300. L'idée que ce sont les femmes qui s'occupent au premier chef des enfants et du ménage peut avoir des côtés avantageux mais peut aussi compromettre leurs possibilités d'emploi à l'extérieur de la maison. En Europe de l'Est par exemple, le système d'allocations familiales qui existait sous le régime communiste, visait à soutenir les taux élevés d'emploi des femmes en aidant les mères à combiner le travail rémunéré avec leurs obligations maternelles (Steihilber, 2006). Ces plans étaient généralement universels dans leur champ d'application et couvraient le congé maternité, les services de garderie d'enfants et les allocations pour enfants. Les pères étaient souvent explicitement exclus de ces plans. Avec la transition économique, une vaste restructuration du système de protection sociale s'est traduite par la décision d'attribuer les allocations sous condition des ressources et par une réduction des dépenses globales consacrées aux prestations familiales. En République tchèque, les femmes qui touchent une allocation parentale sont exposées à des restrictions sur le marché du travail afin de les inciter à s'occuper de leurs enfants (ibid.).

301. Les programmes de prestations en espèces sont apparus comme un important instrument de politique économique et sociale (Heinrich, 2007). Ces programmes visent à fournir une aide à court terme aux familles pauvres tout en favorisant l'investissement à long terme dans la mise en valeur du capital humain, posant des conditions à remplir liées aux responsabilités vis-à-vis de la santé et de l'éducation de l'enfant. En Amérique latine, un certain nombre de pays ont mis en œuvre ce type

de programmes. Deux des plus connus sont Progresa, au Mexique, (plus tard appelé Oportunidades) et Bolsa Familia, au Brésil qui, avec 11 millions de familles bénéficiaires, est le plus important programme de ce type au monde.

302. Les prestations en espèces sont souvent remises aux mères. Bien que ces prestations versées directement aux femmes soient reconnues pour leurs effets positifs sur les conditions de vie de la famille, on s'est interrogé sur la conception de ces programmes de prestations conditionnelles qui renforce la division stéréotypée du travail. On s'attend par exemple à ce que les mères s'acquittent de toutes les responsabilités requises par la participation au programme, sans tenir compte du temps supplémentaire qu'elles doivent y passer (Molyneux, 2007). Afin de remplir toutes les conditions fixées par le programme Progresa/Oportunidades, au Mexique, les femmes doivent participer à des travaux bénévoles pour l'entretien d'écoles et de centres de soins de santé, en plus du temps qu'elles consacrent à conduire les enfants à l'école, à faire des visites régulières aux centres de soins de santé et à participer aux cours de formation et à des réunions. Ces conditions peuvent être exténuantes, en particulier si les femmes sont engagées dans des activités économiques. Cela entraîne l'exclusion de certaines mères qui travaillent tandis que d'autres abandonnent leur activité professionnelle pour pouvoir remplir les conditions du programme (Latapi et Gonzalez de la Rocha, 2009).

303. Certaines études ont en outre mis en évidence la manière dont la formation offerte dans le cadre de ces programmes renforce les stéréotypes associés aux rôles masculin et féminin, tout d'abord en mettant l'accent sur l'éducation et la santé. Les femmes elles-mêmes préféreraient une formation qui leur fournisse des atouts pour leurs perspectives d'emploi, notamment des activités compatibles avec les soins aux enfants. S'agissant des programmes de formation pour les hommes, leurs priorités concernent le comportement des hommes au sein de la famille, y compris la violence au foyer et la nécessité d'apprendre aux hommes des notions de soins de santé et de planification de la famille (Adato et Mindek, 2000).

304. Les femmes se sont d'une manière générale déclarées favorables aux programmes, conscientes des effets positifs qu'ils peuvent avoir sur leurs enfants, et également à ce que des allocations dont elles auraient la maîtrise leur soient versées régulièrement, de manière prévisible (Latapi et Gonzalez de la Rocha, 2009). Une récente évaluation de Oportunidades a noté que si la plupart des enfants atteignent un niveau scolaire supérieur à celui de leurs parents, ce progrès d'une génération à l'autre est plus sensible chez les enfants appartenant à des familles bénéficiaires. La même évaluation a aussi noté que les jeunes gens, en particulier les jeunes femmes, qui suivaient ces programmes avec succès trouvaient des emplois de niveau supérieur à ceux qu'exerçaient leurs parents (Gonzalez de la Rocha, 2009). S'agissant des femmes socialement marginalisées au Brésil, le programme Bolsa Familia leur a permis leur premier contact avec l'État et leur a fait prendre conscience de leur statut de citoyennes (Suarez et al., 2006).

305. Certaines évaluations suggèrent que les programmes de prestation en espèces ont très bien atteint leurs objectifs (Rawlings, 2004 ; Barrientos et DeJong, 2006). Ils ont contribué à améliorer la nutrition, la santé et la scolarisation des enfants ainsi qu'à réduire le travail des enfants. D'après les estimations le programme Progresa/Oportunidades, aurait contribué à compenser de 36% l'insuffisance du revenu, aurait en outre réduit les cas de cataplexie chez les enfants et les taux de morbidité des enfants dans les familles participantes ; il aurait en outre accru les

taux de scolarisation, en particulier parmi les filles et dans les écoles secondaires (Barrientos et DeJong, 2006).

C. Assistance sociale pour les pauvres et les sans emploi en âge de travailler

306. La sécurité des revenus pour les chômeurs reste une difficulté majeure à laquelle sont confrontés tous les pays quel que soit leur niveau de développement. La plupart des chômeurs qui touchent une allocation sont concentrés dans les zones industrielles. Les plans d'assurance chômage dans les pays en développement ont en général une couverture limitée (OIT, 2001). La majorité des travailleurs à faible revenu exercent leur activité dans le secteur parallèle, en dehors du système d'assurance sociale, ce qui inclut la vaste majorité des femmes. L'assurance chômage n'existe pratiquement pas pour ceux qui travaillent dans le secteur rural ou parallèle des zones urbaines. Aménager une sécurité du revenu pour les catégories vulnérables des personnes en âge de travailler et qui sont soit dans l'impossibilité de trouver un emploi ou sont sous-employées fait partie intégrante d'un plan général de sécurité sociale minimale (OIT, 2008c).

307. Diverses stratégies ont été élaborées dans divers pays à l'intention de ceux qui ne sont pas couverts par les plans existants. Il s'agit de l'extension graduelle des plans d'assurance sociale, de l'introduction d'arrangements spéciaux pour les travailleurs du secteur non structuré, de la mise au point de programmes associant les prestations en espèces et l'accès à l'éducation et à la santé, et de plans de garantie de l'emploi (OIT, 2007b).

308. Les programmes de travaux publics ont été largement utilisés pour aider les familles en périodes d'adversité. Dans certains cas, comme en Argentine, ces programmes ont été mis en place à la suite de la crise financière (Tabbush, 2009). Dans d'autres, des programmes ont été mis sur pied d'une manière plus permanente pour répondre aux demandes de main d'œuvre dans l'agriculture, comme en Inde et au Bangladesh (Kobcer, 2002) ou pour lutter contre le chômage, comme en Afrique du Sud (McCord, 2004).

309. Les évaluations de programmes de travaux publics effectuées dans une perspective sexospécifique mettent en lumière un ensemble de cas qui diffèrent selon la capacité des femmes à participer au suivi pour leur prospérité et leur émancipation. Les contraintes liées au sexe peuvent, par exemple en ce qui concerne la mobilité, restreindre la participation des femmes dans ces programmes et déterminer quels sont les groupes de femmes aptes à participer (Kabeer, 2008c).

310. La manière dont le programme est conçu peut renforcer ou neutraliser les effets de ces contraintes. Dans les sociétés où se pratique une forte ségrégation par sexe, il peut être utile d'exécuter des programmes exclusivement à l'intention des femmes. Au Bangladesh, par exemple, le programme « Vivres contre travail », principal programme de travaux publics du pays s'adresse surtout aux hommes pauvres, tandis qu'un autre programme moins important de soutien rural « Travail contre rémunération » s'adresse aux femmes indigentes. Ce dernier a fait l'objet d'évaluations très positives (Postgate et al., 2003). Les femmes ont aussi participé à 28% au « Plan de 100 jours pour l'emploi » organisé au Bangladesh en 2008 pour aider les très pauvres à se protéger contre la montée des prix alimentaires, bien que ce programme ne s'adresse pas spécialement aux femmes (Fiorillo et Matin, 2009).

311. En Inde, le nouveau plan national de garantie de l'emploi est un exemple de programme qui met en œuvre le droit au travail. Un certain nombre de divisions du programme portent essentiellement sur la participation des femmes, et il est prescrit notamment qu'un tiers des emplois doivent être réservés aux femmes ; que des crèches doivent être prévues lorsqu'il y a plus de cinq femmes employées, et que l'égalité des salaires doit être appliquée. D'après les données disponibles on constate que de nombreuses femmes ont participé au programme (Institut pour le développement humain, 2009). Dans 20 états, les femmes constituaient pour le moins 30% des participants en 2008 alors que la moyenne nationale était de 49%. Dans de nombreux états les femmes ont participé à un taux supérieur à celui de la main d'œuvre féminine en général. Certaines des premières conclusions positives semblent indiquer une baisse de la migration de détresse ainsi qu'une amélioration des revenus et de la nutrition des ménages. En outre, du fait que dans de nombreux états, le mécanisme de paiement des salaires soit lié à l'ouverture d'un compte postal ou d'un compte bancaire, le programme amène des groupes de la population à prendre contact pour la première fois avec les établissements financiers officiels. Certaines évaluations préliminaires suggèrent que la présence d'organisations non gouvernementales communautaires efficaces et leur capacité à mobiliser des groupes de pauvres avaient été un facteur non négligeable de succès du programme.

312. D'autres évaluations de programmes de travaux publics suggèrent aussi que le type de travaux constituait peut-être un facteur encourageant ou décourageant la participation des femmes. Une étude des projets de travaux publics en Afrique du Sud a conclu que les femmes étaient beaucoup plus nombreuses à participer dans les projets concernant l'environnement que dans la construction de routes, activité considérée comme un travail d'homme (Adato et Haddad, 2001). Le pourcentage extrêmement faible de femmes qui ont participé aux programmes de travaux publics entrepris immédiatement après la crise financière asiatique a aussi été attribué à un préjugé à l'égard d'une activité plutôt masculine, comme la construction, la réfection et la rénovation de l'infrastructure, et par la suite la plantation d'arbres sur des sols appauvris, production de papiers, et normalisation de canaux d'irrigation tertiaires (Nations Unies, CESAP, 2003). En République de Corée, par exemple, l'étroite gamme d'activités offertes, auxquelles ne pouvaient prétendre que les chefs de famille, a fait que seulement 23% des femmes ont pris part à la première phase des projets de travaux publics en 1998. Les protestations de groupes de femmes ont abouti à une modification des conditions à remplir et les projets se sont étendus à une gamme plus large d'activités, notamment des projets consacrés aux services publics et à l'environnement. Des femmes ont pu travailler comme enseignantes dans un cadre périscolaire pour enseigner à des enfants de ménages pauvres, comme travailleurs sociaux auxiliaires et auxiliaires de bureau dans des bibliothèques universitaires et des administrations publiques. La participation des femmes s'est par conséquent accrue jusqu'à plus de 50% (Nations Unies-CESAP, 2003).

313. La possibilité d'élargir l'éventail des activités comprises dans les programmes de travaux publics pour y ajouter la prestation de soins et les services sociaux a attiré l'attention sur la possibilité que de tels programmes puissent palier certaines contraintes imposées aux femmes en raison de leur responsabilité principale qui est de s'occuper du ménage et de la famille, travail non rémunéré. Une responsabilité collective prise à cet égard par le moyen des programmes de travaux publics permettrait aux femmes de participer plus pleinement à la vie publique et professionnelle, ce qui par la même occasion offrirait aux filles de meilleures

chances de fréquenter l'école. Cette solution accroîtrait aussi les possibilités de partage des prestations de services (Antonopoulos, 2007). Il serait particulièrement intéressant d'envisager des programmes « travail contre rémunération » pour répondre au besoin croissant de prestations de soins face à la recrudescence de la pandémie du VIH/sida en Afrique sub-saharienne (Lund, 2004). Une autre raison plaidant en faveur de l'incorporation des prestations de soins dans les programmes destinés à la création d'emplois est que les prestations de soins sont des activités à forte intensité de main d'œuvre, plus que les projets d'infrastructure. La valeur attachée aux prestations de soins pourrait être renforcée par des programmes pilotes au motif que ce type de travail est économiquement important, entraîne des coûts pour le fournisseur de soins et représente des économies pour le budget officiel de la santé et de la protection sociale (Lund, 2004).

D. Garantie des revenus pour les personnes âgées et handicapées

314. L'invalidité et la vieillesse sont en général associées au déclin de l'activité physique et de la vie productive. De tels changements ne doivent entraîner ni une plus grande pauvreté ni une plus grande insécurité. Les réseaux familiaux et communautaires, les économies privées, les assurances privées et sociales, les plans de pensions et les avoirs de types divers offrent des formes de protection. Le fait que des personnes âgées ou handicapées, en particulier des femmes, soient constamment surreprésentées dans les couches pauvres de la population et sont exposées à la solitude et à la mauvaise santé, reflète une carence de la protection sociale.

315. Ainsi que le reconnaît le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) la vieillesse est une période de vulnérabilité particulière pour les femmes. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes et connaissent une vieillesse plus longue, souvent comme veuves et souvent dans la pauvreté. Actuellement on compte 70 millions de femmes de plus que d'hommes parmi les 60 ans et plus. Parmi les 80 ans et plus, le nombre de femmes est le double de celui des hommes (Nations Unies, 2007). De nombreuses femmes ont eu des grossesses répétées et n'ont eu qu'un accès limité aux soins de santé primaires, tout en accomplissant de durs travaux. Elles ont moins de chance que les hommes de posséder des biens en raison de la discrimination sexiste qui touche les droits de propriété et de succession. Elles sont toute leur vie désavantagées par l'effet cumulatif de leur accès limité à l'éducation et à l'emploi. Elles sont plus susceptibles que les hommes d'avoir exercé des métiers mal payés et de manière plus intermittente, avec moins de possibilités d'épargne et de perception d'une pension pour laquelle elles n'ont pu cotiser régulièrement.

316. L'article 6 de la Convention sur les droits des personnes handicapées met l'accent sur les femmes handicapées, priant les États parties de prendre toutes mesures appropriées pour leur assurer épanouissement, promotion et autonomisation complets afin de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans la Convention. À l'article 28, les États parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à la protection sociale et à l'exercice de ce droit sans discrimination fondée sur le handicap.

317. Actuellement, près de 10% de la population mondiale, soit en gros 650 millions de personnes sont handicapées. Environ 80% d'entre elles vivent dans les

pays en développement, fréquemment dans des conditions de pauvreté. On estime que dans le monde, une personne sur cinq parmi les plus pauvres, celles qui vivent avec moins d'un dollar par jour et qui ne mangent pas à leur faim, sont privées d'eau potable, n'ont pas de quoi s'habiller ou se loger décentement est handicapée (voir E/CN.5/2008/6). La privation d'une bonne nutrition, de soins de santé, d'assainissement et de conditions de vie et de travail dans la sécurité peuvent accroître les risques d'invalidité. Il n'est pas facile aux personnes handicapées d'aller à l'école, de trouver un emploi ou de bénéficier des services publics, autant d'avantages qui les aideraient à sortir de la pauvreté. Des pratiques discriminatoires continuent de limiter l'accès des personnes handicapées à l'emploi. Il est démontré que dans les zones rurales de nombreux pays, 80% des femmes handicapées n'ont aucun moyen de subsistance indépendant et qu'elles doivent compter sur les .

318. Les systèmes de sécurité sociale reconnus par l'État – publics et privés – prévoient généralement la prestation de pensions et d'allocations d'invalidité mais les modalités varient considérablement (Mesa-Lago, 2002). Les systèmes publics se caractérisent par le paiement non défini de cotisations dont le montant tend à augmenter à long terme ; par des indemnités définies calculées sur la base de paramètres officiels qui déterminent des valeurs maximales et minimales, et par des régimes financiers appliquant le principe de financement par répartition. Les régimes privés, par contre, se fondent sur des versements définis sur les comptes d'épargne individuels, d'un montant fixe à long terme. La valeur des prestations reçues varie en fonction du nombre de personnes qui ont contribué à ces comptes, des revenus des investissements de fonds de pension et de la conjoncture économique. Certains régimes peuvent également être placés sous administration mixte : publique et privée.

319. En ce qui concerne les régimes de retraite liés à l'emploi, la mesure dans laquelle ils reproduisent les inégalités sexistes sur le marché en général dépend de la manière dont le droit à la retraite est subordonné à la carrière de l'employé. Les femmes âgées qui ont travaillé moins longtemps ou qui n'ont pas travaillé du tout dans le secteur structuré peuvent n'avoir droit à aucune des pensions de sécurité sociale existantes (OIT, 2007a). Les mesures de répartition dans le cadre des régimes de retraite peuvent aider à amortir les désavantages du marché du travail (Steinhilber, 2005). Les pensions minimum garanties de vieillesse, les mécanismes de prestations uniformes et les plafonds de revenus, les périodes de contribution minimales et les bases de calcul des prestations sont également des éléments à prendre en considération.

320. Depuis les années 1980, plusieurs pays dotés de systèmes de sécurité sociale très avancés ont entrepris d'importantes réformes de leurs régimes de retraite.

Les réformes étaient dictées en partie par le vieillissement de la population et les préoccupations budgétaires connexes. La réforme du régime des pensions s'organisait généralement autour d'un système à trois volets comportant : a) un régime public obligatoire, par répartition ; b) un régime privé obligatoire financé par les comptes d'épargne personnels des intéressés, et c) un régime volontaire financé sur l'épargne personnelle des intéressés à titre de protection complémentaire. La plupart des pays ont adopté des variantes de ce système (Mesa-Laog, 2002).

³¹ Déclaration du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les personnes handicapées à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 2005.

321. On s'est interrogé sur la question de savoir si les femmes étaient plus avantagées par les nouveaux régimes privés que par les anciens systèmes publics. Une étude de la Banque mondiale sur la réforme des pensions au Chili, en Argentine et au Mexique a révélé qu'en raison de la relation étroite entre cotisations et prestations, les pensions personnelles mensuelles des femmes n'étaient que de 30 à 40% de celles des hommes. Les femmes ont cependant bénéficié d'une répartition axée sur la pension minimum garantie. Une certaine redistribution dans la famille a été possible lorsque les hommes étaient tenus d'opter pour des pensions conjointes dont le montant des prestations était calculé en fonction de l'âge et du sexe des bénéficiaires et des personnes à leur charge. Lorsque les femmes touchent leur pension personnelle conjointement avec une pension de survivant, la moyenne des prestations des femmes mariées augmente pour atteindre 70 à 90% de celles des hommes et 100% dans le cas des femmes mariées travaillant à temps complet (James et al., 2003).

322. Selon les critiques des systèmes de pensions privatisés, alors que des inégalités sexistes existent dans les deux types de systèmes, publics et privés, elles sont plus marquées dans le privé pour diverses raisons (Mesa-Lago, 2002). Dans le système public le calcul des prestations s'appuie sur des tables d'espérance de vie, sexospécifiquement neutres de manière à verser des mensualités égales aux hommes comme aux femmes. Le principe de mensualités égales combiné à l'espérance de vie plus longue des femmes fait que le régime de cotisations à une prestation fixe est plus avantageux pour les femmes que pour les hommes. Les systèmes privés par contre, se servent de tables de mortalité sexospécifiques pour calculer le montant des prestations et le calendrier des prélèvements. Les sommes accumulées au titre de la pension dans un compte individuel sont divisées par un nombre moyen d'années d'espérance de vie si bien que les pensions des femmes sont inférieures à celles des hommes, et encore plus faibles si les femmes partent en retraite plus tôt.

323. Dans les économies européennes en transition, les inégalités sexistes se sont aggravées par suite des réformes. Le nouveau système mis en place se propose de récompenser des carrières plus longues et un départ à la retraite plus tardif. Les prestations conjointes ne sont pas nécessaires, les avantages du survivant se sont érodés, et le régime public n'appuie pas particulièrement la répartition. En Pologne par exemple, l'élimination de la composante fixe de la pension remplacée par une composante variable subordonnée au montant des salaires et à l'ancienneté des intéressés a fait que les pensions des femmes qui étaient de 80% de celles des hommes ont été réduites à 73% (Steinhilber, 2005).

324. La plupart des systèmes de pension publics et privés s'appliquent d'abord aux travailleurs du secteur structuré de l'économie, excluant un nombre croissant de groupes de la population active. Au Chili, alors que les travailleurs du secteur parallèle peuvent, en principe, cotiser à des fonds de pensions privés, 43% seulement des femmes du secteur parallèle cotisent à ces fonds et seulement 16% versent leurs cotisations (Todaro, 2008). Selon la International Association of Latin American Pension Fund Supervisors (Valente, 2008), 37% seulement de la population économiquement active dans ses 10 pays membres, de loin la mieux payée, ont effectué des paiements réguliers à leurs fonds de pension.

325. Les régimes de retraite non assurés par cotisations représentent des systèmes de protection sociale plus ouverts. En Amérique latine, à Cuba et au Nicaragua, les pensions non financées par cotisations fournissent une couverture universelle aux

personnes âgées. Le Chili a adopté un cadre non assuré par les cotisations, qui garantit une pension de solidarité à tous les citoyens âgés de plus de 65 ans, dont la retraite normale est inférieure à 150% du salaire minimum. Tout le monde y a droit, mais avec une diminution proportionnelle pour ceux qui reçoivent d'autres pensions, ce qui réduit le déboursement de fonds publics et fournit une incitation à contribuer au système (Barrientos et Lloyd-Sherlock, 2002). De tels plans sont particulièrement importants pour les personnes appartenant à des groupes vulnérables pour lesquelles il est difficile de trouver un emploi et qui sont victimes de certaines formes de discrimination. Les personnes qui exercent divers types d'emplois parallèles, sont particulièrement défavorisées lorsqu'il s'agit de trouver un travail de qualité convenablement payé et ouvrant droit à la sécurité sociale.

326. Certaines mesures ont été prises en faveur de groupes antérieurement privés de couverture sociale. En Afrique du Sud, en Namibie et au Botswana existent des systèmes de pensions sociales, à grande échelle, hors cotisations (Devereux, 2001). En Afrique du Sud les prestations sont subordonnées aux ressources, tandis qu'elles sont universelles dans les deux autres pays. En Namibie la pension consiste en une prestation uniforme automatiquement versée à un âge fixé (60 ans) à tous les citoyens namibiens, femmes et hommes sur un pied d'égalité. Ce plan est financé directement sur les fonds publics, y compris les recettes fiscales, plutôt que par des cotisations à un plan d'assurance. Le système utilise des méthodes d'identification biométriques pour vérifier la légitimité des ayants-droit, qui non seulement tient compte des hauts niveaux d'analphabétisme parmi les ayants-droit les plus pauvres mais aussi réduit les possibilités de corruption (ibid.).

327. Une expérience récente avec de modestes systèmes universels dans plusieurs pays en développement a mis en évidence leurs effets positifs sur des familles entières, en matière de réduction de la pauvreté (OIT, 2009e). Ces effets favorables se traduisaient entre autres par des avantages économiques liés à l'utilisation de pensions pour renforcer les revenus de base du ménage, ainsi que par des avantages sociaux en termes de santé et de nutrition des pensionnés et d'autres membres du ménage.

328. Pour atteindre certains groupes spécifiques, le Mexique a mis en place un programme de cessation de service spécialement axé sur les domestiques. Les employeurs de domestiques ont l'obligation de cotiser 4,11% du salaire au titre d'un compte d'épargne pour cessation de service, tenu par tous les systèmes de retraite privés. Le solde du compte est investi dans un fonds portant intérêt qui fonctionne comme les comptes d'épargne-retraite. En cas de cessation de service, le domestique a le droit de toucher le solde du compte. La participation à un plan d'épargne-retraite est facultatif pour les domestiques au Chili, mais le programme de cessation de service devrait renforcer la participation volontaire (Barrientos, 2004). Au Brésil, la Constitution de 1988 a accordé le droit universel aux prestations de retraite de base aux personnes âgées et aux handicapés employés dans le secteur rural informel. La Previdência Social Rural assure une prestation mensuelle égale au salaire minimum aux ouvriers de plus de 60 ans et aux ouvrières de plus de 55 ans qui ont travaillé dans l'agriculture de subsistance, la pêche ou l'extraction minière, ainsi qu'aux personnes qu'elles ont à charge en cas de décès ou d'incapacité du bénéficiaire principal (ibid.).

E. Accès aux prestations de santé de base

329. Alors que le monde approche de la date butoir fixée pour la réalisation de l'objectif d'Millénaire pour le développement relatif à la santé, un rang de priorité élevé est accordé au renforcement des systèmes de santé et à la fourniture de services de santé financièrement abordables. On constate cependant d'alarmantes carences et injustices dans la protection en matière de santé, qui persistent d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays. Les indicateurs de santé montrent d'importantes variations interrégionales. Les écarts en matière de santé maternelle et infantile entre pays à haut et bas revenus montrent à quel point sont liées la pauvreté, l'existence de services de santé peu onéreux et la mortalité (OIT, 2008b ; UNIFEM, 2008). Le risque de mortalité maternelle diffère nettement en fonction des conditions économiques, d'environ 1 sur 22 en Afrique subsaharienne, à 1 sur 7 300 dans les pays développés (Nations Unies, 2008b). Dans de nombreux pays, il est particulièrement difficile pour les femmes d'accéder aux soins médicaux de base, y compris la médecine procréative.

330. De plus, étant donné le grand nombre de personnes privées de moyens financiers suffisants pour bénéficier des services de santé, des millions de personnes dans le monde continuent chaque année d'être acculées à la pauvreté en raison de leurs frais médicaux (OIT, 2008b). Les données de l'OMS à l'échelle mondiale montrent que 178 millions de personnes pourraient être ruinées en raison des frais médicaux qu'elles doivent assumer directement tous les ans, et que 104 millions pourraient être acculées à la pauvreté uniquement en raison des dépenses de santé (GTZ-OIT-OMS, 2007). On estime que les habitants des pays à faible revenu assument plus de 50% des dépenses de santé comparativement à ceux des pays à revenu élevé. Ces dernières années, les dépenses de santé sont devenues une source majeure d'endettement aux États-Unis et une cause dominante d'insolvabilité (Zeida et Rukavina, 2007)³².

331. L'impossibilité d'accéder aux soins de santé a d'importantes répercussions sociales et économiques. À part la pauvreté et les effets sur la santé, le fait que la santé, le travail et la génération de revenus soient étroitement liés a un impact sur la croissance et le développement économiques. La protection de la santé contribue au renforcement du capital humain qui contribue à la productivité et à la croissance économique.

332. Les amputations opérées dans les budgets de la santé publique ainsi que le recours à divers mécanismes de récupération des coûts, notamment les pratiques privées lucratives, les commissions et le coût des médicaments, ont considérablement réduit l'activité des services de santé et accru le nombre d'heures non payées passées par les femmes pour remplacer ces services (Mackintosh et Tibandebage, 2004). L'insuffisance des prestations de services porte préjudice aux femmes comme aux hommes mais elle touche les femmes de manière différente et plus aigüe que les hommes, surtout si elles sont pauvres, car elles se trouvent souvent dans l'impossibilité, pour palier les déficiences des services de santé publics, de s'adresser ailleurs et de payer des honoraires pour obtenir de meilleurs soins (UNIFEM, 2008). Certaines études de pays confirment que le paiement d'honoraires admis dans les réformes du secteur de la santé cause des chutes radicales de l'utilisation des services de santé (FNUAP, 2005). L'équipe 4 du Projet

³² Voir *Facts on the Cost of Health Insurance and Health Care*, 2009, Washington, DC (National Coalition on Health Care) cité dans *Making Parents' Health Care a Priority*, peut être consulté à l'adresse : http://www.ncep.org/publications/pdf/text_874.pdf.

Objectifs du Millénaire sur la santé maternelle et infantile a recommandé que l'abolition des honoraires applicables aux services de santé de base (Freedman et al., 2005).

333. La protection sociale de la santé, telle que la définit l'OIT, consiste en une suite de mesures privées organisées et obligatoires prises contre la détresse sociale et les pertes économiques causées par la baisse de productivité, l'arrêt ou la réduction des gains ou des dépenses médicales pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé (OIT, 2008b). Elle propose diverses options financières et organisationnelles visant à fournir une enveloppe de prestations pour protéger les intéressés contre le risque de maladie et les charges financières qui en découlent. Il existe un certain nombre de mécanismes de financement des services de santé, y compris les services de santé publics financés par l'impôt; les bons et prestations en espèces sous certaines conditions; l'assurance maladie obligatoire sur la base de cotisations ou les plans d'assurance maladie privés sans but lucratif, et les plans d'assurance maladie mutuels ou communautaires sans but lucratif (ibid.).

334. De nombreux pays ont, avec des approches différentes, réalisé des progrès dans l'élaboration des cadres juridiques et des politiques nécessaires pour promouvoir l'accès universel aux soins de santé. Sur les 30 pays membres de l'OCDE, 15 ont maintenant un système financé au moyen de cotisations qui sont versées dans des fonds communs d'assurance sociale, 12 ont des systèmes largement financés par l'impôt, et 3 ont un système de santé à financement mixte. Pratiquement tous les pays qui ont recours à la centralisation des cotisations reçoivent aussi des subventions de l'État en vue de couvrir les besoins de groupes particuliers de la population tels que les pauvres (GTZ-OIT-OMS, 2007). Certains pays comme l'Allemagne et le Royaume-Uni ont différents mécanismes de protection de la santé, mais tous deux réalisent le même objectif de couverture universelle. Au Royaume-Uni, le service national de santé assure des services médicaux à toutes les personnes résidant dans le pays, indépendamment de leur nationalité ou du paiement de cotisations ou même s'ils ne paient pas l'impôt sur le revenu. Dans ces pays ainsi que d'autres pays pionniers en matière de sécurité sociale et d'assurance maladie, y compris la Belgique, la France et le Luxembourg, les assurances privées commerciales ne représentent qu'une petite part des dépenses de santé (OIT, 2008b).

335. La structure des plans d'assurance maladie et les réglementations des conditions ouvrant droit à une couverture ont des incidences sur la santé des femmes et des hommes et peuvent créer des différences et des inégalités entre hommes et femmes quant à l'utilisation des services et/ou en ce qui concerne les résultats pour la santé.

336. Les plans d'assurance maladie ont été proposés dans de nombreux pays comme un moyen de remplacer les soins payants et comme moyen de financer l'accès aux services. Le Costa Rica, par exemple, a expérimenté les plans d'assurance volontaire pour les travailleurs indépendants et pour des travailleurs non rémunérés (membres de la famille s'occupant de leurs proches, ménagères et étudiants). Ce projet s'intéresse à ceux qui n'ont jamais contribué à des plans de santé ou de pension, de même qu'à ceux qui ont contribué durant de courtes périodes mais pas assez longtemps pour permettre l'accumulation de prestations suffisantes. Les membres doivent avoir un revenu familial par tête inférieur au panier de denrées alimentaires déterminé par l'Institut national de statistique. Le

plan est financé par l'État et par les membres affiliés. La contribution de l'État s'élève à 0,25% du revenu de référence, tandis que celle des travailleurs indépendants est de 7,25%. La contribution individuelle peut descendre jusqu'à 4,75%. On estime que près des trois quarts (74%) des travailleurs indépendants contribuent à une assurance maladie (Lund, 2004).

337. Depuis 1981, la Thaïlande étend progressivement l'assurance maladie aux ménages économiquement faibles, en dehors du système de sécurité sociale (Limwattananon et al., 2005). En réponse à une campagne publique en faveur d'un système de soins de santé universel, une loi relative à l'assurance maladie nationale a été promulguée en 2002. Le plan original de 30 baht permettait aux personnes n'ayant pas droit aux prestations santé officielles de bénéficier des services du système de santé public moyennant le paiement de 30 baht par visite. Ce paiement a ensuite été aboli et le plan a été rebaptisé Programme universel de soins de santé. Les craintes de voir une montée de la demande menaçant l'équilibre financier du système, se sont avérées infondées. Une étude portant sur un groupe de femmes associées travaillant à domicile et à leur compte – groupe où les pathologies sont une importante source d'insécurité – a constaté, grâce à ce groupe, que le Programme universel était le plus accessible des plans publics de protection sociale. Plus de 85% de ces femmes y avaient eu recours et plus de 85% en étaient satisfaites (Doane et al., 2006).

338. Au Mexique, le programme d'assurance maladie Seguro Popular, qui a commencé en 2004 pour aider la population non assurée, vise à la couverture universelle d'ici à 2010. Il subventionne un ensemble bien défini d'interventions financées par des contributions de l'État fédéral, des États fédérés et de familles. Le financement est progressif, ce qui signifie que la contribution des familles augmente à mesure que les revenus augmentent. Le programme est axé principalement sur les conditions de santé des femmes, y compris la mortalité maternelle, le VIH/sida, le cancer du col de l'utérus et du sein et la violence sexiste. Le Programme national pour les femmes et la santé a commencé presque en même temps et vise à intégrer une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et programmes nationaux du secteur de la santé. Ses principales priorités sont de répondre aux besoins des femmes en matière de soins de santé tout au long du cycle de vie et de surmonter les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes professionnelles de la santé et celles qui s'occupent des membres de la famille (Langer et Catino, 2006).

339. Des plans d'assurance maladie communautaires ont été mis en œuvre sous l'autorité des gouvernements locaux, des communautés locales, des organisations non gouvernementales, des syndicats, des centres de soins de santé ou des coopératives. Les organismes de microfinancement qui sont en relation étroite et régulière avec les groupes de pauvres, sont bien placés pour recueillir les informations nécessaires, observer les comportements et faire accepter des contrats à de nombreux travailleurs du secteur parallèle. Comme ces organismes ont établi des réseaux administratifs et de dissémination de l'information, il y a moins de dépenses de lancement à réaliser pour ajouter une microassurance à leur portefeuille de services. Les liens préexistants avec les organismes de microfinancement peuvent aider à recruter des membres et à régler les problèmes ayant trait à la confiance. Par exemple, en Inde, l'un des programmes les plus anciens et les mieux connus concernant essentiellement les femmes qui travaillent dans le secteur non structuré de l'économie est le SEWA, plan d'assurance maladie intégré. SEWA a créé sa propre banque pour fournir des services d'épargne et de prêt à ses membres, et s'est

vite rendu compte que la maladie était l'une des raisons majeures pour lesquelles les femmes ne pouvaient rembourser leurs prêts dans les délais prescrits. Il a mis sur pied un programme de soins de santé et en 1992 a fondé Vimo SEWA, programme d'assurance intégré comptant trois composantes : assurance vie, assurance capital et assurance maladie. La composante maladie comprend l'hospitalisation durant un certain nombre maximum de jours par an, et fournit des conseils pour orienter ses membres vers des soignants qualifiés. Pour s'affilier à SEWA il faut avoir un compte à la banque de SEWA et prendre les trois éléments du programme. Les membres peuvent verser des cotisations annuelles ou opter pour un versement unique plus important qui est déposé à la banque SEWA. Les intérêts de ces dépôts servent à payer leur contribution jusqu'à l'âge de 58 ans, âge maximum limite du programme et échéance à laquelle le montant du dépôt est payé au membre. Ceux qui ont versé la contribution fixe ont droit à un ensemble plus complet de prestations, y compris une subvention maternité (Chatteerjee et Ranson, 2003).

340. Pour remédier aux carences de la protection sociale en matière de santé dans de nombreux pays, l'OIT a mis au point une stratégie pour accélérer l'instauration d'une couverture universelle et promouvoir la justice (OIT, 2008b). Les disparités afférentes aux niveaux de protection et aux possibilités d'accès doivent être traitées dans une perspectives sexospécifique et les lacunes et difficultés particulières à l'un ou l'autre sexe doivent être réglées. Le Consortium GTZ-OIT-OMS formé en 2004, enregistre les pratiques exemplaires et les enseignements retenus sur la protection sociale élargie en matière de santé d'après les expériences de nombreux pays et aide les pays membres à établir des systèmes d'assurance maladie.

VII. Conclusions et recommandations

341. Le cadre politique mondial repose sur l'hypothèse qu'une réduction de l'intervention de l'État et une poussée de la concurrence à l'échelle planétaire aboutiraient à une allocation plus efficace des ressources et à des taux de croissance plus élevés. Juguler l'inflation grâce à une combinaison de rigoureuses mesures monétaires et budgétaires a été l'objectif majeur de la politique macroéconomique. Les politiques structurelles se sont appliquées à réduire le rôle de l'État, à promouvoir l'entreprise privée, à déréglementer les marchés du travail et à éliminer les contrôles de capitaux.

342. Les objectifs de ce cadre politique n'ont été que partiellement atteints. Les taux de croissance par habitant sont sur le déclin depuis les années 1970 dans les pays développés. Bien que depuis les années 1990 les taux de croissance soient en hausse dans les pays en développement et que simultanément la paupérisation recule, ces tendances sont moins positives si l'on exclut les taux de croissance de l'Inde et de la Chine. L'inégalité des revenus s'est accentuée dans la majorité des pays du monde. La répartition des revenus passant du travail au capital est symptomatique d'un approfondissement du fossé entre les classes sociales. Il est devenu plus difficile de trouver un travail décent, et de plus en plus d'hommes et de femmes sont employés dans l'économie parallèle.

343. Cette sixième Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement a été élaborée en un temps de crise économique et financière mondiale qui touche les pays développés comme les pays en développement. Pour de nombreux pays en développement cette crise va aggraver les difficultés liées aux crises alimentaire et

du pétrole qui ont commencé au cours des années 2007-2008. Les pays en développement ont moins de ressources à leur disposition pour mettre en œuvre les politiques anticycliques nécessaires pour neutraliser les effets de la crise. Les dépenses sociales et économiques et les incidences de ces crises sur l'égalité entre les sexes seront profondes et vont compromettre la réalisation des objectifs de développement concertés sur le plan international, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

A. Éliminer les contraintes sexospécifiques : une tentative manquée

344. Les contraintes structurelles qui entravent l'émancipation économique des femmes n'ont pas été correctement abordées au cours de la dernière décennie. Les perspectives d'égalité des sexes ont généralement été négligées dans les analyses macroéconomiques et la plupart des mesures en faveur de l'égalité n'ont été prises qu'à un microniveau. Nombre d'entre elles, quoique indispensables et efficaces, comme la promotion du microfinancement et des transferts monétaires, n'ont pas été suffisantes pour surmonter les difficultés que rencontrent les femmes pour accéder aux ressources économiques et financières et en garder la maîtrise.

345. Les progrès dans l'instauration de l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne la répartition des ressources de base ont été très inégaux au cours de la dernière décennies. L'inégalité dans l'éducation a été réduite notamment dans l'enseignement primaire et secondaire, mais les progrès ont été lents et très variables d'une région à l'autre. Un nombre accru de femmes ont eu accès à des emplois non agricoles au cours des années 1980 et 1990, mais leur part d'emploi est restée relativement constante au cours de la dernière décennie. Les femmes sont surreprésentées dans le secteur parallèle et dans le travail à temps partiel, et dans les pays en développement de nombreuses femmes ont des emplois précaires, y compris les travaux ménagers non rémunérés ou un travail indépendant.

346. La concentration des femmes dans des formes de travail « non standard » est en partie une réponse à la ségrégation professionnelle et au partage inégal des responsabilités s'agissant des travaux ménagers et de s'occuper des autres membres de la famille, autant d'activités non rémunérées. Le fait qu'elles se concentrent dans des activités moins bien rémunérées est un signe de leur manque de ressources et de pouvoir de négociation, ainsi que de la discrimination dont elles sont victimes dans l'économie en général.

347. Malgré le déclin progressif mais visible de la ségrégation sexiste, tant horizontale que verticale dans certaines régions, on note de nettes variations d'un pays ou d'une région à l'autre. Le retour au travail reste généralement plus faible pour les femmes par rapport aux hommes, et les écarts entre les salaires persistent partout dans le monde. Malgré la participation accrue des femmes sur le marché du travail, il n'y a pas de progrès notable dans le partage équitable entre hommes et femmes des tâches non rémunérées.

348. Dans de nombreuses régions du monde les femmes continuent d'être en butte à la discrimination en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière, mobilière ou à d'autres moyens de production. Des progrès ont été accomplis sur le plan législatif, mais la persistance du droit coutumier discriminatoire et des traditions, et le fait que les femmes ne connaissent pas leurs droits, militent contre une mise en application effective des lois. Toute réforme législative doit s'accompagner de campagnes de

sensibilisation et de formation de tous les intéressés afin d'assurer l'application intégrale. La reconnaissance et la protection des droits communaux existants et le fait de tirer parti du droit coutumier progressif sont aussi des démarches importantes à accomplir pour assurer l'accès des femmes aux ressources productives.

349. Beaucoup de pauvres, hommes et femmes, surtout dans les zones rurales et les taudis urbains, sont exclus des services financiers officiels. Les femmes n'ont qu'un accès limité à ces services, en raison de barrières juridiques, réglementaires, institutionnelles et culturelles. Bien que les organismes de microfinancement aient réussi à joindre les femmes pauvres, ils n'ont en réalité touché qu'une minorité de celles qui ont besoin de services financiers.

350. Dans certains pays, les réformes économiques ont restreint l'intervention de l'État visant à assurer des prestations de protection sociale ou filets de sécurité étroitement circonscrits pour faire face à la crise. De nombreuses femmes se trouvant dans des situations professionnelles précaires ne peuvent bénéficier des prestations publiques relatives à l'emploi. Cela crée des situations d'extrême précarité pour les personnes âgées, les malades, les handicapés, les chômeurs et autres personnes se trouvant dans la détresse. Les expériences dans le domaine de la protection sociale montrent que des stratégies de protection sociale universelle bien conçues donnent des résultats positifs qui dépassent largement leur fonction d'atténuation des effets de la crise.

351. Alors que les femmes sont de plus en plus visibles dans la vie publique, elles sont manifestement sous représentées dans la plupart des domaines, notamment dans les postes décisionnels. Il est de plus en plus évident que les femmes apportent des perspectives et des priorités critiques ainsi qu'une diversité de compétences qui rendent les prises de décisions en matière politique et budgétaire davantage en prise avec les besoins et les priorités de tous les groupes. Des efforts systématiques sont attendus pour promouvoir la participation des femmes dans les organes de décision dans tous les domaines et aux plus hauts niveaux. Le fait que les femmes ne peuvent, au même titre que les hommes, accéder aux ressources économiques et en conserver la maîtrise, et qu'elles doivent s'occuper gratuitement des travaux ménagers et des soins à la famille limite leur productivité et leur capacité de s'orienter vers des débouchés économiques et de participer pleinement et effectivement à la vie publique. Leur absence des instances où se prennent les décisions qui influent sur l'allocation de précieuses ressources et l'ouverture de débouchés, perpétue la disparité entre les sexes. Le manque d'efforts pour mettre en valeur le riche capital humain des femmes a de lourdes conséquences sur la croissance économique.

B. Effets multiplicateurs de l'émancipation économique des femmes

352. La répartition des ressources dans de meilleures conditions d'égalité entre hommes et femmes est amplement justifiée. On sait, d'après des études approfondies de microniveau, des enquêtes sur les ménages, des données nationales, que de nombreux effets multiplicateurs se manifestent dans les domaines économique et social lorsque les femmes ont la possibilité d'accéder aux ressources, d'en avoir la maîtrise et d'en tirer pleinement parti. À un microniveau ces effets se traduisent par l'amélioration de leurs capacités d'accroître la productivité de leur travail et de réserver le temps et l'énergie épargnés à s'occuper de la santé et de

l'éducation de leurs enfants, de leur propre épanouissement personnel et des activités communautaires. Au macroniveau elles contribuent à renforcer la réserve de main d'œuvre et de talents que les économies peuvent utiliser pour accroître la productivité par habitant.

353. Alors que l'impact positif de l'égalité des sexes sur la croissance économique est appuyé par un grand nombre d'exemples, l'impact de la croissance économique sur l'égalité des sexes est moins évident et plus mitigé, particulièrement dans les pays à faible ou moyen revenu. La croissance économique a développé les possibilités offertes aux femmes de travailler dans le secteur structuré de l'économie, notamment dans les pays en développement dotés d'un secteur d'exportation. Elle n'a par contre que peu d'incidences sur d'autres aspects de l'égalité des sexes dans ces pays. L'impact sur l'espérance de vie des femmes est limité et la réduction de la mortalité maternelle demeure l'objectif du Millénaire pour le développement qui a connu le plus faible progrès. Peu d'influence également a été relevée sur la représentation des femmes à des niveaux plus élevés des prises de décisions économiques ou sur leur participation à la vie politique. Le croissance économique devrait surtout avoir un effet déterminant sur l'émancipation des femmes lorsqu'elle est appuyée par des politiques qui encouragent l'éducation, l'emploi, les droits de l'homme et le pouvoir de négociation des femmes.

354. Les aspects décisifs de l'autonomisation économique des femmes ne sont cependant pas unanimement attestés, surtout dans les pays en développement. L'analyse critique de la croissance, de l'activité économique et des conséquences de diverses politiques ne tient pas toujours compte des coûts de distribution ni des dépenses sociales, pas plus que des conséquences de la prédominance des femmes dans l'économie non structurée, ou du partage inégal des tâches non rémunérées. Certains progrès ont certes été réalisés dans l'établissement d'une approche plus ouverte aux sexes lorsqu'il s'agit de la collecte et de l'utilisation des données officielles, mais on a néanmoins besoin de ressources supplémentaires pour renforcer la capacité d'organismes de recherche dans les pays en développement afin qu'ils puissent entreprendre des études ponctuelles sur l'autonomisation économique des femmes, ainsi que sur la capacité des bureaux nationaux de statistique afin qu'ils puissent produire des statistiques et des indicateurs sur l'accès des femmes aux ressources et leurs possibilités d'en avoir la maîtrise.

C. Stratégies sexospécifiques de croissance centrées sur l'emploi, associant le développement économique et social

355. Assurer l'émancipation économique des femmes en leur donnant la possibilité d'accéder aux ressources et d'en avoir la maîtrise demande une approche intégrant la croissance et le développement, axée sur une promotion sexospécifique de l'emploi et fondée sur l'interdépendance du développement économique et social. Des stratégies de croissance tenant compte des sexospécificités devraient se fonder sur une meilleure compréhension et une considération plus attentive des difficultés que présente l'autonomisation économique des femmes. Cela demande une connaissance globale de l'économie, avertie du fait que le travail est un « facteur produit » plutôt qu'un « facteur donné » de production, provenant uniquement des êtres humains nés et élevés essentiellement grâce au labeur non rémunéré des femmes. De telles stratégies feraient valoir aussi que si hommes et femmes sont engagés dans une gamme d'activités productives pour répondre à leurs besoins et investir dans l'avenir, la participation des femmes dans ces activités est entravée par l'inégal partage des tâches non rémunérées, par leurs chances limitées de valoriser leur capital humain, d'accéder aux ressources et d'en garder la maîtrise. Ces désavantages rendent de nombreuses femmes dépendantes des hommes pour subvenir aux besoins de la famille et les bâillonnent dans leur liberté d'expression tout en restreignant leur influence à la maison, dans la communauté, ainsi qu'aux niveaux national et infranational.

356. L'interdépendance des politiques économiques et sociales, des secteurs structuré et non structuré de l'économie, et du travail rémunéré et non rémunéré doit retenir l'attention et être ouvertement abordée. Par exemple, les investissements dans la santé, l'éducation et la protection sociale, traditionnellement considérés comme « politiques sociales » non seulement allègent le fardeau des tâches non rémunérées qui incombent aux femmes, mais contribuent également à la productivité de leur travail et à la capacité de prendre des risques et de s'adapter à des conditions économiques changeantes. D'autre part, les améliorations apportées aux routes et aux systèmes de transport, catégorisées comme investissements économiques, ont des impacts sociaux tels que la baisse de la mortalité des femmes et la hausse des inscriptions scolaires, notamment pour les filles.

357. L'insécurité engendrée par la concurrence mondiale, la flexibilité des marchés du travail et les crises financières répétées ont provoqué une forte demande pour que les États appuient la protection sociale. Un régime de protection sociale de base devrait faire partie intégrante du contrat social entre l'État et ses citoyens, être, dans toute la mesure du possible isolé des forces du marché, et financé au moyen d'un système de taxation et de subventions croisées. L'expérience récente fournit des enseignements sur la façon d'aménager des relais entre les besoins immédiats et à plus long terme dans une perspective sexospécifique. On peut citer comme exemple, l'expansion des programmes de travaux publics dépassant les projets d'infrastructure conventionnels pour y introduire l'infrastructure sociale et les services de soins. Par l'encouragement à la participation aussi bien des femmes que des hommes, ces programmes pourraient contribuer à modifier les comportements face aux prestations de soins et à un partage plus équitable des responsabilités dans les activités non rémunérées comme la prestation de soins. Un autre exemple est celui de l'utilisation des prestations à des investissements dans des programmes de

formation pour aider le retour au travail et stimuler la capacité d'adaptation aux conditions rapidement changeantes du marché du travail.

358. Les théories sur la croissance économique s'accordent de plus en plus à reconnaître que l'investissement dans les ressources humaines est un facteur critique. On se préoccupe fort d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire mais on se montre moins soucieux d'accroître la productivité de l'actuelle force active. À une époque de changement technologique, démographique et économique rapide, les travailleurs ont besoin à la fois de connaissances de base et d'un bagage portable pour diversifier les options d'emploi dans un ensemble de secteurs. De nombreuses femmes ont des besoins spécifiques en raison du caractère intermittent de leur travail et de leur prédominance dans le travail à temps partiel. Différentes formes de renforcement des capacités et de formation en cours d'emploi sont nécessaires et pourraient être fournies par une diversité d'entités y compris les organismes de microfinancement, les syndicats et les organisations non gouvernementales. Les programmes novateurs utilisant les technologies de l'information et de la communication devraient être mis au point pour accroître la formation de réseaux et les échanges d'informations.

359. D'autres investissements dans les ressources humaines se font jour et sont prioritaires. Il y a par exemple le besoin de renforcer l'appui aux prestations de soins non rémunérées et de promouvoir un partage plus équitable de ces tâches entre hommes et femmes. Les prestations de soins résultant du VIH/sida retombent essentiellement sur les femmes et les filles, et les soins aux personnes âgées figurent également à l'ordre du jour des politiques. L'existence d'installations de soins de santé de qualité et à des prix abordables ainsi que l'accès aux soins de santé et à l'éducation se présentent partout dans le monde comme des besoins critiques pour les femmes, qu'elles soient salariées ou qu'elles travaillent à leur compte, ou ne travaillent pas pour s'occuper de leurs enfants faute de services de garderie. Il est urgent également de faire en sorte que les hommes prennent une part accrue à la prestation de soins. On devra s'efforcer davantage d'assurer l'emploi productif à temps complet et un travail décent pour tous. La mise en application de la législation du travail existante est cruciale. La réglementation du travail devrait aussi être complétée pour s'étendre aux travailleurs du secteur non structuré de l'économie. Les femmes qui travaillent à leur compte, dont un grand nombre ne sont pas régies par la législation du travail, pourraient peut-être bénéficier d'un appui du Gouvernement et des subventions accordées aux petites et moyennes entreprises, auxquelles elles n'ont généralement pas droit du fait que leurs entreprises sont des micro-entreprises non déclarées. Une simplification des procédures d'enregistrement et l'utilisation créative de la technologie de l'information et de la communication aiderait à réduire les coûts de transaction et encouragerait les femmes à déclarer leur affaire.

D. Une approche coordonnée

360. Il faut davantage de coordination entre les différents instruments de politique macroéconomique pour réaliser une croissance centrée sur l'emploi dans une perspective sexospécifique. Il conviendrait à cet égard d'envisager une politique budgétaire expansionniste pour stimuler l'économie ; de porter une attention plus systématique à la mobilisation des revenus internes pour financer ces politiques et réduire la dépendance envers les capitaux extérieurs ; de gérer plus rationnellement

les flux de capitaux afin d'en réduire l'instabilité, et de mieux régulariser les marchés financiers pour éviter les spéculations excessives.

361. Les politiques budgétaires expansionnistes sont nécessaires pour financer les investissements dans les infrastructures économiques et sociales, combinés avec une mobilisation plus effective et équitable des ressources internes. Élargir l'assiette de l'impôt, éliminer les subventions inutiles, rendre l'incidence de l'impôt plus équitable en supprimant les niches fiscales, abaisser les taux d'impôts indirects et reporter l'impôt indirect à la consommation sur l'impôt sur la fortune et le revenu, sont autant de mesures productrices de ressources qui seraient nécessaires pour établir des réformes et des programmes de nature à neutraliser les inégalités sexistes engendrés par le marché.

362. La réforme du secteur financier peut aussi promouvoir des stratégies de croissance plus équitables. De judicieux contrôles des capitaux peuvent réduire l'instabilité des flux à court terme et prévenir la fuite des capitaux. Cette disposition donnerait aux travailleurs, un plus grand pouvoir de négociation, notamment aux femmes qui pourraient négocier de plus hauts salaires en rapport avec la hausse de la productivité. Les réformes du secteur financier peuvent aussi faciliter les efforts de prospection financière auprès des travailleurs, des exploitants agricoles et des chefs de petites entreprises, en particulier les femmes, qui ont été exclus par la privatisation du secteur bancaire en raison des commissions sur opérations, considérées comme élevées. Les banques centrales ont la faculté de promouvoir la croissance sur une base diversifiée par l'intermédiaire des banques de développement et des subventions au crédit pour les secteurs prioritaires, y compris les entreprises appartenant à des femmes. Une plus grande diversité de fournisseurs de services financiers et un éventail plus étendu de services en dehors de l'octroi de crédit, notamment l'épargne, l'assurance les transferts monétaires et les services consultatifs devraient être mis à la portée des femmes et des hommes. Les mandats organisationnels, objectifs et arrangements institutionnels de tous les fournisseurs de services financiers devraient adopter une position radicale en faveur de l'égalité des sexes afin que les femmes puissent profiter de l'expansion des services.

363. C'est dans un cadre politique économique et social intégré qu'il faut promouvoir l'équitable répartition des bénéfices de la croissance économique. Les objectifs sociaux doivent être incorporés dans les politiques économiques. Les stratégies de croissance économique devraient se pencher davantage sur l'économie réelle et s'appliquer à créer le plein emploi et à fournir des emplois décents plutôt que de se limiter à la rentabilité financière. Les mesures de protection sociale devraient être conçues pour minimiser les sacrifices auxquels doivent consentir les femmes pour concilier leur vie professionnelle et leur vie de famille et les aider à mieux utiliser leur temps. Outre la protection sociale, on a besoin d'un cadre politique plus large pour la protection des enfants, des malades et des personnes âgées, et d'accroître les investissements dans le capital humain et les capacités nécessaires au maintien de la croissance à long terme.

364. Comme le montre l'expérience des dernières décennies, les forces du marché ne peuvent en elles-mêmes pas grand chose pour réduire les inégalités entre hommes et femmes pour ce qui est d'accéder aux ressources et d'en conserver la maîtrise. Des politiques spécifiques s'imposent pour remédier à ces inégalités par une action directe ou indirecte. Après avoir été identifiées les perspectives sexospécifiques doivent être intégrées dans tous les types d'efforts visant à promouvoir la croissance

centrée sur l'emploi. L'analyse budgétaire tenant compte des sexospécificités est un instrument utile dans la mobilisation et l'allocation des fonds publics selon des critères sexospécifiques et pour tenir les gouvernements responsables de leurs engagements politiques en la matière. Il faut veiller attentivement à ce que les femmes soient représentées dans tous les secteurs et à tous les niveaux décisionnels en matière de réforme de la gestion des finances publiques. Législation, quotas temporaires et mesures en faveur des désavantagés sont nécessaires pour vaincre une résistance coriace à tout changement dans ce domaine.

365. L'État a un rôle primordial à jouer pour créer un climat propice à ces changements en poursuivant une politique favorable à l'égalité et en s'appuyant sur une législation progressive, des dispositions réglementaires et des réformes institutionnelles. D'autres parties prenantes ont également une importante contribution à apporter, notamment les donateurs, les organisations non gouvernementales, les syndicats et le secteur privé.

366. L'association de femmes y compris dans les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles, les groupes de microfinancement, les groupes d'autoassistance, les syndicats et autres formes d'unions de travailleurs, peuvent incontestablement donner aux femmes la possibilité d'accéder aux ressources économiques et financières et d'en avoir la maîtrise. Dans de nombreuses circonstances dans le monde, ces associations ont permis aux femmes de faire reconnaître leurs droits, ont influencé les politiques, demandé aux gouvernements de rendre des comptes et ont trouvé des solutions collectives à leurs problèmes. Les associations de femmes. Les associations et réseaux de femmes doivent être reconnus et financés car elles sont d'importants facteurs de changement sur la voie de la croissance et du développement économiques/

367. Les sociétés privées ont subi de fortes pressions pour adhérer aux principes de responsabilité patronale et sociale. Nombre d'entre elles ont adopté des codes de conduite qui comprennent l'engagement à faire appliquer l'égalité des sexes dans la gestion de leur personnel, et certaines ont créé des fondations privées pour appuyer des projets qui défendent les droits des femmes dans divers contextes.

368. L'aide au développement respectueux des sexospécificités a contribué à faire mieux respecter l'égalité des sexes et à faire progresser l'autonomisation des femmes. Cette assistance devrait cependant élargir son champ d'action au-delà des secteurs sociaux et l'étendre à des secteurs plus productifs afin que les femmes puissent accéder plus facilement aux ressources économiques et financières et en avoir la maîtrise. Il convient aussi de tenir compte des craintes que l'orientation du nouvel ordre du jour relatif à l'efficacité de l'aide ne réduise le financement alloué aux politiques et programmes consacrés à l'égalité des sexes, en raison de l'accent mis sur l'appui budgétaire. On devra assurer un contrôle plus rigoureux de l'utilisation des fonds bilatéraux et multilatéraux et renforcer les capacités des organismes de donateurs pour qu'ils incorporent effectivement les perspectives sexospécifiques dans tous les domaines d'appui.

E. Recommandations

369. Afin que les femmes puissent normalement accéder aux ressources économiques et financières et en avoir la maîtrise, les États Membres devront tenir sans réserve les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, énoncés dans le Programme d'action de Beijing, les conclusions de la vingt-troisième session spéciale de l'Assemblée générale et les objectifs du Millénaire pour le développement. Les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes devraient s'acquitter intégralement des obligations souscrites aux termes de la Convention.

370. À cette fin, les États Membres, les organisations internationales, notamment les Nations Unies, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les syndicats et d'autres parties prenantes souhaiteront peut-être prendre en outre les mesures suivantes :

- a) **Environnement macroéconomique**
 - i) S'efforcer davantage de mettre en œuvre la stratégie d'intégration des sexospécificités en identifiant et prenant en considération les perspectives sexospécifiques en relation avec toutes les ressources économiques et financières, notamment à l'aide d'analyses sexospécifiques, d'évaluations d'impact sur la parité entre les sexes et de processus de budgétisation tenant compte des sexospécificités ;
 - ii) Entreprendre et diffuser des analyses sexospécifiques de politiques et programmes portant sur la stabilité macroéconomique, la réforme structurelle, l'impôt, l'investissement, en particulier l'investissement étranger direct, et tous les secteurs appropriés de l'économie ;
 - iii) Relier les politiques afférentes au développement économique et social de manière à veiller à ce que tout le monde, y compris les pauvres et les groupes vulnérables, profitent de la croissance et du développement économiques conformément aux objectifs énoncés dans le Consensus de Monterey ;
 - iv) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de croissance à caractère sexospécifique, centrées sur l'emploi productif, à plein temps et sur le travail décent pour tous, hommes et femmes ;
 - v) Adopter des mesures appropriées pour identifier et corriger les effets négatifs que la crise économique et financière a eus sur les femmes et les filles, et maintenir des fonds suffisants pour financer l'application des mesures visant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;
 - vi) Préparer, pour faire face à la crise financière, des plans de relance prévoyant des possibilités d'investissements selon une perspective sexospécifique, dans l'infrastructure physique et sociale ainsi que dans l'emploi, et qui tienne compte du travail rémunéré et non rémunéré et de la situation des groupes particulièrement vulnérables, comme les femmes ;
 - vii) Entreprendre et diffuser une analyse sexospécifique des revenus et des dépenses de tous les secteurs d'activité, et incorporer les résultats dans

les plans de mobilisation des ressources, la planification budgétaire, les allocations et l'évaluation ;

- viii) Affiner les méthodologies, les instruments et renforcer les moyens liés à une budgétisation sexospécifique dans tous les processus d'établissement de budgets et de planification ;
 - ix) Instituer des systèmes fiscaux progressifs qui puissent compenser les éléments de discrimination sexiste présents dans les mécanismes de recouvrement, et augmenter les recettes fiscales par des méthodes de recouvrement de l'impôt plus rationnelles, l'élargissement de l'assiette de l'impôt, et combattre rigoureusement la fraude fiscale ;
 - x) Veiller à ce que les plans nationaux de développement, de réduction de la pauvreté, et les stratégies de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que d'autres instruments et processus de planification de macroniveau donnent aux femmes la possibilité d'accéder aux ressources économiques et financières et d'en avoir la maîtrise ;
 - xi) Faire en sorte que l'aide au développement axée sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles soit mieux centrée et rentabilisée grâce à une approche sexospécifique et au financement d'activités ciblées, à une intensification du dialogue entre donateurs et partenaires, et au renforcement des mécanismes pertinents afin d'évaluer avec précision le montant des ressources allouées à l'intégration de perspectives sexospécifiques dans tous les domaines de l'aide au développement ;
 - xii) Prendre des dispositions comme l'encouragement de la concurrence pour réduire les frais d'envois de fonds ; exiger que les organismes de transferts fournissent des informations fiables sur les frais d'envoi et les taux de change ; surveiller la sûreté et la sécurité des transferts, et fournir une documentation financière de base aux femmes migrantes qui effectuent des envois de fonds et à celles qui les reçoivent.
 - xiii) Adopter des mesures en faveur de la représentation des femmes à égalité avec les hommes dans toutes les instances où sont prises des décisions ayant trait à l'économie, y compris aux plus hauts niveaux, dans les ministères compétents, les organisations internationales, les conseils d'administration et le secteur bancaire ;
 - xiv) Améliorer la collecte, la compilation et l'utilisation des données relatives à la participation des femmes dans les organes de décisions en matière d'économie.
- b) **Plein emploi, emploi productif et travail décent :**
- i) Adopter et renforcer les principes du travail décent tant dans le secteur structuré que non structuré conformément aux Conventions n° 100, 111, 156 et 183 de l'OIT, compte dûment tenu des perspectives sexospécifiques dans l'application ;
 - ii) Élaborer et appuyer adéquatement les politiques de l'emploi en vigueur, relatives au plein emploi, à l'emploi productif et au travail décent,

prévoyant notamment la pleine participation des femmes et des hommes dans les zones rurales et urbaines ;

- iii) Entreprendre une analyse sexospécifique des législations et normes nationales du travail et élaborer, dans une perspective sexospécifique, des politiques et des directives sur les pratiques de l'emploi, notamment à l'intention des sociétés transnationales, et visant spécialement les zones franches industrielles d'exportation, en s'appuyant sur les instruments multilatéraux, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.
- iv) Adopter et/ou réviser et appliquer à la lettre des législations et des règlements sexospécifiques en prenant des mesures précisément ciblées pour réduire les discriminations professionnelles latérales et hiérarchiques ainsi que les écarts de salaires entre hommes et femmes ;
- v) Faire appliquer les règlements relatifs au salaire minimum tant dans le secteur structuré que non structuré et respecter le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale ;
- vi) Élaborer et actualiser des instruments statistiques pour mesurer quantitativement et qualitativement le travail non rémunéré qui n'entre pas dans la comptabilité nationale, de manière à mieux en tenir compte dans les politiques, stratégies, plans et budgets intersectoriels ;
- vii) Renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistiques afin qu'ils puissent entreprendre des collectes complètes de données statistiques sur toutes les catégories d'activités, y compris la mise en œuvre d'enquêtes sur l'emploi du temps, pour appuyer les politiques de développement qui facilitent le partage du travail non rémunéré des femmes et des hommes ;
- viii) Faire admettre plus facilement que la prestation de soins devrait être partagée entre les pouvoirs publics et le secteur privé, la société civile et les ménages, ainsi qu'entre les femmes et les hommes, et intensifier le dialogue et la coordination entre toutes les parties prenantes ;
- ix) Prévoir et/ou renforcer la fourniture de services publics de soins de qualité et à des prix abordables pour les enfants, les personnes âgées, les malades et les handicapés ainsi que celles qui sont atteintes du VIH/sida, tout en veillant à ce que ces services répondent aux besoins des soignants autant que des bénéficiaires, du point de vue de la proximité, des heures d'ouverture et du coût ;
- x) Adopter et mettre en œuvre une législation et des politiques permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, notamment par une souplesse accrue des conditions de travail, comme la possibilité de travailler à temps partiel ; et faire en sorte que femmes et hommes puissent prétendre à diverses formes de congés tels que les congés de maternité, de paternité, les congés parentaux, et qu'ils ne soient en butte à aucune discrimination lorsqu'ils profitent de ces avantages ;
- xi) Encourager les hommes, par l'éducation, des cours de formation, et des programmes administrés par des pairs, à participer pleinement aux prestations de soins et au soutien prodigués à autrui, y compris les

personnes âgées, handicapées ou atteintes du VIH/sida, les enfants et d'autres personnes à charge ;

- xii) S'efforcer davantage de protéger les droits des domestiques et de leur assurer des conditions de travail décentes, notamment lorsqu'il s'agit de femmes migrantes, en ce qui concerne les heures et conditions de travail, les salaires, le droit aux soins de santé, et à d'autres avantages sociaux et économiques ;
- xiii) Prendre des mesures spécifiques comme les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer ou l'identification d'exemples à suivre, pour lutter contre les stéréotypes liés à l'emploi tant en ce qui concerne les hommes que les femmes ;
- xiv) Prendre des mesures appropriées pour réduire les inégalités dans l'éducation à tous les niveaux, en particulier dans le secondaire afin d'éliminer les difficultés que rencontrent les femmes pour trouver du travail compte tenu de leur niveau d'éducation et de formation en science et technologie, y compris les technologies de l'information et de la communication ;
- xv) Promouvoir l'éducation permanente pour les femmes, et leur accès à la formation professionnelle et en cours d'emploi ainsi qu'à des programmes novateurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, notamment dans des domaines non traditionnels et dans l'apprentissage des responsabilités de la direction, du commandement et de la gestion, une attention particulière devant être apportée aux femmes sans travail et à celles qui reviennent sur le marché du travail ;
- xvi) Encourager la participation des femmes dans les domaines d'études et d'emploi dominés par les hommes, ainsi que la participation des hommes dans les domaines dominés par les femmes ;
- xvii) Protéger et promouvoir le droit syndical et la négociation collective; faciliter la participation des femmes et leur représentation dans le dialogue social, et inscrire la question de l'égalité des sexes à l'ordre du jour du dialogue social ;
- xviii) Adopter des politiques et des mécanismes d'appui pour créer un climat favorable aux organisations et réseaux de femmes, y compris les groupes d'autoassistance ainsi que les organisations de travailleurs et les coopératives, notamment les groupes qui soutiennent l'accès à l'éducation et à l'emploi pour les groupes vulnérables comme les femmes migrantes, autochtones et handicapées.

c) Propriété foncière et immobilière et autres ressources productives :

- i) Adopter et/ou réviser lois et politiques visant à donner aux femmes la possibilité d'accéder à la propriété foncière et immobilière, et autres propriétés, y compris par héritage, dans le cadre de réformes foncières et de marchés fonciers, et d'en garder la maîtrise, et veiller à ce que ces dispositions soient appliquées ;

- ii) Prendre des mesures pour faciliter l'acquisition de biens fonciers et l'exercice du droit de propriété en aménageant des programmes de formation afin de rendre le système judiciaire et administratif plus ouvert aux questions d'égalité des sexes ; assurer une assistance judiciaire aux femmes qui veulent faire valoir leurs droits ; soutenir les efforts des groupes et réseaux de femmes, et mener des campagnes de sensibilisation pour attirer l'attention sur l'égalité des droits pour les femmes en matière de propriété foncière et autres types de propriété,
- iii) Mettre au point, exposer et diffuser des approches novatrices pour donner aux femmes la possibilité d'accéder au même titre que les hommes à la propriété foncière et immobilière et autres types de propriété, y compris à l'octroi de crédits subventionnés et à un appui pour leurs efforts collectifs ;
- iv) Prendre des mesures pour s'attaquer aux éléments discriminatoires du droit coutumier s'agissant des droits à la propriété foncière et immobilière et faire prévaloir les aspects progressifs et respectueux des sexospécificités ;
- v) Appuyer les efforts et l'investissement visant à accroître la productivité du travail des femmes des zones rurales en leur facilitant l'accès au crédit et à l'épargne ; les investissements dans des infrastructures et des services essentiels comme les transports, l'énergie, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les services de promotion et les marchés, et les technologies appropriées y compris les technologies de l'information et de la communication ;
- vi) Reconnaître et protéger, au moyen de mesures appropriées, le droit actuellement accordé aux femmes d'accéder aux ressources communales, y compris les ressources forestières, les marais et les terrains communaux;
- vii) Accroître l'investissement dans des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales et les taudis urbains au moyen de processus consultatifs et participatifs, de manière à améliorer les conditions de santé et de vie, alléger le fardeau des tâches qui incombent aux femmes et aux filles et leur donner ainsi plus de temps libre à consacrer à d'autres activités productives, y compris la création d'entreprises ;
- viii) Prendre des mesures pour assurer la pleine participation des femmes à la planification et aux prises de décisions en matière d'aménagement des forêts et des ressources en eau et accroître le nombre de femmes participant aux programmes de formation ;
- ix) Assurer la participation active des femmes dans les groupes d'utilisateurs créés à propos de ressources productives essentielles, comme l'eau et les forêts, en établissant des objectifs, des programmes de formation et d'autres pôles d'intérêt pour encourager la participation des femmes aux décisions critiques sur l'allocation des ressources ;
- x) Revoir les politiques et stratégies agricoles dans le but de faire reconnaître le rôle crucial que jouent les femmes dans le domaine de la

sécurité alimentaire et de le considérer comme faisant partie intégrante des réponses à court et à long terme à la crise alimentaire ;

- xi) Prendre des mesures pour intégrer les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes, dans la planification et les prises de décisions ainsi que dans l'application d'initiatives d'adaptation et d'atténuation visant à combattre le changement climatique et assurer leur accès aux ressources financières et technologies connexes ;
- xii) Élaborer des stratégies pour accroître l'allocation de ressources aux femmes qui, hors de l'exploitation agricole, mènent des activités rémunératrices, notamment en leur facilitant l'accès aux services financiers et aux technologies modernes ;
- xiii) Promouvoir et faciliter aux femmes et aux filles, y compris celles qui vivent dans des zones rurales, un égal accès aux technologies de l'information et de la communication, par exemple en les orientant vers les télécentres réceptifs aux priorités et aux besoins des femmes et des hommes ; promouvoir en outre l'éducation et la formation sur l'utilisation de ces technologies pour la constitution de réseaux, la sensibilisation, les échanges d'informations, les activités commerciales et éducatives ; et les possibilités de produire des thématiques appropriés ;
- xiv) Redoubler d'efforts et accroître les allocations de ressources pour répondre aux besoins élémentaires en matière de logement par des programmes de logements à des prix abordables sur la base de processus consultatifs et participatifs avec le concours des hommes et des femmes ;
- xv) Prendre des dispositions pour réviser le droit et abolir les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, qui refusent de leur reconnaître, à égalité avec les hommes, le droit à un logement suffisant et la sécurité de l'occupation.
- xvi) Multiplier les consultations avec les femmes et encourager leur participation à toutes les prises de décisions concernant l'allocation de fonds publics et la mise en place d'infrastructures et de services essentiels tels que les transports et l'approvisionnement en eau, notamment dans les taudis urbains et les zones rurales, pour s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins et aux priorités des femmes et des hommes ;
- xvii) Accroître la recherche et la collecte de données sur les possibilités qu'ont les femmes d'accéder à la propriété foncière et immobilière et à d'autres ressources productives, et d'avoir la maîtrise de ces biens de manière à influencer sur les politiques et les stratégies de développement .

d) Services financiers :

- i) Promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et programmes du secteur financier par l'utilisation systématique d'une analyse sexospécifique et une évaluation d'impact sexospécifique ;
- ii) Identifier et faire suivre de mesures correctives les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes pour accéder aux services financiers

- officiels, y compris l'épargne, le crédit, l'assurance et les virements de fonds ;
- iii) Prendre toutes les mesures appropriées pour identifier et faire suivre de mesures correctives la discrimination pratiquée à l'égard des femmes lorsqu'il s'agit d'obtenir des prêts bancaires, hypothécaires et autres formes de crédit financier, et d'en garder le contrôle, en portant une attention particulière aux femmes pauvres ;
 - iv) Prendre des mesures appropriées pour faire que les mandats organisationnels, les objectifs et arrangements institutionnels de tous les fournisseurs de services financiers contiennent un engagement explicite à respecter l'égalité des sexes et que les femmes puissent bénéficier intégralement de l'expansion des services ;
 - v) Renforcer la capacité des organismes existants de microcrédit afin de joindre les femmes pauvres des zones rurales aussi bien que des taudis urbains;
 - vi) Veiller à ce que les programmes de microfinancement s'efforcent de promouvoir des produits d'épargne fiables, pratiques et accessibles aux femmes afin qu'elles puissent conserver la maîtrise de leur épargne ;
 - vii) Mettre au point des méthodologies et des instruments, notamment des indicateurs, destinés à assurer le suivi des effets du microfinancement par des moyens formels et informels, notamment sur les revenus, la prospérité et autres indicateurs sociaux ;
 - viii) Évaluer l'impact de la commercialisation croissante du microfinancement, sur les possibilités offertes aux femmes d'accéder aux ressources financières et d'en avoir la maîtrise ;
 - ix) Créer un climat favorable à l'accroissement du nombre de femmes chefs d'entreprises et au développement de leur entreprise, en leur ouvrant plus largement l'accès aux instruments financiers, leur assurant formation et conseils, leur facilitant la formation de réseaux et le partage de l'information, et encourageant leur participation à des conseils consultatifs et autres instances pour qu'elles contribuent à la formulation et à la révision de politiques et de programmes qui sont mis au point par des institutions financières ;
 - x) Promouvoir une égale représentation des femmes dans les prises de décisions à tous les niveaux des institutions financières formelles ou informelles ;
 - xi) Appuyer la recherche et la collecte de données ainsi que la diffusion effective des résultats, sur les besoins et priorités des femmes, leurs possibilités d'accéder aux services financiers formels et informels, et les effets et le bien-fondé de ces services.

e) **Protection sociale :**

- i) Accroître la part de dépenses publiques allouée à la sécurité sociale de base afin de soulager les vulnérabilités associées à l'enfance, à la vieillesse, à l'invalidité et au chômage ainsi qu'à d'autres situations difficiles ;
- ii) Mettre en place et améliorer des plans de protection sociale durables et répondant aux besoins et aux préoccupations des hommes et des femmes, y compris les pensions et l'assurance sociale, les plans d'épargne qui couvrent les besoins essentiels la vie durant, et prévoient des périodes de congés pour soins de santé dans le calcul des avantages respectifs ;
- iii) Faire que les mesures de protection sociale comme l'assurance maladie et les allocations familiales et pour enfants, les informations concernant ces prestations soient mises à la portée de tous les travailleurs y compris les travailleurs et les femmes dans le secteur non structuré de l'économie, et que ces mesures ne viennent pas accentuer les discriminations sexistes ;
- iv) Revoir, renforcer et élargir la protection sociale afin de répondre de manière satisfaisante aux besoins des pauvres, notamment des femmes, et aux priorités liées au partage inégal du travail non rémunéré ;
- v) Faire que la formulation de politiques et de programmes relatifs à la garantie de l'emploi ainsi que les programmes de transferts monétaires d'utilité familiale, se fondent sur des analyses sexospécifiques tenant compte des besoins et des priorités des femmes et des hommes sans favoriser la discrimination sexiste ;
- vi) Prendre des dispositions pour veiller à ce que les femmes âgées et les handicapées puissent accéder aux services sociaux de base, bénéficier de mesures appropriées de protection et de sécurité sociales, avec une attention particulière pour les femmes pauvres des zones rurales et des taudis urbains, afin de leur permettre une vie indépendante et en bon état de santé ;
- vii) Élaborer des systèmes de pension indépendants du nombre d'années de cotisation afin de répondre aux besoins essentiels, et de prévoir des périodes de congé pour soins de santé dans le calcul des prestations ;
- viii) Assurer la couverture universelle sur un pied d'égalité pour tous, afférente à des soins de santé de qualité, appropriés et financièrement abordables, aux femmes et aux filles leur vie durant ;
- ix) Prendre des mesures novatrices, le cas échéant, pour étendre à tous la couverture d'assurance santé de base ;
- x) Accroître l'aide bilatérale et multilatérale destinée à la fourniture de services sociaux essentiels tenant compte des sexospécificités ;
- xi) Améliorer la collecte, la compilation et la diffusion en temps voulu, de données fiables, comparables, ventilées par sexe, et produire ensuite des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de suivre de plus près le degré d'accès aux prestations de protection sociale, ainsi que leurs effets la vie durant.

Références

Addati, L. and N. Cassirer (2008). Equal sharing of responsibilities between women and men, including care-giving in the context of HIV/AIDS. Paper prepared for the Expert Group on the Equal sharing of responsibilities between women and men, including care-giving in the context of HIV/AIDS, organisé par la Division de la promotion de la femme (ONU), Genève

_____ (2007). Expanding women's employment opportunities: informal economy workers and the need for childcare. Inter-regional Symposium on the informal economy: enabling transition to formalization. 27-29th Novembre. Genève: Organisation internationale du travail (OIT).

Adato, M. and L. Haddad (2001). Targeted poverty through community-based public works programmes: a cross disciplinary assessment of recent experience in South Africa. Washington, DC.: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

Adato, M. and D. Mindek (2000). Progress and women's empowerment: evidence from six Mexican states. In *The Impact of PROGRESA on Women's Status and Intra-household Relations*, Adato, De la Briere and others, Washington, DC.: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

Agarwal, B. (forthcoming). Gender and Forest Conservation: The Impact of Women's Participation in Community Forest Governance. *Ecological Economics*.

_____ (2005). A Landmark Step to Gender Equality. *The Hindu*, 25 Septembre.

_____ (2002). *Are we not peasants too? Land rights and women's claims in India*. New York: Population Council.

_____ (2001). Participatory Exclusions, Community Forestry and Gender: An Analysis and Conceptual Framework. *World Development*, 29(10):1623-48.

_____ (2000). Conceptualising environmental collective action: why gender matters. *Cambridge Journal of Economics*, 24:283-310.

_____ (1997). Bargaining and Gender Relations: within and beyond the household. *Feminist Economics*, 3(1):1-51.

_____ (1994). *A field of one's own. Gender and land rights in South Asia*. Cambridge: Cambridge University Press.

_____ (1992). The Gender and Environment Debate: Lessons from India. *Feminist Studies*, 18(1):19-158.

Agarwal, B. and P. Panda (2007). Toward Freedom from Domestic Violence: The Neglected Obvious. *Journal of Human Development and Capabilities*, 8(3).

_____ (2005). Marital violence, human development and women's property status in India. *World Development*, 33(5):823-850.

Ahmed, I. (2004). Rates on interest in the microcredit sector: comparing NGOs with commercial banks. In *Attacking poverty with microcredit*, Ahmed, S. and M.Hakim, eds. Dhaka: University Press.

Anker, R. (2005). *Women's access to occupations with authority, influence and decision-making power*. Genève: Organisation internationale du travail (OIT).

- Anker, R. and others (2003). *Gender-based occupational segregation in the 1990s*. Genève: Organisation internationale du travail (OIT).
- Antonopoulos, R. (2008). The unpaid care work-paid work connection. Annandale-on-Hudson: The Levy Institute.
- _____ (2007). The right to a job, the right type of projects. Employment guarantee projects from a gender perspective. Ammandale-on-Hudson: Levy Institute.
- Appleton, S. and others (2002). Labor retrenchment in China: Determinants and consequences. *China Economic Review*, 3(2-3):252-275.
- _____ (1999). The gender wage gap in three African countries. *Economic Development and Cultural Change*, 47(2):289-312.
- Aslanbeigui, N. and G. Summerfield (2000). The Asian crisis, gender, and the international financial architecture. *Feminist Economics*, 6(3): 81-103.
- Atinc, T. and M. Walton (1998). Social Consequences of the East Asian Financial Crisis. In *East Asia: the road to recovery*. Washington, DC.: Banque mondiale.
- Association pour les droits de la femme et le développement (AWID, 2007) *The Second Fundher Report: Financial Sustainability for Women's Movements Worldwide*. Mexico: Association for Women's Rights in Development.
- Baird, S., and others (2007). Infant mortality over the business cycle in the developing world. Policy Research Working Paper Series 4346. Washington, DC.: Banque mondiale.
- Bardasi, E. and J. Gornick (2008). Working for less? Women's part time wage penalties across countries. *Feminist Economics*, 14(2):37-72.
- Bardasi, E. and others (2007). Gender, Entrepreneurship, and Competitiveness in Africa. in the Africa Competitiveness Report. Washington, DC.: Forum économique mondial
- Barnett, K. and C. Grown (2004). *Gender impacts of government revenue collection: the case of taxation*. London: Commonwealth Secretariat.
- Barker, G. (2008). Engaging men and boys in caregiving: reflections from research, practice and policy advocacy in Latin America. prepared for the Expert Group on the Equal sharing of responsibilities between women and men, including care-giving in the context of HIV/AIDS, organisé par la Division de la promotion de la femme, ONU, Genève.
- Barrientos, A. (2004). Women, informal employment and social protection in Latin America. In *Women at work. Challenges for Latin America*, Piras, C. ed. Washington, DC.: Banque interaméricaine de développement .
- Barrientos, A. and J. DeJong (2006). *Reducing child poverty with cash transfers: a sure thing?* *Development Policy Review*. 24(5).
- Barrientos, A and Lloyd-Sherlock, P. (2002). Non-Contributory Pensions and Social Protection. *Issues in Social Protection' Social Protection Sector* . Geneve: OIT.
- Baruah, B. (2007). Gendered realities: exploring property ownership and tenancy relationships in urban India. *World Development*, 35(12):2096-2109.

- Barwell, I. (1996). *Transport and the village: findings from African Village-level travel and transport services and related studies*. Washington, DC. Banque mondiale
- Basu, B. and F. Famoye (2004). Domestic violence against women and their economic dependence: a count data analysis. *Review of Political Economy*, 16(4):457-472.
- Beall, J. and S. Fox (2007). *Urban poverty and development in the 21st century. Towards an inclusive and sustainable world*. London: London School of Economics
- Beaman, L. and others (2008). *Powerful women: does exposure reduce bias?* Massachusetts: *Massachusetts Institute of Technology*, Department of Economics.
- Bellamy, K. and K. Rake (2005). *Money, money, money. Is it still a rich man's world?* London: Fawcett Society.
- Benería, L. (2008). The Crisis of Care, International Migration, and Public Policy. *Feminist Economics* (July) 14(3):1-21.
- _____(2003). *Gender, development and globalisation. Economics as if people mattered*. London: Routledge.
- Benería, L. and M. Floro (2005). Distribution, gender and labour market informalisation: A conceptual framework with a focus on homeworkers. In *Rethinking informalization. Poverty, precarious jobs and social protection*, Kudva and Benería, eds. Ithaca, New York: Internet-First. University Press.
- Benschop, M. (2002). *Rights and Reality: Are Women's Equal Rights to Land, Housing and Property Implemented in East Africa?* Nairobi: ONU-Habitat.
- Berik, G. (2008). Growth with gender inequity: another look at East Asian Development. In: *Social Justice and Gender Equity: Rethinking Development Strategies and Macroeconomic Policies*, Berik, Rodgers and Zammit, eds. London: Routledge.
- Berik, G. and Y. Rodgers (2008). Engendering Development Strategies and Macroeconomic Policies: What's Sound and Sensible? In: *Social Justice and Gender Equity: Rethinking Development Strategies and Macroeconomic Policies*, Berik, Rodgers and Zammit, eds. London: Routledge.
- Berik, G. and others (eds.) (2009). Inequality, Development and Growth. *Special Issue of Feminist Economics*, 15(2).
- Bibars, I. (2002). Do Social Safety nets Catch Women?: Women's Social security entitlements in the Arab World. Presented at World Bank's Fourth Development Forum (MD4) on Women in the Arab World: Towards Equal Citizenship. Washington, DC.
- Bickham Mendez, J. (2005). *From revolution to the maquiladoras. Gender, labour and globalisation in Nicaragua*. Durham: Duke University Press.
- Blackden, C.M. and C. Bhanu (1999). *Gender, growth and poverty reduction: Special Programme of Assistance for Africa*. Washington, DC.: Banque mondiale.
- Brachet-Marquez, V. and O. de Oliveria (2004). Gendering the debate on the welfare state in Mexico: Women's employment and welfare entitlements in the globalised economy. In: *Globalisation, export-oriented employment and social policy*.

Gendered connections, Razavi, Pearson and Danloy. eds. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Braunstein, E. (2008). Women's employment, empowerment and globalisation: an economic perspective. Établi en vue de la consultation d'experts sur l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 2009, organisée par la Division de la promotion de la femme, Nations Unies, Bangkok.

Braunstein, E. and M. Brenner (2007). Foreign direct investment and wages in urban China: the differences between men and women. *Feminist Economics*, 13(2-3):213-237.

Braunstein, E. and J. Heintz (2006). Gender bias and central bank policy: employment and inflation reduction. Salt Lake City: International Working Group on Gender, Macroeconomics and International Economics.

Breneman-Pennas, T. and M. Rueda Catry (2008). Women's participation in social dialogue institutions at the national level. Genève: OIT

Brickner, R. (2006). Mexican Union Women and the Social Construction of Women's Labour Rights. *Latin American Perspectives*, 33(151):55-74.

Broadbent, K. (2007). Sisters organising in Japan and Korea: the development of women-only unions. *Industrial Relations Journal*, 38(3):229-251.

Brush, C. and others (2004). *Gatekeepers of Venture Growth: A Diana Project Report on the Role and Participation of Women in the Venture Capital Industry*. Kansas City, Missouri: Ewing Marion Kauffman Foundation.

Budlender, D. (2008). The statistical evidence on care and non-care work across six countries. Genève, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

Caouette, T. and others (2006). Labour Migration in the Greater Mekong Sub-region. Bangkok: Rockefeller Foundation.

Case, A. and others (2003). The reach of the South African Child Support Grant: Evidence from KwaZulu-Natal. Princeton University: Woodrow Wilson School of Public and International Affairs.

Castro, M.E. (2007). Gender Equity Promotion in the Private Sector in Mexico: The Development of a Successful Model. *Smart Lessons in Advisory Services Fact Sheet* (October). Washington, D.C.: International Finance Corporation, The World Bank Group.

Centre des femmes arabes pour la recherche sur l'éducation (2007). *Les femmes entrepreneurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord: Contributions, Caractéristiques et défis*.

Tunisie: Centre des femmes arabes pour la recherche sur l'éducation. Finance internationale. Les femmes entrepreneurs. Les marchés

Chant, S. (2003). Female household headship and the feminisation of poverty: facts, fictions and forward strategies. London: London School of Economics and Political Science.

Chant, S. and C. McIlwaine (2009). *Geographies of development in the 21st century. An introduction to the Global South*. Cheltenham: Edward Elgar.

Chant, S. and C. Pedwell (2008). *Women, gender and the informal economy: An assessment of ILO Research and suggested ways forward*. Genève: OIT

Charmes, J. (2009). Concepts, measurement and trends. In: *Is informal normal? Towards more and better jobs in developing countries*, Jutting and Laiglesia, eds. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Chatterjee, M. and M. Ranson (2003). Livelihood security through community based insurance in India. In *Global health challenges to human security*, 'Chen and others, eds. Cambridge: Harvard University, Global Equity Initiative, Asia Centre.

Chen, M. and others (2005). Progress of the World's Women. 2005. Women, work and poverty. New York: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Chen, S. and M. Ravallion (2008). The developing world is poorer than we thought but no less successful in the fight against poverty. Washington, DC: Banque mondiale.

Chikarmane, P. and L. Narayan (2005). Organising the unorganised: a case study of the Kagad Kach Patra Kashtakari Panchayat. Pune: Kagad Kach Patra Kashtakari Panchayat (Trade Union of Waste-pickers).

Choudhury, T. and A. Raihan (2000). Structural Adjustment Participatory Review Initiative. Bangladesh Study Theme 2(C): Implications of Financial Sector Reforms (Mimeo). Dhaka, Bangladesh. Available from: http://www.saprin.org/bangladesh/research/ban_finance.pdf.

Commonwealth Secretariat (1989). Engendering adjustment in the 1990s. Report of the Commonwealth Secretariat Expert Group on Structural Adjustment. London

Copestake, J. and others (2005). *Money with a mission 1: microfinance and poverty reduction*. Warwickshire: ITDG Publishing.

Cornish, M. (2007). The Legal dimensions of empowering women in global labor markets. World Bank Learning Dialogue on the Legal Dimensions of Women's Economic Empowerment. Washington, DC.: Banque mondiale.

Corporate Women Directors International (2007). *Women Board Directors of the 2007 Fortune Global 200*. Washington: GlobeWomen.

Costa, J. and others (2009) *The role of gender inequalities in explaining income growth, poverty and inequality: evidence from Latin American countries*. Brasilia: International Poverty Centre.

Daley-Harris, S. (2009). *State of the micro-credit summit campaign report 2009*. Washington, D.C.: Micro-credit Summit.

Das, M. (2006). Do traditional axes of exclusion affect labour market outcomes in India? Washington, DC.: Banque mondiale.

Dasgupta, S. (2002) *Organizing for socio-economic security in India*. Genève: OIT.

Dash, A. (2003). Strategies for poverty alleviation in India: CYSD's holistic approach to empowerment through the self-help group model. *IDS Bulletin*, 34(4):133-142.

Davin, D. (2004) The Impact of Export-Oriented Manufacturing on Chinese Women Workers. In: *Globalisation, export-oriented employment and social policy. Gendered connections*, Razavi, Pearson and Danloy, eds. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

De Aghion, B.A. and J. Morduch (2004). Microfinance: where do we stand? In *Financial Development and Economic growth: explaining the links*, Goodhart, C., ed. London: Macmillan/Palgrave.

_____ (2000). Microfinance: beyond group lending. *Economies of Transition*, 8(2):410-420.

Deere, C. and C. Doss (2006). Gender and the distribution of wealth in developing countries. Helsinki: World Institute for Development Economic Research UNU-WIDER.

Deere, C. and M. Leon (2001). *Empowering women: Land and property rights in Latin America*. Pittsburgh: University of Pittsburgh.

Deere and others (2009). Poverty, headship and gender inequality in asset ownership in Latin America. Paper prepared for the conference of the Congress of Latin American Studies Association, Rio de Janeiro, June 11-14.

_____ (2004). Female land rights and rural household incomes in Brazil, Paraguay and Peru. Massachusetts: University of Massachusetts.

Deininger, K. and others (2007). Rural land certification in Ethiopia: process, initial impact and implications for other African countries. Washington, DC.:Banque mondiale.

Deshpande, R. (2006). Safe and Accessible: Bringing Poor Savers into the Formal Financial System. Consultative Group to Assist the Poor. Washington, DC.: CGAP Publications Ratings and Reviews.

Devenish, A. and C. Skinner (2004). Organising workers in the informal economy: the experience of the Self-Employed Women's Union 1994-2004. South Africa: University of Kwa-Zulu, Natal, School of Development Studies.

Devereux, S (2005). Can Minimum wages contribute to poverty reduction in poor countries? *Journal of international Development*, 17:1-4.

_____ (2001). Social pensions in Namibia and South Africa (February). Brighton: IDS

Diagne, A. and others (2000). Empirical measurements of households' access to credit and credit constraints in developing countries. Washington, DC.: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

Doane, D. and others (2006). *Social protection for home-based workers in Thailand and the Philippines*. Bangkok: HomeNet South East Asia.

Dolan, J. (2000). The Senior Executive Service, gender, attitudes and Representative bureaucracy. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 10(3):513-519.

Dollar, D. and R. Gatti (1999). Gender inequality, income and growth: are good times good for women? Washington, DC.: Banque mondiale.

- Doraisami, A. (2009). The gender implications of macroeconomic policy and performance in Malaysia. In *The battle for employment*, Dreze and Khera, Frontline (16 January) 4-17.
- Doss, C. and others (2008). Gender and asset ownership. A guide to collecting individual-level data. Washington, DC: Banque mondiale.
- Ellis, P. (2003). Women, gender and development in the Caribbean. London: Zed Press.
- Ellis, F. and others (2009). Social Protection in Africa. Cheltenham: Edward Elgar.
- _____ (2006). Gender and economic growth in Uganda: unleashing the power of women. Washington, D.C.: Banque mondiale
- Elson, D. (2009). Gender equality and economic growth in the World Bank's World Development Report 2006. *Feminist Economics*, 15(3).
- _____ (2006). Budgeting for women's rights. Monitoring government budgets for compliance with CEDAW. New York: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).
- _____ (1991). Male bias in macro-economics: the case of structural adjustment. In: *Male bias in the development process*, Elson, D. ed. Manchester: Manchester University Press.
- Esplen, E. (2009). *Gender and Care: Overview Report*. London: BRIDGE.
- Esplen, E. and A. Brody (2007). *Putting Gender Back in the Picture: Rethinking Women's Economic Empowerment*. Sussex: BRIDGE.
- Epstein, G. and D. Power (2003). *Rentier income and financial crises. An empirical examination of trends and cycles in some OECD countries*. Massachusetts: University of Massachusetts, Department of Economics and Political Economy Research Institute.
- European Commission (2009). Women in European Politics - Time for Action. Brussels: Directorate-General for Employment, Social Affairs and Equal Opportunities.
- _____ (2008a) Women and men in decision-making 2007 Analysis of the situation and trends. Brussels: Directorate-General for Employment, Social Affairs and Equal Opportunities.
- _____ (2008b). European Network to Promote Women's Entrepreneurship, Activity Report 2007. Brussels.
- Evers, B. and B. Walters (2000). Extra-household factors and women farmers' supply response in Sub-Saharan Africa. *World Development*, 28(7):1341-1346.
- FAO,___ (2008). Global Review of Good Agricultural Extension and Advisory Service Practices. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Federal Ministry for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth (2008). *Exploring New Avenues: Portraits of Men in Transition*. Berlin, Germany.

Fernando, P and G. Porter. (2002). Bridging the Gap between Gender and Transport. In *Balancing the Load. Women, Gender and Transport*, Fernando and Porter, eds. London: Zed Books.

Fiorillo, C. and I. Matin (2009). Study of the first phase of the 100-Day Employment Generation Programme. Bangladesh: National Food Policy Capacity Strengthening Programme and BRAC.

Fisher, T. and M. Sriram (2002). *Beyond microcredit. Putting development back into microfinance*. London: New Economics Foundation.

Floro, M. (2002). Mobilizing Domestic Resources for Development: Through the Lens of Poor Women. Paper presented at the conference on Gender Budgets, Financial Markets, Financing for Development, 19-20 February 2002 at the Heinrich-Boell Foundation, Berlin.

Floro, M., and others (2004). Gender Issues and Concerns in Financing for Development. Dominican Republic: Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW).

Fodor, E. (2009). The effect of radical economic restructuring and social upheaval on women's economic position. Document établi pour la consultation d'experts sur *l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 2009*, organisée par la Division de la promotion de la femme, Nations Unies, Copenhague, 17-19 février.

Folbre, N. (1994). *Who Takes Care of the Kids? Gender and the structures of constraint*. London: Routledge.

Frank, C. (2008). Stemming the tide of mission drift: microfinance transformations and the double bottom line. Washington, DC: Women's World Banking.

Franck, A. (2008). Key feminist concerns regarding core labour standards, decent work and corporate social responsibility. Belgium: WIDE Network.

Freedman, L. and others (2005). Who's got the power? Transforming health systems for women and children. New York: Millennium Project Task Force on Child health and Maternity health.

Fukuda-Parr, S. (2008) The Human Impact of the Financial Crisis on Poor and Disempowered People and Countries. Paper prepared for the UN General Assembly: Interactive Panel on the Global Financial Crisis, Octobre 30, 2008.

Fussell, E. (2000). Making labor flexible: The recomposition of Tijuana's Maquiladora female labor force. *Feminist Economics*, 6(3):59-79.

Ghosh, J. (2009). Informalisation and women's work force participation: a consideration of recent trends in Asia. In: *The gendered impacts of liberalisation. Towards "embedded liberalism"?*, Razavi, S. London: Routledge.

Ghimire-Bastakoti, K. and others (2006). *Social Inclusion in Community Forestry: Why Women Are Frequently Excluded from Decision-Making and Leadership in Nepal*. Nepal: Resource Identification and Management Society.

Gouvernement du Vietnam (2000). *Situation Analysis and Policy Recommendations to promote the advancement of women and gender equality in Vietnam*. Ha Noi: National Committee for the Advancement of Women.

Grown, C., and others (2006). The financial requirements of achieving gender equality and women's empowerment. Washington, D.C.: Banque mondiale.

_____ (2005). *Taking action: achieving gender equality and empowering women. Report of the Millennium Project Task Force on Education and Gender Equality.* London: Earthscan.

GTZ-OIT-OMS (2007) Extending social protection in health : developing countries' experience, lessons learned and recommendations. Disponible à l'adresse électronique : www.gtz.de/de/dokumente/en-extending-social-protection-in-health.pdf.

Hallman, K. and others (2002). *Childcare, Mothers' Work, and Earnings: Findings from the Urban Slums of Guatemala City.* New York: Population Council.

Hardoy, J. and others (2001). *Environmental problems in an urbanizing world: finding solutions in cities in Africa, Asia and Latin America.* London: Earthscan Publications.

Heinrich, C. J. (2007). Demand and Supply-Side Determinants of Conditional Cash Transfer Program Effectiveness. *World Development*, (January) 35(1):121-143.

Heintz, J. (2006). Globalisation, economic policy and employment: poverty and gender implications. Geneva: International Labour Organization.

Heintz, J. and R.Pollin (2005). Informalisation, economic growth and the challenge of creating viable labour standards in developing countries. In: *Rethinking informalization. Poverty, precarious jobs and social protection*, Kudva and Benería, eds. Ithaca, NY: Internet-First. University Press.

Helms, B. (2006). *Access for all. Building inclusive financial systems.* Washington ; DC: Consultative Group to Assist the Poor CGAP.

Holden, S., and others (2007). Impact of land certification on land rental market participation in Tigray Region, Northern Ethiopia. Paper presented at the Nordic Development Economics Conference, Copenhagen, 18-19 June.

Holvoet, N. (2005). The impact of microfinance on decision-making agency: evidence from South India. *Development and Change*, 36(1):75-102.

_____ (2004). Impact of microfinance programmes on children's education: do the gender of the borrower and the delivery model matter?. *Journal of Microfinance*, 6(2):1-23.

HomeNet/Institute of Social Studies Trust (2006) *Social Protection for Home-Based Women Workers in South Asia: Learning from Action and Research.* New Delhi: Institute of Social Studies Trust.

Hook, J. (2006). Care in context: men's unpaid work in 20 countries, 1965-2003. *American Sociological Review*, 17:639-660.

Huber, E. (2006). Gendered implications of tax reform in Latin America: Argentina, Chile, Costa Rica and Jamaica. In: *Gender and social policy in a global context*, Razavi and Hassimb, eds. Basingstoke: Palgrave.

Hulme, D. and P. Mosley (1996). Finance for the poor or poorest? Financial innovation, poverty and vulnerability. In: *Who needs credit? Poverty and finance in Bangladesh*, Wood and Sharif, eds. Dhaka: University Press Ltd.

Hussain, S. (2009). Microfinance and women's empowerment: myths and realities. Document établi pour la Consultation d'experts sur l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 2009 : organisées par la Division de la promotion de la femmes, Nations Unies, Copenhagen, 17-19 February.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)/Banque mondiale (2008). *Girls' education in the 21st century: Equality, empowerment, and growth*. Washington, D.C..

Organisation internationale du travail (OIT) (2009a). Gender equality at the heart of decent work. Genève.

_____ (2009b). Global employment trends for women. Genève.

_____ (2009c). Work and Family: The way to are is to share! March 2009 theme of the Gender Equality at the Heart of Decent Work Campaign, 2008-2009.

_____ (2009d). *Social Dialogue at work: Voices and choices for women and men*. Genève.

_____ (2009e). Social Security for All: Investing in social justice and economic development. Genève.

_____ (2008a) *World of Work Report*. Genève.

_____ (2008b). Social Health Protection: An ILO strategy towards universal access to health care. Social Security Policy Briefings. Paper 1. Genève.

_____ (2008c). *Global Employment Trends for Women*. Genève.

_____ (2008d). Résolutions adoptées par la Conférence de l'Organisation internationale du travail à sa 97ème session. Genève.

_____ (2008e). Can low-income countries afford basic social security? Genève.

_____ (2007a). Equality at work: Tackling the challenges, OIT 2007 Rapport du directeur général, Genève.

_____ (2007b). Link and learn: Inclusion of women with disabilities in the ILO WEDGE Programme. Progress assessment in four African countries. Genève.

_____ (2004a). *Breaking the glass ceiling. Women in management: 2004 Update*. Genève.

_____ (2004b). *A fair globalisation. Creating opportunities for all*. Genève.

_____ (2003). *Social Protection: A life cycle continuum investment for social justice, poverty reduction and social development*. Genève

_____ (2002a). Decent work and the informal economy. Rapport VI. 90ème Session de la Conférence de l'Organisation internationale du travail. Genève.

_____ (2002b). *Women and men in the informal economy : A statistical picture*. Genève.

_____ (2001). *Social Security: A new consensus*. Genève.

Fonds international de développement agricole (FIDA)(2008) *International migration, remittances and rural development*. Rome.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2008) *World Migration 2008: Managing labour mobility in the evolving global economy*. Genève

Isern, J. and D. Porteous (2005). *Commercial Banks and Microfinance: evolving models of success*. Washington: The Consultative Group to Assist the Poor (CGAP).

Institute for Human Development (2009) NREGS in India and implementation experiences. Report on the international seminar on the theme « Nation Rural Employment Guarantee Scheme in India: impacts and implementation experiences », New Dehli, septembre 16-17, 2008/

Union inter parlementaire (2009). *Women in the Parliament: Situation as of 31 May 2009*. Available from: <http://www.ipu.org/wmn-e/world.htm>

International Finance Corporation (2006). *Women entrepreneurs and access to finance, Program profiles from around the world*. Washington, DC.: International Finance Corporation and Kaufmann Foundation.

Confédération mondiale du travail (2008) : *Les écarts entre salaires masculins et salaires féminins dans le monde*. Peut être consulté sur <http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/gap-1.pdf>.

James, E., and others (2003). *The gender impact of pension reform: a cross country analysis*. Washington, DC.: Banque mondiale.

Jejeebhoy, S. (1995). *Women's education, autonomy, and reproductive behaviour. Experience from developing countries*. Oxford: Clarendon Press.

Jenkins, P. (2004). *Beyond the formal/informal dichotomy: access to land in Maputo, Mozambique*. In: *Reconsidering informality. Perspectives from urban Africa*, Hansen, K. and M. Vaa, eds. Uppsala: The Nordic Africa Institute.

Johnson, S. (2005). *Gender relations, empowerment and micro-credit: moving on from a lost decade*. *European Journal of Development Research*, 17(2):224-248.

_____ (1998). *Microfinance north and south: contrasting current debates*. *Journal of International Development*, 10:799-809.

Johnson, S. and Nino-zarazua (2009) *Financial access and exclusion in Kenya and Uganda*. United Kingdom: University of Bath.

Jomo, K. S. (2009). *Export-oriented industrialisation, female employment and gender wage equity in East Asia*. *Economic and Political Weekly*, XLIV(1):41-49.

Kabeer, N. (2008a). *Mainstreaming gender and social protection in the informal economy*. London: Commonwealth Secretariat.

_____ (2008b). *Paid work, women's empowerment and gender justice: critical pathways of social change*. Brighton: Institute of Development Studies.

_____ (2008c). *Citizenship narratives in the absence of good governance: voices of the working poor in Bangladesh*. Working Paper 2008-19. Brighton: Institute of Development Studies.

_____ (2001). *Resources, agency, achievements: reflections on the measurement of women's empowerment*. *Discussing women's empowerment –theory and practice*. Stockholm: Agence suédoise de coopération internationale au développement

(2002a). Safety nets and opportunities ladders ; addressing vulnerability and enhancing productivity in South Asia. In *Development Policy Review*, Vol. 20, pp. 589-614.

Kabeer, N. And R. Murthy (1996).Compensating for insitutional exclusion : government and non-government credit interventions for the poor : document de synthèse n° 356, Brighton, Royaume-Uni

Kabeer, N. and S. Mahmud (2004). Globalisation, gender and poverty: Bangladeshi women workers in export and local markets. *Journal of International Development*, 16(1):93-109.

Kapsos, S. (2005). The employment intensity of growth: trends and macro-determinants. Geneva: ILO.

Katz, E. and J. Chamorro (2003). Gender, land rights and the household economy in rural Nicaragua and Honduras. Paper presented at the annual conference of the Latin American and Caribbean Economics, Oct. 9-11th Puebla. Mexico.

Katz, II. K.(2000) : Converging divergences : worldwide changes in employment systels, Ithaca, New York : Cornell University Press.

Kaufman, C. (2007). *Globalization and Labour Rights: The Conflict Between Core Labour Rights and International Economic Law*. Oxford: Hart Publishing.

Khandker, S. (1999). *Fighting poverty with microcredit. Experience in Bangladesh*. Dhaka: University Press Ltd.

Khawari, A. (2004). Microfinance: does it hold its promises? A survey of recent literature. Hamburg, Germany: Hamburg Institute of International Economics.

Klasen, (1999). Does gender inequality reduce growth and development? Evidence from cross country regressions. Policy Research Report on Gender and Development. Washington DC.:Banque mondiale.

Klasen, S. and F. Lamanna (2009). The impact of gender inequality in education and employment on economic growth: new evidence for a panel of countries. *Feminist Economics*, 15(3).

Knowles, S., and others (2002). Are educational gender gaps a brake on economic development? Some cross country empirical evidence. *Oxford Economic Papers*, 54:118-149.

Knox, A., and others (2007). Mending the gap between law and practice. Organisational approaches for women's property rights. Washington: International Centre for Research on Women.

Kucera, D.and W. Milberg (2007). Gender segregation and gender bias in manufacturing trade expansion. Revisiting the Wood Asymmetry. In: *The feminist economics of trade*, Van Staveren, I. And others, eds. London : Routledge

Kulkarni, S. (2005) Looking back, thinking forward ; the Khudawadi experience with access to irrigation and the landless. In *Flowing upstream : empowering women through water management intitatives in india*, Amed, S.ed. Thousand Oaks, Californiae : Sage Publications.

Lahai, B., and others (2000). The gender of the extension agent and farmers' access to and participation in agricultural extension in Nigeria. *Journal of Agricultural Education and Extension*, 6(4):223-233.

Langer, A. and J. Katino (2006). Health reform in Mexico: a work in progress. *The Lancet*, 368(9549).

Lastarria-Cornhiel, S. (1997). Impact of Privatisation on Gender and Property Rights in Africa. *World Development*, 25:1317-1333.

Latapi, A. and M. Gonzalez de la Rocha (2009). Girls, mothers and poverty reduction in Mexico. Evaluating Progres-a-Oportunidades. In: *The gendered impacts of liberalisation. Towards "embedded liberalism"?*, Razavi, S. ed. London: Routledge

Lee, S. (2007) Minding the gaps : non-regular employment and labour market segmentation in the Republic of Korea ; OIT Recueils de recherche sur les conditions de travail. Disponible sur SSRN : <http://ssrn.com/abstract=1092488>.

Lim, J. (2000). The effects of the East Asian crisis on the employment of women and men: the Philippine case. *World Development*, 28(7)

Limwattananon, S. and others (2005). Equity in financing healthcare: impact of universal access to healthcare in Thailand. Bangkok: Equity in Asia-Pacific Health Systems (EQUITAP) Project.

Luce, S (2005). The case for International labour standards: a 'Northern' perspective, Brighton:IDS

Lund, F. (2008). The informal economy, social protection and empowerment: linkages and good practices for poverty reduction. Document présenté à la réunion interorganisations OCDE/CAD sur l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté, Paris (Mars).

_____ 2004. Informal workers' access to social security and social protection. Document de travail préparé pour le rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social: Égalité des sexes : Lutter pour la justice dans un monde injuste, Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. .

Lyons, L. (2006). The limits of transnational activism: organising for migrant workers' rights in Malaysia and Singapore. Paper presented at a workshop on Transnationalisation of solidarities and women's movements (27-28 April). Canada: University of Montreal, Political Science Department.

Mackintosh, M. and P. Tinbandeage (2004). Inequality and redistribution in health care: analytical issues for developmental social policy. In: *Social policy in a development context*, Mkandawire, T. ed. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Mason, K. and H. Carlsson (2004). The Impact of Gender Equality in Land Rights on Development. Paper presented at the Human Rights and Development: Towards Mutual Reinforcement conference hosted by the New York University School of Law, March 1, New York.

Mayoux, L. (2009a). Reaching and Empowering Women: Gender Mainstreaming in Rural MicroFinance: Guide for Practitioners. Rome: FIDA.

_____ (2009b). *A gender justice protocol for financial services: framework, issues and ways forward*. The Hague: OXFAM Novib.

_____ (2008). Uganda: Kabarole Research and Resource Centre's Participatory, Self-Managed Microfinance Model. In *Agriculture and Rural Development*. Gender and Agriculture Sourcebook. Washington, DC.: BIRD/Banque mondiale

McCarter, E. (2006). Women and microfinance: why we should do more. *University of Maryland Law Journal of Race, Religion, Gender and Class*, 6(2):352-366.

McCord, A. (2004) Policy expectations and programme reality : the poverty reduction and labour market impact of two public works programmes in South Africa. Economics and Statistics Analysis Unit , Overseas Development Institute, document de travail n°8, peut être consulté à l'adresse électronique : http://www.odi.org.uk/spiru/publications/working_papers/esau_8_South_Africa.pdf

McCrane, E. (2000). The growing class divide among American women. In: *Capitalism, socialism and radical political economy*, Pollin, R. ed. Cheltenham: Edward Elgar.

McKenzie, D. (2004). Aggregate shocks and urban labour market responses: evidence from Argentina's financial crisis. *Economic Development and Cultural Change*, 52(4):719-758.

Meinzen-Dick, R., and others (1998). Gendered participation in water management: issues and illustrations from water users associations in South Asia. *Agriculture and Human Values*, 15(4):337-345.

Mersland, R. and R. Oystein Strom (2008) Performance and corporate governance in microfinance institutions. Germany: University Library of Munich.

Mesa-Lago, C. (2002). Reassessing pension reforms in Chile and other countries in Latin America. Paper presented at Workshop on Social Protection for the Poor, 21-25 October. Manila: Asian Development Bank.

Mirafteb, F. (2001). Risks and opportunities in gender gaps to access shelter: a platform for intervention. *International Journal of Politics, Culture and Society*, 15(1):143-160.

Molyneux, M. (2007). Change and continuity in Social Protection in Latin America: Mothers at the service of the state. Geneva: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Morduch, J. and B. Haley (2001). Analysis of the effects of microfinance on poverty reduction. Ottawa: RESULTS, Canada for Agence canadienne de développement international (ACDI).

Morrison, A. Et al. (2007) Égalité des sexes, pauvreté et croissance économique ; Document directif de recherche n° 4349, Banque mondiale, Washington, D.C.

Muravyev, A. and others (2009). Entrepreneurs' gender and financial constraints: Evidence from international data. *Journal of Comparative Economics*, 37(2):270-286.

Murray, I. (2008). Women's World Banking (WWB) Study: the capacity of poor women to grow their businesses in the Dominican Republic. *Global Urban Development Magazine*, 4(2)

Nagy, B. (2008). Challenging the male norm of employment. Evidence from Sweden, Norway and Hungary. In *Global perspectives on gender equality. Reversing the gaze*, Kabeer and Stark. London: Routledge.

NGA Center for Best Practices, Employment and Social Services Policy Studies Division (2002). Increasing Access to Housing for Low-Income Families. *Issues Brief*. Washington NGA Center for Best Practices.

Naidoo, S. and A. Hilton (2006). Access to finance for women entrepreneurs in South Africa. Pretoria: International Finance Corporation/Department of trade and industry/FinMark Trust.

Narain, S. (2009). Issues in Increasing Women's Access to Finance. Document établi pour la consultation d'experts sur l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 2009 organisée par la Division de la promotion de la femme, Nations Unies, Copenhague, 17-19 février.

_____ (2007). Access to finance for women SME entrepreneurs in Bangladesh. Report prepared for the Gender Entrepreneurship Markets, International Finance Corporation and South Asia Enterprise Development Facility. Bangladesh.

_____ (2006). Gender Strategy for First Microfinance Bank. Kabul: Report for Gender Entrepreneurship markets/International Finance cooperation.

(p.27/39 F – 200 E à suivre)

OCDE (2008). *Gender and sustainable development. Maximising the economic, social and environmental role of women*. Paris

_____ (2005). Aid Activities in Support of Gender Equality, 1999-2003 Creditor Reporting System. Paris:

OCDE-CAD (2007). Aid in support of Gender Equality and Women's Empowerment, Statistics based on DAC Members' reporting on the Gender Equality Policy Maker, 2004-2005. Paris.

OCDE/DAC Network on Gender Equality (2007). Understanding the connections between the Paris Declaration and work on gender equality and women's empowerment. Paris.

Oosterndorp, R. (2009). Globalisation and the gender wage gap. *World Bank Economic Review*, Advance Access (January 6):1-21.

Palmer, I. (1991). *Gender and population in the adjustment of African economies: planning for change*. Geneva: ILO.

Patnaik, U. (2003). Global capitalism, deflation and agrarian crisis in developing countries. Social Policy and Development Document de travail No. 15. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Piper, N. (2005). *Gender and migration*. Paper prepared for the Policy Analysis and Research Programme. Geneva: Global Commission on International Migration.

Postgate and others (2003). Performance review of the Rural Maintenance Programme (RMP), Phase III, Stage 2, Bangladesh. Bangladesh: CARE International.

Petrie, R., and others (2003). Seeking Women Land Owners and Ownership in Zimbabwe: Case Studies of Women's Access to Land and Land Use. Madison, Wisconsin: Land Tenure Center, University of Wisconsin.

Psacharopoulos, G., and H. A. Patrinos (2004). Returns to Investment in Education: A Further Update. *Education Economics*, 12(2):111–134.

Quisumbing, A. (2003). *Household decisions, gender and development: a synthesis of recent research*. Washington Institut international de recherche sur les politiques de développement.

Quisumbing, A. and others (2008). Helping women respond to the global food price crisis. Washington, DC.: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

Quisumbing, A. and L. Pandolfelli (2008). Promising approaches to address the needs of poor female farmers: resources, constraints and interventions. Paper prepared for Bill and Melinda Gates Foundation. Washington, D.C.: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

Rama, M. (2002). The gender implications of public sector downsizing: the reform program of Vietnam. Washington, D.C.: Banque mondiale.

Ranis, G., and others (2000). Economic growth and human development. *World Development*, 28(2):197-219.

Rao, N. (2006). Women's rights to land and other productive resources: its impact on gender relations and increased productivity. New Delhi: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

_____ (2002). Cycling into the future: the Pudukkottai experience. In *Balancing the load: women, gender and transport*, Fernando and Porter. London: Zed Press.

Rawlings, L. (2004). A New Approach to Social Assistance: Latin America's Experience with Conditional Cash Transfer Programmes. Washington, DC.: Banque mondiale.

Razavi, S. (2007). The return to social policy and the persistent neglect of unpaid care. *Development and Change*, 38(3):377–400.

_____ (2003). Introduction: Agrarian Change, Gender and Land rights. *Journal of Agrarian Change*, 3(1-2):2-32.

Razavi, S. and S. Staab (2008). The social and political economy of care: contesting class and gender inequalities. Paper prepared for the Expert Group Meeting on Equal Sharing of Responsibilities between women and men, including care giving in the context of AIDS, organisé par la Division de la promotion de la femme, Nations Unies, Genève.

Regional Hunger and Vulnerability Programme (2009). Ever Upwardly Mobile: How do cellphones benefit vulnerable people? *Wahenga Brief*, No. 16.

Richardson, D. and others (2000). Grameen Telecom's Village Phone Programme in Rural Bangladesh: a multi-media study. Report to Strategic Planning and Policy Division of the Asia Breach Poverty Reduction Project. Ottawa: Agence canadienne de développement international (ACDI)

- Rodriguez, F. and D. Rodrik (2001). Trade policy and economic growth: a sceptics' guide to the cross-national evidence. In: *Macroeconomics Annual 2000*, Bernanke, and Rogoff, eds. Cambridge, Mass: MIT Press.
- Roberts, P., and others (2006). Rural Access Index: Key Development Indicators. Washington D.C.: Banque mondiale.
- Robinson, M. (2001) *The microfinance revolution. Sustainable finance for the poor.* Washington D.C.: Banque mondiale.
- Rodgers, Y. and J. van der Meulen (1999). Protecting Women and Promoting Equality in the labour Market: Theory and Evidence. Background paper prepared for the World Bank's Gender Policy research Report. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Rutherford, S. (2000). *The Poor and their Money.* New Delhi: Oxford University Press.
- Salway, S., and others (2005). Women's Employment in Urban Bangladesh: A Challenge to Gender Identity? *Development and Change*, 36(2):317-349.
- Sánchez, M. and Vos, R. (2009). Effets de la crise mondiale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Amérique latine, Département des affaires économiques et sociales (DAES) Nations Unies, New York (à paraître)
- Satterwaithe, D. (2008). Building homes: The role of the federations of the urban poor. In: *Assets, livelihoods and social policy*, Moser and Dani, eds. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Schreiner, M. (2000). Informal Finance and the Design of Microfinance. Centre for Social Development, Washington University, St. Louis. Available at http://www.microfinance.com/English/Papers/Informal_Finance_Lessons.pdf
- Sebstad, J. and M. Cohen (2000). *Microfinance, Risk Management and Poverty.* Washington: AIMS.
- Sen, A. (1999). *Development as freedom.* Oxford: Oxford University Press.
- _____ (1990). Gender and cooperative conflicts. In: *Persistent Inequalities*, Tinker, I. ed. Oxford: University Press.
- Sender, J. (2003) Rural poverty and gender: Analytical frameworks and policy proposals. In: *Rethinking Development Economics*, Chang, J., ed. London: Anthem Press.
- Seguino, S. (2009) 'The road to gender equality. Global trends and the way forward' In: *Social Justice and Gender Equity: Rethinking Development Strategies and Macroeconomic Policies*, Berik, Rodgers and Zammit, eds. London: Routledge.
- _____ (2002a). Gender, quality of life and growth in Asia 1970 to 1990. *The Pacific Review*, 15(2):245-277.
- _____ (2002b). Promoting gender equality through labour standards and living wages: an exploration of the issues. Paper prepared for presentation at Global Labour Standards and Living Wages Conference, on Political Economy Research Institute, Amherst, MA., April 19-20.

_____ (2000). Gender Inequality and Economic Growth: A Cross-Country Analysis. *World Development*, 28(7):1211-1230.

Seguino, S. and C. Grown (2006). Gender equity and globalisation: macroeconomic policy for developing countries. *Journal of International Development*, 18(8):1081-1104.

Seguino, S. and M. Floro (2003). Does gender have any effect on aggregate saving? An empirical analysis. *International Review of Applied Economics*, 17(2)

Sharp, R. (2003). Budgeting for Equity: Gender Budgeting Initiatives within a Framework of Performance Oriented Budgeting. New York: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Sijbesma, C. and others (2009). Impacts of domestic water supply on gender and income: results from a participatory study in a drought-prone region in Gujerat, India. *Water Policy*, 11:95-105.

Smith, L. and others (2003). The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries. Washington: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

Standing, G. (1999). *Global Labour flexibility: Seeking Distributive Justice*. United Kingdom: Macmillan Press.

Stark, A. (2008). Don't disturb the men: a viable gender equality strategy? In: *perspectives on gender equality. Reversing the gaze*, Kabeer and Stark. London: Routledge.

Steinhilber, S. (2006). Gender and post-socialist welfare states in Central Eastern Europe: family policy reforms in Poland and the Czech Republic. In: *Gender and social policy in a global context*, Razavi and Hassim, eds. Basingstoke: Palgrave.

_____ (2005). The gender implications of pension reform: general remarks and evidence from selected countries. Document de travail préparé pour l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social: Rapport sur l'égalité des sexes : Lutter pour la justice dans un monde injuste, Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. .

Strickland, R. (2004). To have and to hold: women's property rights in the context of HIV/AIDs in Sub-Saharan Africa. Working Paper. Washington, D.C.: Centre international de recherche sur la femme.

Suarez, M. and others (2006). *The Bolsa Familia Programme and the tackling of gender inequalities. The challenge of promoting the re-ordering of the domestic space and women's access to the public space*. Brazil: Ministry of Social Development, Brazil.

Tabbush, C. (2009). Gender, citizenship and new approaches to poverty relief: conditional cash transfer programmes in Argentina. In *The gendered impacts of liberalisation. Towards "embedded liberalism"?*, Razavi, S., ed. London: Routledge.

Takhtamanova, Y. and E. Sierminska (2009). Gender, monetary policy and employment: the case of nine OECD countries. *Feminist Economics*, 15(3).

Todaro, R. (2008). Chile under a gender lens. From import substitution to open markets. In: *Social Justice and Gender Equity: Rethinking Development Strategies and Macroeconomic Policies*, Berik, Rodgers and Zammit, eds. London: Routledge.

Tokman, V. (2006). *Integrating the informal sector in the modernization process*. Document établi pour le Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies : Development Forum on Productive Employment and Decent Work, 8-9 Mai.

Tsikata, D. (2003). Securing women's interests within land tenure reforms. Recent debates in Tanzania. *Journal of Agrarian Change*, 3(1-2):149-183.

Tzannatos, Z. (1999). Women and labour market changes in the global economy: Growth helps, inequalities hurt and public policy matters. *World Development*, 27(3):551-569.

Nations Unies (2009). *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2009, Mise à jour premier semestre 2009*. Publication des Nations Unies, Numéro de vente F.09.II.C.2.

_____ (2008a). *La situation économique et sociale dans le monde*. Publication des Nations Unies, Numéro de vente F.08.II.C.1.

_____ (2008b). Don't forget the food crisis: new policy directions needed. UNU-DAES Policy Brief, No. 8. New York: Département des affaires économiques et sociales.

_____ (2008c). Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2008. New York: Département des affaires économiques et sociales .

_____ (2007). *La situation économique et sociale dans le monde, 2007, Développement dans un monde en vieillissement*, New York: Département des affaires économiques et sociales, Publication des Nations Unies, numéro de vente F.07.II.C.1

_____ (2006a). Élimination de la violence contre les femmes: Passons aux actes, Étude du Secrétaire général. New York.

_____ (2006b). *Mettre en place un secteur financier accessible à tous, au service du développement*. Publication des Nations Unies, Numéro de vente F.06.II.A.3.

_____ (2004). *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* Les femmes et les migrations internationales, New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales.

_____ (1999). *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement: Mondialisation, sexospécificité et travail*, New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (1989). *Invisible Adjustment: poor women and the economic crisis*. Bogota, UNICEF.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (2008) *Who Answers to Women? Gender and Accountability: Progress of the World's Women 2008/9*. New York:

_____ (2006). The story behind the numbers: women and employment in Central and Eastern Europe and the Western Commonwealth of Independent State. New York

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2009). *Resource Guide on Gender and Climate Change*. New York.

_____ (2008). *Innovative approaches to promoting women's economic empowerment*. New York.

(1995). *Sexospécificité et développement humain. Rapport sur le développement humain*. New York.

Division de la promotion de la femme, Nations Unies, (2005). *Les femmes en l'an 2000 et qu-delà: Égalité entre les sexes et autonomisation de la femme par les technologies de l'information et de la communication*, . New York

ONU-CESAP (2007). *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2007 : Surging Ahead in Uncertain Times*. Thailand.

_____ (2003). *Social Safety Nets For Women*. Studies on Gender and Development 4. Bangkok.

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (2005). *Gender equality: striving for justice in an unequal world*. Genève.

ONU-Habitat (2007a.). *Policy makers guide to women's land, property and housing rights across the world*. Nairobi.

2007b.). « Women access to land and housing – Jinja, Ouganda Model ».

Habitat in Lake Victoria region newsletter, n°1 juillet

_____ (2006). *State of the World's Cities 2006/7*. Nairobi.

_____ (2003). *Monitoring housing rights: Developing a set of indicators to monitor the full and progressive realisation of the human right to adequate housing*. Background paper for the 2003 expert group meeting on housing rights monitoring. Nairobi: UN-Habitat, Housing Rights Programme and Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights.

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) (2007). *Gender, Remittances and Development*. Santo Domingo.

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, et Organisation internationale pour les migrations(INSTRAW/OIM) (2007). *Gender and Remittances: Colombian Migration from the Central Western Metropolitan Area. (AMCO) to Spain*. Santo Domingo:

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2008). *Mainstreaming gender in trade policy: case studies*. Expert meeting on mainstreaming gender in trade policy organized by the Trade and Development Commission, Genève, 10–11 Mars 2009. Genève.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2008). *Overcoming inequality: Why governance matters*. *EFA Global Monitoring Report 2009*. Paris.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (2005). *State of world population 2005*. New York.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)/ Campagne pour le Sommet du microcrédit (2006). From Microfinance to Macro Change: Integrating Health Education and Microfinance to Empower Women and Reduce Poverty. New York.

Valente, M. (2008). Latin America: Future of private pension funds in doubt. 26 novembre. *Inter-Press Service* (<http://www.ipsnews.net/news.asp?idnews=44872>).

Van Staveren, I. and A. Akram-Lodhi (2003). A gender analysis of the impact of indirect taxes on small and medium enterprises in Vietnam. Paper presented at Conference of International Association for Feminist Economics (27-29 Juin). Barbados: University of West Indies.

Velasco, C. and R. Marconi (2004). Group dynamics, gender and microfinance in Bolivia. *Journal of International Development*, 16(3):519-528.

Vlemminckx, K. and T. Smeeding, eds. (2001). Child Well-Being, Child Poverty, Child Policy in Modern Nations. Bristol, England: University of Bristol, Policy Press.

Walker, C- (2003). Piety in the sky? Gender policy and land reform in South Africa. *Journal of Agrarian Change*, 3(1,2):113-148.

Walters, B. (1995). Engendering Macroeconomics: A Reconsideration of Growth Theory. *World Development*, 23(11):1869-1882.

Williams, M. (2007). Financing for gender equality and the empowerment of women: Some theoretical and practical issues from a trade and macroeconomic policies perspective. Background paper prepared for the Expert Group Meeting on Financing for gender equality and the empowerment of women, organized by the United Nations Division for the Advancement of Women, Norway

_____ (2003). *Gender mainstreaming in the multilateral trading system*. London: Commonwealth Secretariat.

Whitehead, A. (2009). The gendered impacts of liberalisation policies on African agricultural and rural livelihoods. In: *The gendered impacts of liberalisation. Towards "embedded liberalism"?*, Razavi, S. London: Routledge.

_____ (2005). The gendered impacts of liberalisation policies on African agricultural economies and rural livelihoods. Document d'information pour le Rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social : Égalité des sexes. Lutter pour la justice dans un monde injuste. Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Whitehead, A. and N. Kabeer (2001). *Living with uncertainty. Gender, livelihoods and pro-poor growth in rural sub-Saharan Africa*. Brighton: IDS.

Banque mondiale (2009a). Crisis hitting poor hard in developing world. News Release No. 2009/220/EXC. Washington, D.C.

_____ (2009b). Migration and Development Brief (23 Mars), Washington, D.C.

_____ (2008a) Migration and Development Brief (11 Novembre). Washington, D.C..

_____ (2008b). The Malaysia-Indonesia remittance corridor. Making formal transfers the best option for women and undocumented migrants. Jakarta: World Bank, East Asia Social Development Unit.

_____ (2008c). Finance for all? Policies and pitfalls in expanding access. Policy Research Report. Washington, D.C.

_____ (2008d). Global Private Sector Leaders Forum, An initiative of the World Bank Group Gender Action Plan, Brochure. Washington, D.C.

._____ (2007). Implementation completion and results report for the Second Peru Rural Roads Project. Washington, D.C..

_____ (2007c). Private Sector Development & Gender. *Gender and Development Briefing Notes*. Washington, D.C.

_____ (2002). *Sustaining Forests. A development strategy*. Washington, D.C.

_____ (2001). Engendering development: gender equality in rights, resources and voice. Oxford: Oxford University Press.

Banque mondiale et al., (2006). Vietnam: Country Gender Assessment. Hanoi: Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Département du développement international du Royaume-Uni and Agence canadienne de développement international (ACDI).

Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Fonds de développement des Nations Unies pour l'alimentation (FIDA) (2009). *Gender in Agriculture Source Book*. Washington, D.C. Banque mondiale:

Organisation mondiale de la santé (OMS)(2006). *Fuel for life: household energy and health*. Genève

Yunus, M. (2002). Grameen Bank II. Designed to open new possibilities (Octobre). Bangladesh: Grameen Foundation.

Zelda, C., M. Rukavina (2007). Borrowing to Stay Healthy: How Credit Card Debt is related to Medical Expenses. New York: Demos.
